

RAPPORT ANNUEL 2022-2023 DE LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

Reconnaissance territoriale	2
Message du président du conseil	3
Message du président et chef de la direction	5
Survol	8
Bénéfices d'OLG pour la Province de l'Ontario	10
Principales données financières	12
Marché du jeu de l'Ontario	14
Exécution du mandat d'OLG	16
Plan « ON joue »	18
« ON joue » – Priorités stratégiques	19
Engagement permanent d'OLG à l'égard du jeu responsable	25
Engagement d'OLG à l'égard des communautés autochtones en Ontario	27
Régie Conseil d'administration Comité exécutif	28 29 34
Rapport de gestion	35
Responsabilité de la direction pour le rapport annuel	65
Rapports des auditeurs indépendants	66
États financiers consolidés	70
Notes afférentes aux états financiers consolidés	74

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

OLG reconnaît que nous vivons, travaillons et menons les activités de jeu sur les territoires traditionnels et les territoires visés par des traités de nombreuses Premières Nations dans la province.

Nos bureaux à Toronto sont situés sur les territoires traditionnels des Mississaugas de Credit, des Anishinaabeg, des Haudenosaunee et des Wendat. Nous reconnaissons aussi que notre siège social situé à Sault Ste. Marie se trouve sur le territoire visé par le traité Robinson-Huron, qui est le territoire traditionnel des Anishinaabeg, en particulier les Premières Nations de Garden River et de Batchewana, ainsi que des Métis. Aujourd'hui, de nombreux peuples autochtones habitent à Sault Ste. Marie.

Il s'agit des peuples autochtones qui vivaient sur ces territoires des milliers d'années avant nous. OLG admet que la simple reconnaissance des territoires sur lesquels nous nous trouvons n'est qu'un petit geste dans le travail difficile de faire progresser les principes de vérité et de réconciliation. Nous sommes appelés à agir à titre d'artisans de justice, de paix et d'harmonie en milieu de travail et au delà. Assumons la responsabilité qui nous incombe quant à ce travail en favorisant un dialogue ouvert, le respect et le lien entre tous les peuples dans ce beau pays pour remédier aux conséquences persistantes de la colonisation.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) a toujours contribué à l'amélioration et au renforcement de l'Ontario. Depuis 1975, OLG a fièrement versé plus de 59 milliards de dollars à la population et aux collectivités de cette grande province.

Le conseil d'administration est fier de constater qu'OLG concrétise sa raison d'être, qui consiste à générer des produits d'exploitation pour la province, à investir dans nos collectivités afin d'avoir un effet positif et à respecter les normes les plus élevées en matière de jeu responsable dans tout ce que nous faisons, tout en agissant dans le meilleur intérêt de l'Ontario. Nous nous réjouissons aussi des réalisations financières d'OLG durant l'exercice 2022-2023, réalisées en dépit des répercussions de la pandémie de COVID-19. OLG a notamment produit un rendement record pour la Province de l'Ontario.

Sous la direction du président et chef de la direction, Duncan Hannay, le plan stratégique « ON joue » stimule une croissance nouvelle en tirant profit des actifs principaux et des partenariats clés d'OLG, ainsi qu'en poursuivant de nouvelles occasions d'affaires. Le plan a permis à OLG d'investir stratégiquement pour élargir son offre numérique de façon exponentielle, tout en profitant pleinement de sa vaste clientèle et de sa présence inégalée en ce qui a trait aux points de vente de jeux de loterie. Parallèlement, le plan permet non seulement de s'assurer que le secteur du jeu en établissement se remet de la pandémie, mais aussi qu'il atteint de nouveaux sommets de réussite — grâce à des investissements continus qui créent des emplois dans les collectivités de l'Ontario.

En tant que conseil d'administration, nous sommes déterminés à appuyer l'équipe de la direction dans l'exécution de la stratégie et la réalisation des objectifs d'OLG. En même temps, nous nous concentrons sur l'exercice de la gouvernance rigoureuse à laquelle s'attendent les Ontariens de la part d'OLG — ce qui est fondamental à notre réussite et aux intérêts à long terme de la population de l'Ontario et de notre actionnaire, le gouvernement de l'Ontario.

Nous appuyons les investissements continus qu'OLG fait dans son programme primé *Jouez sensé*, reconnu mondialement. À l'exercice 2022-2023, nous avons été ravis d'approuver le deuxième plan en matière de jeu responsable (JR) de l'organisation, qui investira annuellement dans le JR dans tous les secteurs d'activité, y compris la programmation, le marketing et la sensibilisation, la conformité, la recherche et l'exploitation des centres *Jouez sensé* situés dans 30 casinos et dans 37 centres de jeu de bienfaisance. Ces investissements permettront de s'assurer que le programme *Jouez sensé* continue d'obtenir une reconnaissance et des accréditations nationales et internationales, tout en conservant la position d'OLG à titre de chef de file du secteur en ce qui a trait au soutien à la santé des joueurs et aux mesures de réduction des effets dommageables.

OLG apprécie grandement ses relations de longue date avec les communautés autochtones. À l'exercice 2022-2023, nous avons versé 123 millions de dollars à l'Ontario First Nations Limited Partnership (OFNLP) par le biais de l'entente de partage des produits tirés du jeu (*Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière*). Ces fonds sont distribués à 132 Premières Nations en Ontario pour appuyer les initiatives en matière de soins de santé et d'éducation, ainsi que le développement culturel, communautaire et économique. En outre, deux communautés des Premières Nations qui accueillent des établissements de jeu en bénéficient directement — la Première Nation

mississauga de l'île Scugog, qui accueille le Great Blue Heron Casino, et la Première Nation de Rama, qui accueille le Casino Rama.

Toutefois, nous comprenons aussi que nos relations avec nos partenaires autochtones ne sont pas seulement contractuelles ou financières. C'est pourquoi nous sommes ravis de souligner qu'OLG prend des mesures pour poursuivre son engagement permanent à créer une relation de confiance avec les communautés autochtones — en améliorant notre compréhension et en entretenant un dialogue plus actif et plus transparent.

Nous savons que la contribution qu'OLG fait à l'égard de la population et des collectivités de l'Ontario ne serait pas possible sans la solide équipe d'employés qui s'efforce chaque jour de concrétiser la raison d'être de l'organisation. Au nom de l'ensemble du conseil, je tiens à remercier tous les employés d'OLG pour leur dévouement et leur engagement, ainsi que pour le rôle qu'ils jouent dans l'amélioration de l'Ontario.

Grâce à la contribution continue des employés et aux mesures que nous prenons pour faire avancer l'organisation, OLG est bien positionnée sur la voie d'une réussite encore plus grande — et le conseil se réjouit de guider l'équipe de la direction à mesure qu'elle libère encore plus de valeur pour la population et les collectivités de l'Ontario.

Jim Warren

Président du conseil

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Il me fait plaisir de présenter le rapport annuel 2022-2023 d'OLG, qui souligne une année de changements continus pour notre organisation, l'exécution réussie de notre plan stratégique « ON joue » et des résultats inégalés.

L'objectif principal d'OLG est de donner en retour à la population de l'Ontario. Nos activités reposent sur l'amélioration de la vie des Ontariens en retournant chaque dollar de profit à la Province en vue d'appuyer les priorités gouvernementales.

En dépit de notre rétablissement en cours de la pandémie de COVID-19, nos activités ont dégagé un profit net revenant à la Province (PNRP) de 2,5 milliards de dollars à l'exercice 2022-2023 — notre PNRP annuel le plus élevé qui soit, qui dépasse celui de 2,3 milliards de dollars qui a été généré avant la pandémie, à l'exercice 2019-2020.

En outre, nous avons continué de verser des millions de dollars de plus dans le cadre du partage des produits avec les Premières Nations de l'Ontario, les collectivités d'accueil de nos établissements de jeu et les organismes de bienfaisance de la province, ainsi que par le biais de l'aide que nous offrons au secteur des courses de chevaux et de nos nombreux partenariats.

Nous prenons soin de l'Ontario et nous tenons à nous assurer que nos contributions peuvent se poursuivre. Voilà pourquoi nous avons lancé notre stratégie pluriannuelle « ON joue » en 2021. Notre feuille de route stratégique « ON joue » a permis de positionner notre organisation en tant que chef de file du divertissement en créant des partenariats axés sur la valeur et en plaçant le client au cœur de tout ce que nous faisons. Nous sommes devenus beaucoup plus souples en offrant ce qui se fait de mieux en termes de produits et d'expériences dans davantage de points de contact et de canaux.

Nous continuons de stimuler la croissance du secteur du jeu numérique en nous appuyant sur nos forces. Nous offrons aux clients une expérience complète qui comprend les jeux de casino, les jeux sur table en direct, les mises sportives et la seule option de loterie en ligne, tous intégrant pleinement le programme de jeu responsable de pointe *Jouez sensé*. En outre, nous réalisons tout cela dans un marché de plus en plus concurrentiel.

OLG a commencé l'exercice en étant la seule option de jeu en ligne légale dans la province. Le 4 avril 2022, le marché du jeu en ligne de l'Ontario s'est ouvert à d'autres exploitants d'établissements de jeu ayant obtenu une licence de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (« CAJO ») et respectant ses normes en matière de jeu en ligne. À la fin de l'exercice, la province comptait 44 exploitants de jeu en ligne réglementés. OLG est positionnée de façon unique pour affronter la concurrence dans ce nouveau marché du jeu numérique. Nous continuons d'offrir une expérience de divertissement inégalée, intégrée et sûre, tout en étant au premier plan et en ayant une mission élevée.

Au cours de l'exercice 2022-2023, les recettes tirées du jeu numérique d'OLG ont augmenté de 31 %, et le nombre moyen de joueurs mensuels s'est accru de 22 %, puisque nous avons continué d'améliorer nos produits et l'expérience client globale. Parallèlement, nous sommes demeurés déterminés à renforcer nos canaux commerciaux principaux dans les secteurs de la loterie aux points de vente et du jeu en établissement.

Nous reconstituons notre portefeuille de produits de loterie populaires et élargissons ambitieusement notre portée dans de nouveaux canaux de distribution, ce qui comprend la prise de mesures pour amener les technologies de loterie libre-service dans les points de vente afin de pouvoir suivre l'évolution de la demande et des comportements des consommateurs.

En collaborant avec nos fournisseurs de services de casino traditionnel, nous assurons le dynamisme à long terme et les sensations fortes du jeu dans les casinos en Ontario. Cette année, nous sommes heureux de collaborer avec notre fournisseur de services, Gateway Casinos & Entertainment Limited, pour célébrer l'ouverture officielle de deux nouveaux casinos — à North Bay et à Wasaga Beach — les sixième et septième casinos à ouvrir leurs portes en Ontario depuis 2017. Nous sommes également fiers de célébrer l'ouverture officielle de la Scène OLG à Fallsview Casino, qui est exploitée par Mohegan Gaming & Entertainment et représente un investissement en immobilisations du secteur privé de 130 millions de dollars à Niagara Falls.

Le programme de jeu de bienfaisance d'OLG contribue aussi à améliorer la vie des Ontariens en appuyant les organisations locales qui offrent des services importants dans les collectivités de la province. À l'exercice 2022-2023, les recettes et le PNRP provenant du programme de jeu de bienfaisance ont atteint un sommet inégalé, 2 200 organismes de bienfaisance participants ayant reçu un montant total record de 80 millions de dollars — montant qui fait partie des 425 millions de dollars distribués par le biais du programme depuis l'exercice 2005-2006.

Dans notre travail avec nos partenaires pour faire progresser nos secteurs d'activité, la responsabilité sociale et le jeu responsable demeureront des valeurs fondamentales d'OLG, qui sont essentielles à notre réussite future. Nous continuerons de prendre des mesures pour renforcer notre programme de lutte contre le blanchiment d'argent tout en collaborant étroitement avec les exploitants de casinos, l'organisme de réglementation et les forces de l'ordre. Nous continuerons aussi d'améliorer notre programme reconnu mondialement *Jouez sensé* — qui aide les clients à faire des choix éclairés et à adopter de saines habitudes de jeu, et offre aussi une assistance aux adultes ontariens ayant des problèmes de jeu.

Nous nous employons aussi à faire progresser les principes de vérité et de réconciliation afin de favoriser les relations de collaboration avec nos partenaires autochtones. À l'exercice 2022-2023, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'amélioration des relations, y compris l'élaboration d'une nouvelle feuille de route intitulée « Stratégie de réconcili-Action d'OLG ». Nous nous employons à établir avec les communautés autochtones en Ontario des relations productives fondées sur le respect, le dialogue et la collaboration.

Je dois souligner que nous ne pourrions faire ce que nous faisons sans le dévouement de tous les employés d'OLG. Nos employés sont les ambassadeurs des vérités d'OLG et, ensemble, nous avons un engagement commun envers l'Ontario. C'est grâce à notre équipe qu'OLG a été sélectionnée une fois de plus pour figurer sur la liste prestigieuse des meilleurs employeurs au Canada de Forbes. Cette année, OLG a gagné 12 places dans le classement pour se situer dans les meilleurs 15 % des entreprises reconnues en 2023.

Au nom de tous les employés d'OLG, je suis très fier des réalisations de notre organisation à l'exercice 2022-2023. Et ce n'est que le début des efforts que nous déployons pour tenir la promesse que nous avons faite aux Ontariens. Dans les années à venir, OLG continuera de « jouer pour l'Ontario » en collaborant avec des partenaires dans l'ensemble de ses activités — notamment les

communautés autochtones, les municipalités, les détaillants, nos partenaires numériques et les exploitants des établissements de jeu. Ensemble, nous élèverons notre entreprise et nous offrirons une expérience de divertissement par le jeu responsable qui continuera de donner en retour à la population de l'Ontario pour les générations à venir.

Duncan Hannay

Président et chef de la direction

SURVOL

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») vise à contribuer à améliorer l'Ontario en faisant vivre à ses clients d'excellentes expériences de divertissement. Elle offre du divertissement par le jeu d'une manière socialement responsable qui optimise les retombées économiques pour la population de l'Ontario, les secteurs économiques connexes et les collectivités d'accueil.

Nous adhérons à cinq vérités qui expriment ce que nous défendons et la manière dont nous agissons :

- 1. Nous prenons soin de l'Ontario. Nous sommes là pour faire le bien. Nous aidons à bâtir des collectivités, nous créons des emplois et nous soutenons nos partenaires. Tous nos profits sont réinvestis en Ontario. Donner en retour est au cœur de tout ce que nous faisons. C'est ce qui nous définit. Nous motive. Nous inspire.
- 2. Nous sommes une équipe unie. Nous nous amusons. Nous partageons. Nous lançons des défis. Nous nous respectons, nous nous soutenons et nous nous valorisons mutuellement ainsi que nos partenaires. C'est seulement ensemble que nous pouvons compétitionner et gagner.
- 3. Nous nous passionnons pour nos joueurs. Bien connaître nos joueurs nous permet de leur offrir les sensations fortes qu'ils recherchent, de manière sûre et responsable. Voilà pourquoi ils nous sont fidèles. Leur confiance rend notre entreprise plus solide et améliore notre capacité à donner en retour.
- 4. Nous avons de grands rêves et nous encourageons le changement. Nous voyons grand, nous agissons vite et nous accueillons le changement. Nous sommes audacieux, curieux et ouverts et nous élevons toujours notre jeu.
- 5. Nous célébrons nos différences. Nous apportons tous une valeur ajoutée à l'équipe. Et nos différentes perspectives, origines et orientations font d'OLG un endroit où il fait bon travailler. Ensemble, nous sommes plus créatifs, innovateurs et inclusifs.

OLG exploite et gère la vente de jeux de loterie (y compris les jeux de loto nationaux et régionaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) et le jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance) en Ontario, de même que sa plateforme de jeu numérique (OLG.ca et l'application d'OLG/PROLINE pour appareils iOS et Android). Elle contribue aussi au secteur des courses de chevaux de la province.

À l'exercice 2022-2023, les rapports financiers d'OLG étaient répartis dans trois secteurs d'activité.

Loterie (points de vente) – OLG exploite des jeux sports et de loterie sur terminal et offre des produits de loterie INSTANT par l'entremise d'environ 9 800 détaillants dans la province.

Jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance) – OLG est responsable de la conduite et de la gestion du jeu dans 30 casinos et 37 centres de jeu de bienfaisance en Ontario. Le secteur du jeu en établissement est aussi responsable de l'importante relation d'OLG avec le secteur des courses de chevaux.

8

Jeu numérique – OLG exploite et gère les jeux de casino en ligne, les jeux de loterie en ligne et les mises sportives en ligne par le biais de sa plateforme de jeu numérique, qui offre des jeux de machines à sous et des jeux sur table (y compris des jeux de casino en direct), des mises sportives sur PROLINE+ et neuf jeux de loto (notamment LOTTO MAX et le nouveau LOTTO 6/49).

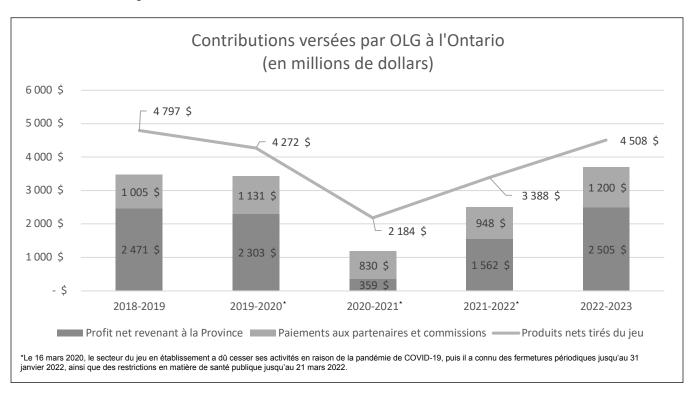
Rapport annuel 2022-2023 d'OLG

9

BÉNÉFICES D'OLG POUR LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Depuis 1975, OLG a généré environ 59 milliards de dollars pour la population et la Province de l'Ontario, ce qui a contribué au soutien des priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, la prévention et le traitement du jeu problématique, le sport amateur et les organismes de bienfaisance locaux et provinciaux, entre autres initiatives. De plus, les recettes tirées de la loterie et du jeu profitent à plusieurs bénéficiaires directs, notamment les municipalités d'accueil, les Premières Nations de l'Ontario, les détaillants de loterie et le secteur des courses de chevaux de l'Ontario.

Les activités d'OLG ont contribué de bien des façons à l'économie à l'exercice 2022-2023¹, dont certaines sont soulignées ci-dessous.



Voici les paiements aux partenaires et les commissions versés à l'exercice 2022-2023 (lesquels sont inclus dans le graphique ci-dessus) :

- 330 millions de dollars en commissions versées aux détaillants de loterie de la province;
- 123 millions de dollars en paiements aux Premières Nations de l'Ontario conformément à l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière, selon les produits bruts que la Société a enregistrés à l'exercice précédent;
- 116 millions de dollars en financement direct au secteur des courses de chevaux de l'Ontario par le biais de l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé;
- **161 millions de dollars** en paiements aux municipalités et aux Premières Nations de l'Ontario qui accueillent les casinos traditionnels et les centres de jeu de bienfaisance²;

- **390 millions de dollars** en paiements au gouvernement du Canada pour la TPS/TVH et pour ne pas participer à la vente de billets de loterie;
- **80 millions de dollars** en recettes tirées du jeu de bienfaisance distribuées aux organismes de bienfaisance locaux participants.

¹Exercice clos le 31 mars 2023 (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

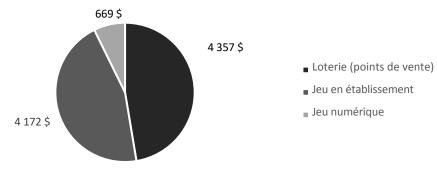
² Les municipalités d'accueil profitent aussi des revenus d'impôt foncier, de revenus en frais d'aménagement et autres paiements et de la création d'emplois.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES1

À l'exercice 2022-2023, les secteurs de la loterie, du jeu en établissement et du jeu numérique d'OLG ont généré collectivement des recettes sans précédent² de plus de 9 milliards de dollars. En comparaison de l'exercice précédent, les recettes totales ont augmenté de 2,1 milliards de dollars, ou 29 %, principalement en raison de la croissance continue du secteur du jeu numérique et de la reprise du jeu dans les casinos et du jeu de bienfaisance à la suite des incidences de la pandémie de COVID-19. À l'exercice 2022-2023, les recettes tirées du jeu dans les casinos et du jeu de bienfaisance ont collectivement atteint un sommet inégalé de 4,2 milliards de dollars, soit 2,0 milliards de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Les recettes provenant du jeu numérique ont établi un nouveau record de 669 millions de dollars à l'exercice 2022-2023, en hausse de 158 millions de dollars en regard de l'exercice précédent, ce qui montre une forte croissance dans un nouvel environnement très concurrentiel. Les recettes tirées des points de vente de loterie ont totalisé 4,4 milliards de dollars, en baisse de 112 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison du grand nombre de gros lots de LOTTO MAX à valeur élevée à l'exercice 2021-2022, notamment en juin 2021 lorsque la cagnotte de LOTTO MAX a atteint un record de 140 millions de dollars.

OLG a clos l'exercice en affichant un profit net revenant à la Province³ record de 2,5 milliards de dollars, soit 943 millions de dollars, ou 60 %, de plus qu'à l'exercice 2021-2022.

Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars) 669 \$



(en millions de dollars) Exercice clos le 31 mars	2022-2023	2021-2022
Recettes		
Loterie (points de vente)	4 357 \$	4 469 \$
Jeu en établissement	4 172 \$	2 163 \$
Jeu numérique	669 \$	511\$
Recettes totales d'OLG	9 198 \$	7 143 \$
Profit net revenant à la		_
Province	2 505 \$	1 562 \$

Les recettes tirées de chaque secteur d'activité sont définies comme suit :

Loterie (points de vente)

• Ventes de produits de loterie achetés en magasin (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance)

• Gain net avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique

- Gain net provenant des jeux de style casino (jeux de casino en ligne) et des produits Sports numériques achetés sur la plateforme numérique d'OLG.
- Ventes de produits de loterie achetés sur la plateforme numérique d'OLG (jeux de loterie en ligne) avant déduction des lots.

Les recettes tirées de la loterie et du jeu ne comprennent pas les produits provenant de sources non liées au jeu (services de restauration, hébergement, etc.) ni les produits locatifs.

¹Les chiffres ont été arrondis ou tronqués pour en faciliter la lecture. Par conséquent, certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

² Les recettes ne sont pas un concept des Normes internationales d'information financière (IFRS), mais la Société les considère comme une mesure de rendement clé qui reflète mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers.

³Le PNRP n'est pas un concept des Normes internationales d'information financière (IFRS), mais la Société le considère comme une mesure de rendement clé qui reflète mieux ses résultats financiers et l'utilise pour établir ses cibles.

MARCHÉ DU JEU DE L'ONTARIO

OLG continue de développer un marché du jeu en Ontario qui offre à la fois des produits de jeu traditionnel et de nouvelles expériences de divertissement afin de s'assurer de satisfaire et de dépasser les attentes de ses clients actuels et futurs.

Notre secteur fondamental de la loterie continue de stimuler la croissance et la valeur de la marque dans la province. Nous reconstituons notre portefeuille de produits de loterie populaires et élargissons ambitieusement notre portée dans de nouveaux canaux de distribution. Par exemple, à l'exercice 2022-2023, nous avons lancé le billet ULTIMATE à 100 \$, un jeu INSTANT unique qui offrait les meilleures probabilités que nous ayons jamais offertes de devenir millionnaire, et nous avons pris des mesures pour implanter les technologies de loterie libre-service dans les points de vente afin de nous aider à suivre l'évolution de la demande des consommateurs.

En ce qui concerne le jeu dans les casinos, nous collaborons avec nos partenaires pour faire progresser des plans d'aménagement ambitieux qui appuieront, pendant des années, le dynamisme à long terme et les sensations fortes de l'expérience des casinos en Ontario. Au cours des sept dernières années, les fournisseurs de services ont investi environ 2 milliards de dollars dans les immobilisations du secteur privé partout dans la province. Depuis 2017, ces investissements ont permis l'aménagement et l'ouverture de sept nouveaux casinos, la planification de l'aménagement d'un complexe de casino, l'élargissement de l'offre de jeux et l'aménagement de nouvelles installations non liées au jeu. Le programme de jeu de bienfaisance d'OLG contribue à améliorer la vie des Ontariens en appuyant les organismes de bienfaisance qui offrent des services importants dans leurs collectivités. À l'exercice 2022-2023, le programme a enregistré ses recettes les plus élevées et un PNRP record, tout en versant 80 millions de dollars aux 2 200 organismes de bienfaisance participants.

Nous accroissons nos activités dans le secteur du jeu numérique et accélérons la mise en marché de toutes les catégories numériques — afin de proposer des expériences et produits nouveaux aux clients. À l'exercice 2022-2023, OLG est devenue le premier fournisseur de jeu canadien à lancer le paiement direct, une façon sûre et intuitive d'acheter des produits de loterie en ligne en utilisant une carte Visa ou Mastercard, sans avoir à d'abord déposer des fonds dans un portefeuille électronique ni à payer des frais pour avance de fonds. Nous avons aussi lancé une nouvelle application de mises sportives, élargi notre partenariat avec Maple Leaf Sports & Entertainment (MLSE) et annoncé de nouveaux partenariats avec des ligues sportives majeures afin de créer de nouvelles sensations fortes et occasions pour les amateurs de sports.

Le paysage concurrentiel du marché du jeu de l'Ontario continue d'évoluer. La légalisation des mises sportives simples sur un événement et l'ouverture du marché du jeu en ligne de l'Ontario à d'autres exploitants d'établissements de jeu continuent de susciter l'intérêt du monde entier. Au 31 mars 2023, la province comptait 44 autres fournisseurs de jeu numérique ayant obtenu une licence de la CAJO et respectant ses normes en matière de jeu en ligne.

OLG est bien positionnée pour affronter la concurrence dans un marché en pleine évolution grâce à une offre unique de produits avec le meilleur divertissement de marque et des outils d'aide de pointe en matière de jeu responsable. Lancée à l'exercice 2021-2022, notre stratégie « ON joue » nous permet de nous appuyer sur notre avantage concurrentiel et notre marque digne de confiance afin de pouvoir continuer d'offrir une expérience de divertissement inégalée, intégrée et sûre.

À OLG, nous « jouons pour l'Ontario ». Nous ne cesserons jamais de poursuivre notre mission de réinvestir en Ontario, de renforcer les collectivités et de créer de la valeur pour nos partenaires, notamment les organismes de bienfaisance, les communautés autochtones et le secteur des courses de chevaux.

EXÉCUTION DU MANDAT D'OLG

Par ses activités, OLG aide à renforcer l'Ontario en lui versant des produits en vue d'appuyer les priorités gouvernementales. Voilà son mandat à titre d'organisme de la Couronne.

OLG relève de son actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, par le biais du ministre des Finances, qui oriente la Société par l'entremise de son conseil d'administration et en établit les priorités spécifiques. Inspirée par ces priorités, OLG fixe ses propres objectifs et orientations stratégiques afin de s'assurer d'exécuter son mandat et de contribuer à renforcer l'Ontario.

Les priorités de l'exercice 2022-2023 indiquées par le ministre dans la lettre de mandat qu'il a transmise à OLG sont notamment les suivantes :

- travailler avec le gouvernement, les responsables de la santé publique, les fournisseurs de services et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario afin de s'assurer que la santé et la sécurité de ses clients et des employés des établissements de jeu traditionnel sont mises au premier plan, surtout dans le contexte de la COVID-19;
- 2. consulter les fournisseurs de services et les autres intervenants, les autres sociétés d'État provinciales du secteur du jeu et la Société de la loterie interprovinciale (« SLI ») en vue d'élaborer des stratégies pour ce secteur dans le contexte de la COVID-19;
- continuer d'appuyer les priorités du gouvernement quant au jeu sur Internet qui sont décrites dans le budget de l'Ontario 2021, Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie:
- 4. continuer d'élaborer des initiatives qui appuient la compétitivité et qui font augmenter les produits d'exploitation, y compris le plan stratégique intégré d'OLG, l'élargissement de l'offre numérique et l'évaluation des possibilités quant aux nouvelles initiatives en matière de loterie, tout en collaborant avec le Ministère pour s'assurer que les politiques et les approbations appropriées concordent avec les priorités gouvernementales;
- 5. continuer d'aider le secteur des courses de chevaux à assurer un avenir durable pour les entreprises, les emplois et les collectivités en milieu rural qui en dépendent en lui fournissant un soutien financier dans le cadre de l'entente de financement à long terme;
- 6. améliorer les approches axées sur les clients dans tous les secteurs d'activité, tout en s'assurant que les fournisseurs de services du secteur privé adhèrent aux normes en matière de jeu responsable, aux programmes de responsabilité sociale et au respect de la vie privée des clients, qui doit demeurer bien établi;
- 7. s'efforcer de rétablir les volumes commerciaux dans le respect des restrictions provinciales actuelles en vue d'augmenter le plus possible les flux de rentrées et de réduire le plus possible les risques pour les activités;
- 8. continuer de travailler à l'achèvement des plans d'action en réponse aux recommandations du Secrétariat du Conseil du Trésor en matière d'audit interne visant à améliorer les activités, l'imputabilité et les produits versés à l'Ontario;
- 9. procéder à la modernisation du jeu en établissement d'OLG, y compris le travail lié au casino de Windsor;
- 10. continuer de travailler avec le gouvernement afin d'appuyer les relations avec les Premières Nations partenaires, y compris l'Ontario First Nations Limited Partnership, en vue d'améliorer l'échange d'informations et les discussions continues de bonne foi sur le partage des produits d'exploitation et d'autres priorités;

- 11. relever les gains d'efficacité au sein de la main-d'œuvre d'OLG qui reflètent le nouveau rôle de la Société dans un cadre de jeu modernisé en Ontario;
- 12. continuer de travailler avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario afin de passer en revue les responsabilités et les rôles respectifs de chaque organisme dans la surveillance des fournisseurs de services en vue d'accroître l'efficacité et d'éviter les chevauchements inutiles.

PLAN « ON JOUE »

OLG contribue à améliorer l'Ontario en offrant d'excellentes expériences de divertissement à ses clients — c'est sa raison d'être.

Inspirée par sa raison d'être, OLG a lancé un nouveau plan stratégique en avril 2021, « ON joue » — signalant un nouveau chapitre palpitant pour la Société et une transformation audacieuse qui révolutionnera nos activités.

Au moyen de la stratégie « ON joue », OLG place le client au centre de tout ce qu'elle fait et offre toujours les meilleures expériences et les meilleurs produits de leur catégorie dans un plus grand nombre de points de contact et de canaux. Le plan permettra à la Société de tirer profit de son envergure et de sa portée sans précédent en Ontario pour offrir à ses clients l'éventail d'expériences de divertissement le plus diversifié et le plus intégré qui soit.

Dans le cadre du plan, nous créons une culture gagnante en investissant dans nos gens et en les habilitant, ainsi qu'en perfectionnant notre équipe, tout en attirant aussi les meilleurs talents là où il y a un besoin à combler. En outre, nous accroissons l'ampleur de nos partenariats afin de dégager encore plus de valeur en ce qui a trait au jeu en établissement, à la loterie aux points de vente et à notre secteur croissant du jeu numérique.

Dans la progression de notre plan « ON joue », nous sommes inspirés par trois aspirations conçues pour nous aider à renforcer notre position à titre de chef de file du divertissement en Ontario.

- Être un chef de file du marché du jeu entièrement axé sur le client au Canada et doté d'une plateforme de divertissement numérique admirée mondialement et d'une marque dominante à voies multiples qui est un centre d'excellence de l'innovation en matière de produits et de technologies.
- 2. Être un des meilleurs employeurs et avoir une culture gagnante. Pour ce faire, il faut notamment être une organisation dont la main-d'œuvre est souple, sympathique, responsable et axée sur les résultats et qui a un esprit compétitif et une capacité à attirer et à maintenir en poste les meilleurs talents.
- Être un partenaire exemplaire reconnu pour sa création de valeur qui se distingue par une feuille de route impeccable auprès de son actionnaire, ses intervenants et ses partenaires commerciaux.

Pour réaliser ses aspirations, OLG a désigné ses cinq priorités stratégiques.

« ON JOUE » - PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Priorité n° 1. Établir une culture agréable, inclusive et axée sur les résultats qui est une destination pour les meilleurs talents en perfectionnant les talents pour les préparer à l'avenir d'OLG, en attirant et en maintenant en poste les meilleurs talents et en offrant de nouvelles méthodes de travail pour stimuler la stratégie de la Société.

Chaque élément de la stratégie « ON joue » d'OLG dépend de ses gens. Nous voulons que nos employés puissent être eux-mêmes et utiliser leur imagination et leurs capacités au bénéfice de la population et de la province de l'Ontario. Nous sommes déterminés à créer une culture d'inclusion dans laquelle les différences des employés sont valorisées et célébrées.

En janvier 2023, OLG a mené son troisième recensement sur l'équité, la diversité et l'inclusion auprès des employés, ce qui l'a aidé à mieux comprendre sa constitution et la manière dont les employés perçoivent sa culture, ses programmes et ses politiques. L'organisation a constaté une amélioration de 11 % de sa note concernant l'inclusion par rapport à 2021, ce qui la place bien au delà des normes sectorielles. En outre, en 2022, Diversio — une entreprise dont la mission est d'aider les employeurs à être plus inclusifs — a classé OLG parmi les 20 entreprises les plus innovatrices en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, OLG est déterminée à favoriser un environnement accessible et inclusif. Une partie importante de ces efforts est ses groupes de ressources pour les employés qui rassemblent les gens qui partagent une identité, des caractéristiques ou des intérêts communs. En juillet 2022, OLG a lancé son sixième groupe de ressources, Réseau français d'OLG, qui met en lien les francophones et francophiles au sein d'OLG qui s'intéressent à la langue française et aux cultures de la francophonie. Les cinq autres groupes de ressources pour les employés sont les suivants : le réseau des femmes, le réseau de la fierté, le réseau du bien-être mental, le réseau de la diversité culturelle et le réseau de l'inclusion des personnes handicapées d'OLG.

À l'automne 2022, OLG a apporté des changements organisationnels qui ont réduit le nombre de cadres supérieurs afin de simplifier son modèle d'exploitation, tout en améliorant la gouvernance, la souplesse des équipes et les résultats globaux. Au cours de l'exercice, nous avons aussi modifié notre façon de travailler en adoptant de nouvelles conceptions de bureau collaboratives et axées sur les activités en vue d'appuyer un modèle de travail hybride.

À OLG, nous prenons soin de l'Ontario. Nos employés sont fiers de savoir que leur travail contribue à améliorer l'Ontario et fait une vraie différence dans la vie de la population. Cette fierté était au rendezvous lorsque OLG a publié, en novembre 2022, son premier rapport sur l'impact : *Où le jeu a une mission*. Le document exhaustif révèle les mesures importantes qu'OLG a prises pendant trois ans pour tenir la promesse qu'elle a faite aux Ontariens. Il s'agit d'une célébration de nos contributions, de notre diversité et de notre leadership en tant que fournisseur de divertissement par le jeu sûr et responsable qui, fondamentalement, prend soin de l'Ontario.

Donner en retour est le fil conducteur qui lie les employés d'OLG. Pour les Ontariens les meilleurs et les plus brillants qui cherchent un but dans leur travail, OLG est l'employeur de choix. Les mesures que nous avons prises, et que nous continuerons de prendre, pour créer une culture gagnante aident à faire d'OLG un endroit où il fait bon travailler — et nous sommes encouragés de constater que bon

nombre de nos employés en conviennent. En janvier 2023, OLG a une fois de plus été sélectionnée pour la prestigieuse liste des meilleurs employeurs au Canada de Forbes, en progression de 12 rangs depuis 2022, ce qui la place dans les premiers 15 % du groupe de sociétés reconnues en 2023. En février 2023, OLG a mené son enquête annuelle sur la mobilisation des employés; la note concernant la mobilisation de ses employés a atteint 84 %, en hausse de 4 % en regard de l'enquête de 2022. La plupart des répondants ont dit être fiers de leur travail et savoir que leur contribution compte pour la réussite d'OLG.

Priorité n° 2. Stimuler la croissance de la part de marché du jeu numérique et accélérer la mise en marché en acquérant et en intégrant sans relâche des clients du jeu numérique et en déployant une offre de produits numériques qui les interpelle.

Puisque les préférences et les besoins de nos clients du jeu numérique évoluent plus rapidement que jamais, nous nous concentrons sur l'amélioration de nos produits et nos plateformes numériques afin de satisfaire leurs besoins et de dépasser leurs attentes. Nous continuons de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail pour accroître notre souplesse et accélérer notre mise en marché, tout en offrant une nouvelle valeur à nos clients et nos partenaires — ce qui nous a aidé à développer nos activités numériques. À l'exercice 2022-2023, les recettes tirées du jeu numérique ont augmenté de 31 %, et le nombre moyen de joueurs mensuels s'est accru de 22 %. En outre, le profit net revenant à la Province provenant des activités numériques d'OLG a atteint un nouveau sommet de 302 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, OLG a lancé plusieurs initiatives et produits liés au jeu numérique en vue d'élargir la sélection palpitante de divertissements numériques, notamment l'ajout de jeux d'émissions de jeu en direct sur OLG.ca. En août 2022, la Société a lancé une nouvelle application de mises sportives combinant la fonctionnalité actuelle de création de mises pour les achats en magasin et les mises en ligne en direct en une application intégrée afin de créer une nouvelle expérience de mises exclusive pour les amateurs de sports de l'Ontario. L'application, qui est conçue pour les joueurs aux points de vente et en ligne, est la première en son genre à être lancée sur le marché du jeu de l'Ontario. Les joueurs peuvent placer et payer des mises en direct sur PROLINE+ ou choisir de créer des mises et de générer un code à barres sur l'application, qui peut être utilisée pour acheter des billets PROLINE dans presque 10 000 points de vente dans la province. Nous avons aussi élargi l'offre de sports en ligne et donné une plus grande sélection aux joueurs en lançant PROPS et, en octobre 2022, nous avons lancé POOLS sur PROLINE+.

En juillet 2022, OLG est devenue le premier fournisseur de jeu canadien à lancer le paiement direct, une façon sûre et intuitive d'acheter des produits de loterie en ligne. Le paiement direct permet aux joueurs ayant un compte valide sur OLG.ca d'acheter des billets uniques et des abonnements de loterie pour LOTTO MAX, le nouveau LOTTO 6/49, Daily Grand, Ontario 49, Daily Keno, Pick-2, Pick-3, Pick-4 et Encore sur le site Web d'OLG, ainsi que des billets uniques sur l'application d'OLG. Les joueurs peuvent acheter des billets directement avec une carte Visa ou Mastercard, sans avoir à d'abord déposer des fonds dans un portefeuille électronique ni à payer des frais pour avance de fonds.

À l'exercice 2022-2023, nous avons été ravis d'annoncer de nouveaux partenariats, notamment avec des ligues sportives majeures, qui permettront à OLG de créer de nouvelles sensations fortes et occasions pour les amateurs de sports. En janvier 2023, OLG a aussi annoncé une prolongation

pluriannuelle de son partenariat avec Maple Leaf Sports & Entertainment (MLSE) visant à rapprocher les amateurs des sports qu'ils aiment grâce à des expériences uniques.

De plus, en septembre 2022, OLG s'est fièrement associée à la Major League of Baseball (MLB) pour commémorer et célébrer les Coloured All-Stars de Chatham de 1934, la première équipe de baseball entièrement composée de joueurs noirs à remporter le championnat de l'Ontario Baseball Association. La mémoire de l'équipe est ramenée à la vie par le biais du jeu vidéo de baseball le plus populaire, *MLB The Show* 22. Le projet fait partie des efforts continus déployés par OLG et la MLB pour attirer l'attention sur l'histoire importante de ces légendes du baseball et pour permettre à leur mémoire de se perpétuer à travers la génération suivante de la communauté mondiale du baseball.

Priorité n° 3. Reprendre les activités de jeu en établissement et trouver de nouvelles occasions de croissance en respectant les dates d'ouverture des casinos nouveaux ou agrandis et en défendant les intérêts de nos intervenants dans les secteurs du jeu de bienfaisance et des courses de chevaux.

En partenariat avec ses fournisseurs de services de jeu dans les casinos, OLG demeure déterminée à améliorer le dynamisme et l'enthousiasme à long terme du jeu dans les casinos en Ontario. À la fin de l'exercice 2022-2023, notre modernisation du jeu en établissement avait donné lieu à des investissements en immobilisations d'environ 2 milliards de dollars par le secteur privé, y compris sept nouveaux casinos qui génèrent de nouveaux produits d'exploitation et créent de nouveaux emplois dans les collectivités d'accueil.

À l'exercice 2022-2023, deux nouveaux casinos ont célébré leur ouverture officielle — Cascades Casino à North Bay en avril 2022 et Playtime Casino à Wasaga Beach en février 2023. Les deux établissements ont des retombées locales importantes et améliorent l'expérience des casinos en Ontario. Le casino à North Bay représente un investissement en immobilisations de 41 millions de dollars et la création de 200 nouveaux emplois locaux, tandis que le casino à Wasaga Beach de 34 millions de dollars a créé 140 nouveaux emplois pour la collectivité. En outre, à la fin de l'exercice, la Ville de North Bay et la Ville de Wasaga Beach ont reçu, depuis l'ouverture des casinos dans leur collectivité, 1,6 million de dollars et 439 000 \$, respectivement, en paiements d'OLG en vertu de la convention de redevances liées à l'accueil d'un établissement de jeu. De plus, en janvier 2023, un nouvel hôtel de 275 chambres a ouvert ses portes dans le Pickering Casino Resort.

En mars 2023, un nouveau centre de divertissement à Niagara Falls a aussi célébré son ouverture officielle avec une performance de l'auteur-compositeur-interprète Billy Joel. La Scène OLG à Fallsview Casino représente un investissement en immobilisations du secteur privé de 130 millions de dollars et constitue le joyau de la couronne du divertissement pour la ville. Il s'agit d'une infrastructure essentielle dans un centre concurrentiel axé sur le tourisme comme Niagara Falls; grâce aux systèmes de son et d'éclairage de pointe et à la vue fantastique de chacun des 5 000 sièges, les membres du public peuvent profiter d'une expérience de divertissement vraiment immersive.

À la fin de l'exercice, OLG se préparait à lancer un appel de présélection pour le casino à Windsor — la première étape d'un processus d'approvisionnement pour sélectionner un fournisseur de services pour la gestion des activités de jeu quotidiennes à l'établissement. L'appel de présélection permet à OLG d'évaluer les proposants en fonction de leur expérience antérieure et de présélectionner ceux qui passeront à l'étape de la demande de propositions de l'approvisionnement. L'appel de présélection a par la suite été publié le 5 avril 2023. Le casino à Windsor est le dernier établissement à passer par le processus d'approvisionnement d'OLG relatif au jeu en établissement. OLG a déjà

sélectionné les fournisseurs de services auxquels elle a transféré l'exploitation dans huit autres regroupements de zones de jeu — et les fournisseurs de services investissent d'importants capitaux dans les collectivités de la province.

À l'automne 2022, les fournisseurs de services des casinos d'OLG ont commencé à lancer des répertoires de mises sportives dans certains casinos de la province, conformément à la réglementation provinciale. Les répertoires de mises sportives dans les casinos offrent aux joueurs une expérience de divertissement diversifiée et intégrée, donnent aux fournisseurs de services d'OLG une part du marché des mises sportives et créent plus d'emplois et de retombées économiques dans les collectivités d'accueil. De plus, comme pour tous les produits d'OLG, les profits que la Société génère par l'entremise des répertoires de mises sportives des casinos seront réinvestis dans les priorités provinciales afin d'améliorer la qualité de vie de tous les Ontariens.

OLG est fière du travail qu'elle fait avec ses partenaires pour établir un secteur des courses de chevaux solide et durable dans les 15 hippodromes de l'Ontario et les trois programmes de sélection de chevaux de course. Le secteur des courses de chevaux a continué de se montrer résilient à l'exercice 2022-2023 en accueillant de nouveau les amateurs dans les hippodromes de la province, avec un calendrier complet de courses pour la première fois depuis le début de la pandémie.

Le secteur des courses de chevaux représente environ 1,9 milliard de dollars du PIB de l'Ontario tout en appuyant 23 000 emplois équivalents temps plein, dont bon nombre se trouvent dans des collectivités rurales. Nous demeurons déterminés à appuyer le secteur en lui fournissant une aide financière annuelle, qui à son tour appuie les emplois dans les courses et les programmes de sélection de chevaux. À l'exercice 2022-2023, OLG a versé 116 millions de dollars au secteur par le biais de l'accord de financement à long terme.

Les recettes et le PNRP du programme de jeu de bienfaisance d'OLG ont atteint un sommet inégalé à l'exercice 2022-2023, tout en distribuant des contributions record de 80 millions de dollars aux 2 200 organismes de bienfaisance participants. Depuis l'exercice 2005-2006, 425 millions de dollars ont été versés aux organismes de bienfaisance de l'Ontario par le biais de ce programme.

Priorité n° **4.** Éliminer les obstacles à l'élargissement de la distribution de jeux de loterie et de la gamme de produits de loterie et en tirer activement profit en tant qu'avantage concurrentiel en améliorant notre présence et nos produits dans le secteur de la loterie.

Notre offre en matière de loterie étant essentielle à nos activités, nous continuons à accroître et à améliorer nos produits de loterie et notre présence chez les détaillants et à ajouter de nouveaux produits.

À l'exercice 2022-2023, nous avons ajouté un certain nombre de nouveaux produits emballants à notre offre en matière de loterie, y compris les jeux Instant Mystery Multiplier à 10 \$ et Jumbo Cash à 30 \$, qui ont tous deux été lancés en mai 2022. En septembre 2022, OLG et ses partenaires de la Société de la loterie interprovinciale ont lancé le nouveau LOTTO 6/49 comportant un tirage BOULE D'OR, qui offre aux joueurs la chance de gagner l'un des deux gros lots de plusieurs millions de dollars tirés tous les mercredis et les samedis pour le même prix de 3 \$ par jeu.

En octobre 2022, OLG a élargi l'offre à valeur élevée dans son portefeuille INSTANT en lançant le jeu ULTIMATE à 100 \$. Le jeu offrait les meilleures probabilités jamais offertes par OLG de devenir millionnaire — avec environ une (1) chance sur 25 000 de gagner le gros lot. Les joueurs pouvaient

non seulement gratter pour courir la chance de gagner un lot instantané, mais chaque billet était aussi admissible à gagner un des 40 gros lots de 1 million de dollars qui ont été tirés la veille du jour de l'An (31 décembre 2022).

Au cours du dernier exercice, OLG a aussi conclu des partenariats uniques visant à promouvoir LOTTO MAX, surtout auprès des jeunes adultes en Ontario, en s'associant à une marque de vêtements ontarienne dans le cadre de sa campagne Dream Drop et en collaborant avec un comptoir de crème glacée artisanale pour créer les Dream Bars aux saveurs uniques qui étaient offertes avec un code de jeu gratuit de LOTTO MAX balayable. En outre, la totalité des recettes tirées de ces deux campagnes a servi à appuyer des programmes communautaires.

Outre l'offre de nouveaux produits, OLG a aussi pris des mesures pour améliorer sa technologie à l'exercice 2022-2023. En septembre 2022, OLG a annoncé son intention de commencer à déployer des terminaux de loterie en libre-service dans les points de vente, 1 400 machines devant être installées en 2024. Son réseau dynamique de détaillants propriétaires aide énormément OLG à promouvoir ses jeux de loterie et à en accroître les ventes, ce qui, à son tour, lui permet de générer des produits d'exploitation qui profitent à la province et aux collectivités de l'ensemble de l'Ontario. En avril 2022, OLG a été ravie d'annoncer l'élargissement de son initiative visant à appuyer les entreprises locales, qui a versé aux détaillants tous les profits découlant de l'activation et de la vente de billets d'INSTANT CROSSWORD à 3 \$ et d'INSTANT BINGO à 3 \$.

À la fin de l'exercice 2022-2023, OLG parachevait une stratégie pluriannuelle en matière de loterie visant à saisir les occasions de croissance du secteur de la loterie en mobilisant des segments nouveaux et mal desservis, en tirant parti des nouvelles tendances technologiques sur le marché et en offrant des expériences et des produits novateurs.

Priorité n° 5. Être entièrement axés sur la compréhension de nos clients pour tous les produits et les canaux — et sur la façon dont ils s'intègrent afin d'améliorer notre capacité à conserver nos clients, d'accroître le jeu croisé de nos clients actuels et d'offrir l'expérience client la meilleure de sa catégorie qui contribue à la croissance des produits d'exploitation.

OLG est entièrement axée sur la compréhension de ses clients pour tous les produits et canaux. Nous investissons dans la veille stratégique, la gestion des résultats et l'analyse prédictive pour mieux comprendre le client afin de pouvoir rapidement interpréter les nouvelles préférences et nous y adapter.

OLG a accordé la priorité au client dans tous ses secteurs d'activité. Nous faisons évoluer nos produits et nos méthodes de travail afin de nous adapter à l'évolution de la demande de nos clients et de la conjoncture économique.

Durant l'exercice 2022-2023, nous avons fait progresser et renforcer nos capacités en matière de données et d'analytique, y compris l'utilisation de modèles clients prédictifs pouvant nous renseigner sur le comportement des clients et améliorer leur expérience. Nous avons aussi pris des mesures pour automatiser et simplifier la production de rapports numériques afin de nous assurer que les secteurs d'activité ont accès aux données dont ils ont besoin pour comprendre comment les clients réagissent à l'égard des efforts que nous déployons pour mieux les servir.

Notre nouveau moteur de recommandation de jeux de casino en ligne est un exemple de la façon dont nous utilisons les modèles prédictifs évolués pour personnaliser l'expérience du client. Lancé en juin 2022, le moteur affiche les jeux de casino sélectionnés pour chaque client individuel en fonction de son activité de jeu de casino en ligne antérieure.

Bien connaître nos joueurs nous permet de leur offrir les sensations fortes qu'ils recherchent, de manière sûre et responsable.

À l'exercice 2022-2023, nous avons apporté des améliorations importantes pour comprendre nos clients, notamment en jetant les bases de notre plateforme Voix du client visant à recueillir des données de qualité nous permettant d'éclairer nos décisions. Nous avons établi le taux global de satisfaction des clients et lancé quinze nouveaux outils d'écoute du client afin de connaître le degré de satisfaction des clients dans l'ensemble de l'entreprise, y compris les produits numériques, les produits dans les points de vente, notre réseau de détaillants et nos activités.

Ces enquêtes nous ont permis d'écouter nos clients et de prendre des mesures pour améliorer leur expérience à l'égard d'OLG. Par exemple, au cours du dernier exercice, un retour important que nous avons reçu de la part des clients était qu'ils voulaient que nous raccourcissions le temps d'attente et que nous améliorions la communication lors des réclamations de prix. OLG a agi rapidement en simplifiant le processus de réception des réclamations de prix et en fixant d'emblée les attentes des clients. Nous avons aussi lancé un processus de réclamation de lot de loterie en ligne pour les lots inférieurs à 10 000 \$, tout en réduisant d'environ deux heures la réclamation en personne et en améliorant les gains d'efficacité opérationnelle du Centre des prix.

ENGAGEMENT PERMANENT D'OLG À L'ÉGARD DU JEU RESPONSABLE

OLG élabore et met en œuvre des politiques et des programmes en matière de jeu responsable (JR) depuis plus de 25 ans. Ce qui a pris naissance comme programme de JR axé sur la conformité dans nos casinos au début des années 1990 est devenu un programme exhaustif et intégré qui met l'accent sur la prévention et sur l'habilitation des joueurs à prendre des décisions éclairées.

Nous sommes demeurés concentrés sur l'implication des joueurs et sur la promotion des efforts déployés pour prévenir et réduire les effets dommageables dans l'ensemble de notre offre et de nos produits — et notre engagement à faire de la santé des joueurs une priorité sera toujours une pierre angulaire de nos activités. À l'exercice 2022-2023, OLG a consacré 22 millions de dollars à son programme et à ses ressources en matière de jeu responsable, notamment les centres *Jouez sensé*, la sensibilisation et les technologies, la prestation de programmes, la formation du personnel et l'autoexclusion, y compris les coûts en capital des systèmes de reconnaissance faciale.

Notre programme *Jouez sensé* primé et reconnu mondialement est offert dans tous les secteurs d'activité, y compris l'ensemble des casinos et des centres de jeu de bienfaisance, la loterie et à OLG.ca. Il permet aux joueurs d'approfondir leurs connaissances, de comprendre les risques et de créer de bonnes habitudes de jeu grâce à des outils personnalisés comme l'établissement d'un budget et les tests d'autoévaluation.

Nous utilisons aussi des analyses approfondies pour obtenir des informations sur l'incidence de nos produits et services sur les Ontariens et pour jauger les risques des joueurs, ce qui nous permet de personnaliser les communications que nous leur transmettons. De plus, notre programme d'autoexclusion, qui est offert depuis 1994 dans les casinos et les centres de jeu de bienfaisance de l'Ontario, donne aux joueurs la chance de prendre une pause du jeu, de façon volontaire et confidentielle, pendant la période de temps qu'ils sélectionnent.

En septembre 2022, nous avons lancé Ma pause jeu, un programme relancé après avoir été amélioré qui facilite l'autoexclusion. Il permet de choisir parmi un plus grand nombre de durées — et offre une option facultative d'appels de vérification de la part du personnel du Conseil du jeu responsable, qui peut recommander des services communautaires de traitement et de conseils. Le programme comprend aussi un nouveau processus de retour au jeu qui présente clairement les étapes à suivre pour renouveler une autoexclusion ou pour retourner au jeu — et nous avons apporté un changement important à nos politiques liées au non-respect des modalités. OLG ne prolonge plus la période d'autoexclusion en cas de non-respect. Elle se concentre plutôt sur les occasions de sensibiliser les gens, de les informer et de leur recommander un traitement.

À OLG, nous adoptons une approche de collaboration à l'égard du JR. Notre programme est conçu et offert conjointement avec divers groupes d'experts indépendants, y compris le Centre de toxicomanie et de santé mentale, le Conseil du jeu responsable et le Gambling Research Exchange Ontario. Nous sommes aussi associés à des fournisseurs de traitement locaux pour aider les joueurs à accéder facilement aux services communautaires dont ils ont besoin. Nous sommes fiers de la reconnaissance dont notre programme *Jouez sensé* continue de bénéficier. Le programme de JR d'OLG a l'accréditation la plus élevée (niveau 4) de la World Lottery Association (WLA) depuis 2010 et a été nommé à deux reprises meilleur programme global de JR par cette association. En février 2022, nous avons aussi obtenu le renouvellement pendant trois ans de notre accréditation du Conseil du jeu responsable pour OLG.ca. En outre, en 2022, OLG a été la première société de loterie

canadienne à recevoir l'approbation de la North American State and Provincial Lotteries (NASPL) et du National Council on Problem Gambling (NCPG) dans le cadre de leur programme de vérification du jeu responsable.

Nous continuerons d'améliorer notre programme par de nouvelles recherches et pratiques exemplaires — parce que nous valorisons le bien-être global de nos joueurs et que nous tenons à ce qu'ils jouent de façon éclairée et responsable.

ENGAGEMENT D'OLG À L'ÉGARD DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES EN ONTARIO

OLG se concentre sur l'établissement de relations solides et fructueuses avec les communautés autochtones en Ontario.

Nous valorisons notre relation avec l'Ontario First Nation Limited Partnership (OFNLP) et comprenons l'importance de partager les produits tirés du jeu pour accroître le bien-être économique des communautés des Premières Nations. OLG verse 1,7 % de ses produits bruts annuels, tels qu'ils sont définis dans l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière, à l'OFNLP, qui les distribue ensuite à 132 Premières Nations en Ontario. À l'exercice 2022-2023, OLG a remis 123 millions de dollars par le biais de cette entente, ce qui représente une partie des 1,5 milliard de dollars qu'OLG a distribués depuis l'exercice 2011-2012, quand ont commencé les paiements en vertu de cette entente. Ce paiement est fondé sur les produits bruts de la Société à l'exercice précédent. Ces fonds sont distribués aux Premières Nations pour appuyer des initiatives en matière d'éducation et de soins de santé, ainsi que le développement social, culturel, économique et communautaire.

Nous sommes aussi fiers des partenariats que nous avons conclus avec deux communautés des Premières Nations qui accueillent des établissements de jeu — la Première Nation mississauga de l'île Scugog (MSIFN), qui accueille le Great Blue Heron Casino, et la Première Nation chippewa de Rama (RFN), qui accueille le Casino Rama. Ces communautés bénéficient directement du partage des produits d'exploitation et des paiements de location liés aux établissements — ainsi que du développement économique direct et indirect, y compris la création d'emplois.

Toutefois, nous savons que notre engagement ne doit pas se limiter à l'aide financière — et qu'il est essentiel à la réussite de notre entreprise que nous cultivions et renforcions nos relations avec les communautés autochtones. Nous reconnaissons aussi que, comme dans toute relation, la confiance se gagne avec le temps par le biais de nos actions.

À l'exercice 2022-2023, nous avons fait un pas important pour améliorer nos relations avec nos partenaires des Premières Nations. Nous avons élaboré une feuille de route intitulée « Stratégie de réconcili-Action d'OLG » pour faire progresser les principes de vérité et de réconciliation alors que nous nous efforçons de rétablir les relations avec les communautés autochtones.

La stratégie n'est qu'une des mesures initiales importantes que nous avons prises pour reconstruire dans le respect nos relations avec les Premières Nations — mais nous savoir qu'il y a beaucoup plus de travail à faire. Nous sommes déterminés à continuer de collaborer avec les communautés autochtones en Ontario à mesure que nous avançons sur la voie de la réconciliation.

RÉGIE

L'autorité législative de la Société est énoncée dans la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* (la Loi). Classée comme entreprise opérationnelle, OLG compte un unique actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, et relève du ministre des Finances par l'entremise de son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et son président sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le président du conseil et les membres du conseil ne sont pas des employés à temps plein et ne sont pas membres de la direction.

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration supervise la gestion générale des affaires de la Société en conformité avec ses objectifs, énoncés dans la Loi, ses règlements, le plan d'affaires approuvé et le protocole d'entente intervenu entre la Société et le ministre des Finances. Le conseil a pour mandat de fournir des orientations à la direction en vue d'optimiser le rendement global de la Société et d'accroître la rentabilité pour son actionnaire en assumant ses diverses responsabilités :

- établir les buts, les objectifs et les stratégies de la Société conformément au mandat de cette dernière et aux politiques gouvernementales applicables;
- approuver le plan d'affaires annuel ainsi que les budgets d'exploitation et d'immobilisations;
- surveiller l'élaboration d'un cadre et d'un plan de gestion des risques appropriés;
- examiner la pertinence et l'efficacité des contrôles internes en matière de gestion des risques;
- évaluer le rendement du président et chef de la direction;
- surveiller l'application d'un code de conduite pour s'assurer que les relations avec les clients, les fournisseurs et le personnel sont conformes aux normes les plus rigoureuses, en tenant compte des valeurs éthiques et des intérêts de la collectivité dans le cadre de toutes les activités commerciales:
- suivre le rendement global de la Société;
- se tenir au courant et donner son avis, au besoin, sur les communications avec le gouvernement de l'Ontario et d'autres intervenants;
- assurer le respect des politiques clés, des lois et des règlements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs suivants étaient membres du conseil d'administration pendant l'exercice 2022-2023.

Jim Warren, président du conseil

(21 décembre 2021 au 20 décembre 2024)

Jim Warren compte 25 ans d'expérience progressive en tant que leader dans les domaines du jeu, de la loterie, des affaires et de la politique.

M. Warren a travaillé pour quelques-unes des sociétés de jeu les plus importantes au monde, ainsi que pour de grands décideurs au Canada. Il a été vice-président aux Partenariats stratégiques d'OLG, directeur administratif du Premier ministre de l'Ontario, chef de cabinet adjoint et directeur des communications pour le maire de Toronto et directeur des communications d'entreprise à Magna International Inc.

En 2008, M. Warren a fondé Riseley Gaming Inc., une société constituée pour bâtir et exploiter des investissements liés aux casinos. De 2008 à 2015, il était membre du conseil et copropriétaire de Sonco New Brunswick, qui a aménagé, construit, financé et exploité un complexe de jeu et de divertissement de 95 millions de dollars.

Actuellement, M. Warren est président et chef de la direction de Riseley Strategies Inc., une société de conseil qu'il a fondée en 2008. Riseley Strategies se spécialise en stratégies de communications, en gestion de crise, en gestion des intervenants et en développement des affaires.

Gail Beggs, vice-présidente du conseil

(Vice-présidente du conseil du 1^{er} novembre 2021 au 11 décembre 2023; administratrice du 17 mai 2013 au 19 novembre 2019 et du 12 décembre 2019 au 11 décembre 2023)

Gail Beggs compte plus de 30 ans d'expérience à la tête d'organisations de la fonction publique de l'Ontario, notamment à titre de sous-ministre au ministère de l'Environnement, au ministère des Richesses naturelles et au Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario.

En plus d'être membre du conseil d'administration d'OLG, M^{me} Beggs siège au conseil d'administration de l'Office ontarien de réglementation de la gestion des condominiums (« OORGCO ») et en préside le comité de gouvernance. Elle siège aussi au conseil d'administration de Forests Ontario.

Durant sa carrière dans la fonction publique, M^{me} Beggs a été présidente-directrice générale puis présidente du conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux, une société d'État de l'Ontario, et présidente du conseil d'administration de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, un organisme binational.

Karen Gordon

(30 mars 2022 au 29 mars 2025)

Karen Gordon est directrice de Gordon Strategy et compte plus de 20 ans d'expérience à titre de conseillère de grands cabinets d'avocats et de leurs entreprises clients, d'employeurs, d'organisations de services d'urgence, ainsi que de ligues et de clubs de sports.

Elle apporte sa grande expertise des communications ciblées sur le plan stratégique dans les domaines de pratique, ce qui comprend le litige commercial, l'emploi et les relations de travail, et la gestion des crises et des incidents. Largement reconnue pour ses connaissances en matière de communications, elle est régulièrement invitée à la radio et à la télévision à titre de commentatrice experte.

M^{me} Gordon est présidente de Ken Gordon Holdings, un bureau familial d'Ottawa axé sur l'aménagement et les investissements immobiliers. Elle est aussi présidente du conseil d'administration de la Trafalgar Castle School et bénévole de longue date auprès de la Greater Toronto Hockey League.

Vikram Khurana

(17 janvier 2020 au 16 janvier 2026)

Vikram (Vik) Khurana est président du Toronto Business Development Centre, un incubateur d'entreprises de premier plan, et il siège au conseil d'administration de la Fondation communautaire de Postes Canada. Il a fondé plusieurs multinationales, notamment Prudential Consulting Inc. et Leading System Consultants, et conseillé des multinationales dans les secteurs des technologies de l'information (TI), des services informatiques et de l'impartition des processus administratifs. Avant de devenir entrepreneur, M. Khurana travaillait à la Banque TD.

M. Khurana a siégé au conseil d'administration d'Exportation et développement Canada, au conseil d'administration de FinDev Canada, au conseil du doyen de la Ted Rogers School of Management à l'Université Ryerson, à l'Office des normes techniques et de la sécurité, à la Fondation Asie Pacifique du Canada et au conseil consultatif de l'Indo-Canada Chamber of Commerce.

Tom Marinelli

(10 mars 2022 au 9 mars 2025)

Tom Marinelli est bien connu à OLG. Durant ses 23 ans de carrière au sein de la Société, il a occupé plusieurs postes, notamment ceux de président et chef de la direction (deux fois), de dirigeant principal, Transformation, de dirigeant principal, Information, et de dirigeant principal, Technologie. Avant d'entrer au service d'OLG, M. Marinelli a occupé des postes techniques et de gestion dans les industries sidérurgique, militaire et pharmaceutique.

Après avoir pris sa retraite d'OLG en 2015, M. Marinelli a lancé sa propre entreprise, Habtom Consulting Inc., où il agit à titre de président et tire profit de sa vaste expérience dans l'industrie du jeu pour conseiller des entreprises et des associations du secteur.

M. Marinelli est titulaire d'un diplôme en génie de la conception des systèmes de l'Université de Waterloo et tient à jour son permis d'ingénieur (ing.).

Lori O'Neill

(12 février 2014 au 30 juin 2022)

Lori O'Neill agit à titre de conseillère indépendante en matière de finances et de gouvernance auprès de plusieurs sociétés en pleine croissance. Elle siège au conseil d'administration de Constellation Software Inc., de Sierra Wireless Inc., de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et du collège Ashbury. M^{me} O'Neill détient les titres FPCA et FCA et compte plus de 24 années d'expérience dans un cabinet comptable d'envergure mondiale.

Robert Poirier

(30 mars 2022 au 29 mars 2025)

À titre de chef de la direction d'un cabinet de conseil spécialisé, Robert Poirier accompagne ses clients lors du déploiement de stratégies complexes, notamment la mise au point d'infrastructures collaboratives et la transformation numérique. Il assure la gouvernance du secteur public en tant que président du comité immobilier de Metrolinx, qui est responsable des collectivités axées sur le transport en commun, et président de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, qui est chargé de la transition de l'Ontario vers une économie circulaire.

Auparavant, il a été président de l'Administration portuaire de Toronto, un organisme fédéral composé du port de Toronto et de l'aéroport Billy Bishop de Toronto, où il était responsable de certains projets essentiels et simultanés en matière d'aménagement d'infrastructures, de communautés et de durabilité qui ont permis de faire de Billy Bishop un des aéroports urbains les plus fructueux en Amérique du Nord.

M. Poirier a été conseiller principal des membres du comité sénatorial fédéral permanent des banques et du commerce de 1992 à 1999, période pendant laquelle il s'est occupé de la réglementation et des pratiques de gouvernance d'entreprise des investisseurs institutionnels et des institutions de l'État. Il possède le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Jennifer Roedding

(10 mars 2022 au 9 mars 2025)

Jennifer Roedding est une dirigeante, conseillère et coach chevronnée qui a bâti sa carrière en aidant des entreprises à se transformer et à croître. Elle collabore à leur réussite depuis plus de 25 ans – s'élevant d'abord à un poste de direction d'une société nationale, et maintenant à titre de présidente de sa propre société – Roedding Associates Management Consultants Inc. M^{me} Roedding est aussi dirigeante en résidence, Intégration de la durabilité, de l'École de la comptabilité et des finances et de l'École de l'environnement, des affaires et du développement de l'Université de Waterloo.

Sa vaste et solide expérience comprend aussi son poste de vice-présidente du conseil d'administration et, antérieurement, de présidente du comité des finances d'une organisation internationale de recherche en biotechnologie et en sous-traitance, Alimentiv, où elle est aussi membre du comité de direction. En outre, elle siège au Conseil des comptables professionnels agréés de l'Ontario ainsi qu'à son comité de gouvernance.

M^{me} Roedding détient une maîtrise en comptabilité (gestion et administration des affaires) de l'Université de Waterloo; elle est aussi comptable agréée et comptable professionnelle agréée et possède le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés de la Rotman School of Management (Toronto). Elle possède également les titres GCB.D des Global ESG Competent Boards et CCB.D des Climate Competent Boards.

Orlando M. Rosa

(11 décembre 2013 au 10 décembre 2018 et 31 janvier 2019 au 30 janvier 2023)

Orlando Rosa a introduit la profondeur et la variété dans une pratique du droit axée principalement sur le litige civil et commercial.

Il est associé directeur de Wishart Law Firm LLP à Sault Ste. Marie. Il traite une variété de litiges importants et complexes, notamment des causes de responsabilité ferroviaire, et des réclamations pour dommage à l'environnement, d'assurance, contractuelles, municipales et en responsabilité civile délictuelle pour divers clients.

Steve Williams

(27 mai 2015 au 26 mai 2019 et 30 mai 2019 au 29 mai 2025)

Steve Williams est un ancien chef du Territoire des Six Nations de la rivière Grand, la plus grande communauté de Premières Nations du Canada. Il poursuit sa réussite en affaires à la présidence de Grand River Enterprises International, la plus importante entreprise productrice de tabac sous propriété de Premières Nations dans le monde.

M. Williams est membre du conseil d'administration de l'Ontario First Nations Limited Partnership. La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration d'OLG au cours de l'exercice 2022-2023 s'est établie à 343 324 \$.

Administrateur/Administratrice	Rémunération
Jim Warren (président du conseil)	146 700 \$
Gail Beggs (vice-présidente du conseil)	34 225 \$
Karen Gordon	19 839 \$
Vikram Khurana	17 000 \$
Tom Marinelli	25 163 \$
Lori O'Neill	14 044 \$
Robert Poirier	18 489 \$
Jennifer Roedding	34 088 \$
Orlando M. Rosa	15 564 \$
Steve Williams	13 600 \$
Shelly Rae (mandat terminé à l'exercice 2021-2022)	4 612 \$
Total :	343 324 \$

COMITÉS DU CONSEIL

Au 31 mars 2023, le conseil d'administration d'OLG exerçait ses activités par l'entremise de quatre comités de travail.

COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Le Comité d'audit et de gestion des risques examine les états financiers, les politiques comptables et les procédures de production de rapports d'OLG et aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle des états financiers de la Société, de ses résultats liés à la gestion interne, de ses contrôles internes (de l'information financière, par exemple), de son programme de gestion des risques d'entreprises, de ses systèmes de conformité, ainsi que de ses politiques et procédures. Au 31 mars 2023, Jennifer Roedding présidait ce comité.

COMITÉ DE RÉGIE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le Comité de régie et de responsabilité sociale aide le conseil d'administration à élaborer les politiques et les pratiques pour s'assurer qu'OLG respecte les normes les plus rigoureuses en matière de conduite et de responsabilité sociale. Ses activités consistent notamment à repérer les politiques à examiner, à soumettre des recommandations au conseil et à surveiller des éléments comme le jeu responsable, l'intégrité des jeux et l'intégration de la responsabilité sociale et des pratiques exemplaires en ce qui a trait aux principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Au 31 mars 2023, Gail Beggs présidait ce comité.

COMITÉ DES PERSONNES, DE LA CULTURE ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le Comité des personnes, de la culture et de la rémunération agit à titre consultatif pour aider le conseil à s'acquitter de ses fonctions liées à la rémunération et à s'assurer que la Société a une structure et des capacités organisationnelles efficaces en place. De plus, il s'assure qu'OLG respecte les lois et les directives applicables en matière d'emploi, tout en promouvant la santé, la sécurité et une forte culture d'entreprise. Au 31 mars 2023, Karen Gordon présidait ce comité.

COMITÉ DE TRANSFORMATION ET DES TECHNOLOGIES

Le Comité de transformation et des technologies aide le conseil à surveiller les technologies de l'information et les grandes initiatives de transformation opérationnelle. Cela comprend l'élaboration et l'examen des plans stratégiques de la Société et la mise en œuvre des

technologies de l'information connexes, ainsi que l'examen des plans et programmes visant à concrétiser la mission, la vision et l'orientation stratégique d'OLG. Au 31 mars 2023, Vikram Khurana présidait ce comité.

COMITÉ EXÉCUTIF

Au 31 mars 2023, les membres de la haute direction chargés des activités courantes étaient :

Duncan Hannay, président et chef de la direction

Alexandra Aguzzi, vice-présidente principale, Marque, Communications et Durabilité

Pinder Basi, dirigeant principal, Finances et Risque

Hestie Benn, vice-présidente, Audit interne

Nancy Kennedy, dirigeante principale, Loterie et Clients

David Pridmore, dirigeant principal, Jeu

Tony Wong, vice-président principal, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Contentieux et Secrétariat général

Esther Zdolec, vice-présidente principale, Personnes et Culture

Rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Introduction et informations présentées

Le présent rapport de gestion commente la situation financière consolidée et la performance financière de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») et doit être interprété en tenant compte des états financiers consolidés audités d'OLG de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les montants sont présentés en dollars canadiens et arrondis au million le plus proche.

Certains chiffres comparatifs contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice. Pour refléter plus exactement la rentabilité des secteurs d'activité, certains paiements aux partenaires sont passés des Services généraux au secteur d'activité générant les produits d'exploitation applicables. Les paiements aux partenaires en vertu de l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé ont été reclassés dans le secteur du jeu en établissement et les paiements aux partenaires en application de l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière ont été reclassés dans chaque secteur d'activité générant les produits d'exploitation. Selon l'entente de partage des produits tirés du jeu, OLG verse à l'OFNLP un montant égal à 1,7 % des produits bruts de l'exercice précédent de la Société, tels qu'ils sont définis dans l'entente.

Il est à noter que les chiffres ont été arrondis ou tronqués, ce qui signifie que certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

Le conseil d'administration, sur recommandation de son Comité d'audit et de gestion des risques, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 20 juin 2023.

Déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives sur le rendement commercial et financier futur, attendu ou potentiel. Pour OLG, les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les déclarations concernant de possibles initiatives de transformation, les prévisions des futurs produits d'exploitation et du profit et d'autres déclarations sur des événements ou des conditions à venir. Les déclarations prospectives comportent des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats prévus. Ces incertitudes comprennent, entre autres : la conjoncture économique, la demande des clients, l'évolution des politiques gouvernementales, l'issue des litiges, l'environnement concurrentiel et le moment et l'envergure des investissements potentiels dans les immobilisations.

Bien que ces déclarations reposent sur les estimations et les attentes de la direction et les données concurrentielles, financières et économiques actuellement accessibles, elles sont fondamentalement incertaines. Le lecteur est prié de noter que plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les conditions et les résultats commerciaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont contenus dans le présent rapport.

Mesures non conformes aux IFRS

Dans la présente analyse, OLG utilise plusieurs indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux IFRS que la direction estime utiles dans l'évaluation du rendement de la Société. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces mesures peuvent ne pas avoir de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, ne pas être comparables aux termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

Les recettes tirées des loteries et des jeux (recettes) représentent :

Loterie (points de vente)

 Ventes de produits de loterie achetés en magasin (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les jeux sports) avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance)

Gain net avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique

- Gain net provenant des jeux de style casino (jeux de casino en ligne) et des produits sports numériques achetés sur la plateforme numérique d'OLG.
- Ventes de produits de loterie achetés sur la plateforme numérique d'OLG (jeux de loterie en ligne) avant déduction des lots.

Les lots de loterie, qui sont comptabilisés en tant que réduction des recettes tirées des loteries et des jeux, sont pour les produits de loterie achetés en magasin et pour les produits de loterie (à l'exclusion des produits Sports en ligne) achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG.

Les redevances aux fournisseurs de services, qui sont comptabilisées en tant que réduction des produits tirés du jeu, représentent les redevances versées aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance et de jeu dans les casinos ou en leur nom.

La Société considère que les recettes sont une mesure de rendement clé qui reflète mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers.

Le bénéfice net avant les éléments ci-dessous correspond au bénéfice net avant déduction de la cotisation sur les gains et/ou des paiements aux partenaires, qui se composent principalement du financement des courses de chevaux, des paiements aux Premières Nations, des paiements aux organismes de bienfaisance, des commissions payées aux municipalités d'accueil et des versements au gouvernement du Canada.

Le profit net revenant à la Province (« PNRP ») est fondé sur la comptabilité d'exercice en réintégrant la cotisation sur les gains dans le bénéfice net. La cotisation sur les gains est le montant que la Société verse à la Province de l'Ontario et qui correspond à 20 % des produits tirés du jeu, tels qu'ils sont définis, à Caesars Windsor, à Casino Rama, à Casino Niagara, à Fallsview Casino et à Great Blue Heron Casino, conformément à la Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

La Société considère que le PNRP reflète mieux ses résultats financiers et l'utilise pour établir ses cibles.

D'autres mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent document peuvent être propres aux secteurs d'activité auxquels elles se rapportent et sont définies à leur première occurrence.

Rapprochement des produits et du bénéfice net (perte nette) par secteur d'activité

(en millions de dollars)										
Pannyashamant das resettes et			2022-2023					2021-2022 ¹		
Rapprochement des recettes et des produits	Loterie	Jeu numérique	Jeu en établissement	Services généraux	Résultats consolidés	Loterie	Jeu numérique	Jeu en établissement	Services généraux	Résultats consolidés
Recettes tirées de la loterie et du jeu Moins : les lots des jeux de	4 357 \$	669 \$	4 172 \$	-\$	9 198 \$	4 469 \$	511 \$	2 163 \$	-\$	7 143 \$
loterie	(2 500)	(108)	-	-	(2 608)	(2 547)	(84)	-	-	(2 631)
Produits tirés du jeu Moins : les redevances aux	1 857	561	4 172	-	6 590	1 922	427	2 163	-	4 512
fournisseurs de services	-	-	(2 082)	-	(2 082)		-	(1 124)	-	(1 124)
Produits nets tirés du jeu	1 857	561	2 090		4 508	1 922	427	1 039		3 388
Produits locatifs Produits ne provenant pas du	-	-	117	-	117	-	-	92	-	92
jeu	-	-	36	-	36		-	5	-	5
Produits	1 857 \$	561 \$	2 243 \$	- \$	4 661 \$	1 922 \$	427 \$	1 136 \$	- \$	3 485 \$
Rapprochement du PNRP et du bénéfice net										
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province Moins : la cotisation sur les	1 088 \$	302 \$	1 366 \$	(251)\$	2 505 \$	1 195 \$	217 \$	404 \$	(254)\$	1 562 \$
gains	-	-	(207)	-	(207)		-	(107)	-	(107)
Bénéfice net (perte nette)	1 088 \$	302 \$	1 159 \$	(251) \$	2 298 \$	1 195 \$	217 \$	297 \$	(254) \$	1 455 \$

¹ Certains chiffres comparatifs liés aux paiements aux partenaires contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice. À l'exercice 2021-2022, les paiements aux partenaires totalisant 119 millions de dollars effectués en vertu de l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé sont passés des Services généraux au secteur du jeu en établissement et les paiements aux partenaires s'élevant à 81 millions de dollars versés en vertu de l'entente de partage des produits tirés du jeu sont passés des Services généraux à chaque secteur d'activité générant des produits d'exploitation.

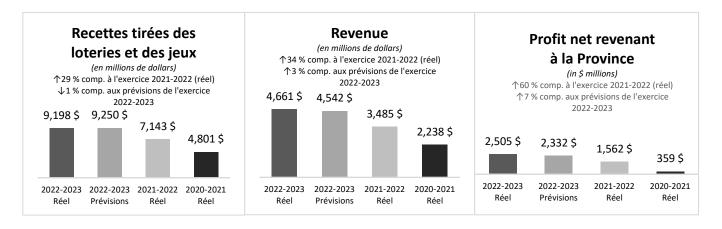
2. Résumé

Les recettes et le PNRP d'OLG ont atteint un sommet inégalé à l'exercice 2022-2023, les recettes ayant dépassé 9 milliards de dollars pour la toute première fois. Le PNRP d'OLG de 2,5 milliards de dollars a été le plus élevé jamais enregistré; il a dépassé les prévisions de 7 %. Cela s'explique par la croissance continue du secteur du jeu numérique et par la reprise des secteurs du jeu dans les casinos et du jeu de bienfaisance après les effets de la pandémie de COVID-19.

Les secteurs du jeu dans les casinos et du jeu de bienfaisance se sont considérablement remis de la pandémie et ont généré des recettes record à l'exercice 2022-2023, car les casinos et les centres de jeu de bienfaisance ont été ouverts tout au long de l'exercice, contrairement à l'exercice 2021-2022 pendant lequel il y a eu des fermetures intermittentes et des restrictions en matière de santé publique.

Les recettes tirées du jeu numérique ont établi un autre record à l'exercice 2022-2023, ce qui montre une forte croissance dans un marché du jeu nouveau et très concurrentiel en Ontario.

Les recettes provenant de la loterie ont été inférieures aux prévisions et à celles qui ont été enregistrées à l'exercice précédent, lesquelles ont été stimulées par le tirage sans précédent de LOTTO MAX au premier trimestre de l'exercice 2021-2022 (qui comprenait une cagnotte de 140 millions de dollars) et par la vigueur des ventes pendant les fermetures et l'imposition de restrictions en raison de la pandémie de COVID-19 qui ont limité les autres options de divertissement pour de nombreux Ontariens.



Comparaison entre les résultats de l'exercice 2022-2023 et de l'exercice précédent

Recettes tirées des loteries et des jeux

Les recettes tirées des loteries et des jeux d'OLG ont totalisé 9,2 milliards de dollars, soit 2,1 milliards de dollars, ou 29 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Le secteur du jeu en établissement a grandement contribué à la hausse, puisque les casinos ont été ouverts pendant tout l'exercice, et les recettes tirées du jeu numérique ont, une fois de plus, connu une croissance marquée à l'exercice 2022-2023. Les recettes provenant de la loterie dans les points de vente ont été moindres qu'à l'exercice précédent, principalement en raison d'un grand

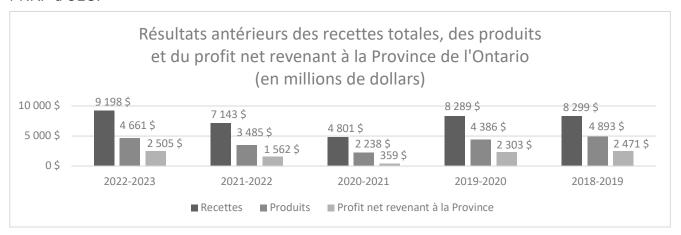
nombre de gros lots de LOTTO MAX à valeur élevée à l'exercice 2021-2022, y compris en juin 2021 lorsque la cagnotte de LOTTO MAX a atteint un sommet inégalé de 140 millions de dollars.

Produits

Les produits totaux comprennent les produits nets tirés du jeu, les produits locatifs et les produits ne provenant pas du jeu. Les produits nets tirés du jeu représentent les recettes totales moins les lots des jeux de loterie et les redevances aux fournisseurs de services. À l'exercice 2022-2023, les produits tirés de toutes les activités d'OLG ont totalisé 4,7 milliards de dollars, soit 1,2 milliard de dollars, ou 34 %, de plus qu'à l'exercice précédent, surtout en raison de la reprise du secteur du jeu en établissement.

PNRP

Le graphique ci-dessous présente les résultats antérieurs des recettes totales, des produits et du PNRP d'OLG.



Le PNRP consolidé d'OLG s'est chiffré à 2,5 milliards de dollars, soit 943 millions de dollars, ou 60 %, de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui va de pair avec la hausse des recettes, essentiellement en raison de la forte reprise du secteur du jeu en établissement à la suite des fermetures et des restrictions de capacité imposées à l'exercice 2021-2022.

Comparaison entre les résultats de l'exercice 2022-2023 et les prévisions

Recettes tirées des loteries et des jeux

Les recettes d'OLG ont été inférieures de 52 millions de dollars (moins de 1 %) aux prévisions. Les recettes tirées du jeu en établissement et du jeu numérique ont dépassé les prévisions de 52 millions de dollars, ou 1 %, et de 56 millions de dollars, ou 9 %, respectivement. Les recettes provenant de la loterie ont quant à elles été inférieures de 160 millions de dollars, ou 4 %, aux prévisions en raison, en partie, des ventes de produits INSTANT revenant aux niveaux prépandémie. Les prévisions concernant les recettes tirées de la loterie ont été fondées sur les résultats obtenus durant la pandémie qui ont atteint des sommets, puisque les autres options de divertissement des consommateurs étaient limitées, surtout pendant les fermetures et les restrictions liées à la pandémie.

Produits

À l'exercice 2022-2023, les produits ont été supérieurs de 119 millions de dollars, ou 3 %, aux prévisions en raison des résultats favorables du jeu en établissement et du jeu numérique, alors que les produits tirés de la loterie ont été inférieurs aux prévisions, comme indiqué ci-dessus.

PNRP

Le PNRP a été supérieur de 173 millions de dollars, ou 7 %, aux prévisions. L'écart favorable par rapport aux prévisions est attribuable à tous les secteurs d'activité. Selon les excellents résultats qu'ils ont obtenus, les secteurs du jeu en établissement et du jeu numérique ont dépassé les prévisions relatives au PNRP respectivement de 78 millions de dollars, ou 6 %, et de 65 millions de dollars, ou 27 %. Le secteur de la loterie a dépassé les prévisions concernant le PNRP de 4 millions de dollars, en dépit de recettes inférieures aux prévisions, les ventes de produits à marge faible ayant diminué au profit des ventes de jeux à marge élevée, ce qui a atténué l'incidence des recettes inférieures aux prévisions.

3. Résultats d'exploitation - secteurs d'activité

A. Loterie (points de vente)

Faits saillants

- Les recettes provenant des points de vente de loterie et le PNRP se sont chiffrées à 4,4 milliards de dollars et à 1,1 milliard de dollars, respectivement.
- Les lots des jeux de loterie aux points de vente remis aux précieux clients d'OLG ont totalisé 2.5 milliards de dollars.
- En septembre 2022, la loterie nationale a lancé le nouveau jeu de LOTTO 6/49 comportant un tirage BOULE D'OR, qui offre aux joueurs la chance de gagner un des deux gros lots de plusieurs millions de dollars chaque semaine.
- De nouveaux billets INSTANT ont été lancés, notamment le premier billet INSTANT à 100 \$ d'OLG en octobre 2022.
- L'exercice 2022-2023 a été le premier exercice complet du nouveau PROLINE dans les points de vente, lequel offre des produits de mises sportives améliorés comportant plus de types et d'options de mise.
- Le travail nécessaire pour implanter les technologies de loterie libre-service dans les points de vente à l'exercice 2023-2024 en vue de pouvoir s'adapter à l'évolution de la demande des clients a commencé.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Loterie (points de vente)

Exercice

(en millions de dollars)

	(en minerie de dendie)			
	2022-2023	2021-2022 ¹	Écart (\$)	Écart (%)
Recettes	4 357 \$	4 469 \$	(112)	(3)
Moins : les lots des jeux de loterie	(2 500)	(2 547)	47	2
Produits	1 857	1 922	(65)	(3)
Charges avant les paiements aux partenaires	567	537	(30)	(6)
Bénéfice net avant les éléments ci- dessous	1 290	1 385	(95)	(7)
Moins : les paiements aux partenaires	(202)	(190)	12	6
Bénéfice net	1 088	1 195	(107)	(9)
Profit net revenant à la Province	1 088 \$	1 195 \$	(107)	(9)

¹ Certains chiffres comparatifs liés aux paiements aux partenaires contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice. À l'exercice 2021-2022, les paiements aux partenaires en application de l'entente de partage des produits tirés du jeu sont passés des Services généraux au secteur de la loterie (points de vente).

A.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2022-2023, les recettes provenant des points de vente de loterie se sont chiffrées à 4,4 milliards de dollars, en baisse de 112 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des recettes tirées des jeux à tirage.

Le tableau suivant présente les données sur les recettes et les lots des jeux de loterie (points de vente) par type de jeu.

Données sur les recettes et les lots des jeux de loterie par type de jeu

Catégorie de produits	Nombre	mbre de jeux Recettes (en millions de dollars)		ns de	Pourcer des rece	J	Lots (en millions de dollars)	
Exercice	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
Loto (nationaux et régionaux)	15	16	2 490 \$	2 602 \$	57 %	58 %	1 241 \$	1 296 \$
INSTANT	96	100	1 574 \$	1 574 \$	36 %	35 %	1 057 \$	1 053 \$
Sports ¹	2	3	293 \$	293 \$	7 %	7 %	202 \$	198 \$
Total	113	119	4 357 \$	4 469 \$	100 %	100 %	2 500 \$	2 547 \$

¹À l'exercice 2022-2023, Point Spread a été inclus dans le nouveau PROLINE aux points de vente; il s'agissait auparavant d'un jeu distinct.

Les points ci-dessous ont influencé les résultats d'OLG par rapport à l'exercice précédent.

- Les recettes tirées des jeux de loto nationaux ont diminué de 56 millions de dollars en comparaison de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la cagnotte de LOTTO MAX en juin 2021, qui a atteint un sommet inégalé de 140 millions de dollars.
- Les recettes provenant des jeux de loto régionaux (ENCORE, LOTTARIO et ONTARIO 49) ont reculé de 56 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution des ventes de jeux quotidiens et de jeux à gain sur place et à des gros lots de LOTTARIO plus bas.
- Les recettes tirées de jeux INSTANT sont demeurées stables en regard de l'exercice précédent.
 Au cours du dernier exercice, OLG a lancé un jeu VARIÉTÉ à 30 \$, un sachet-cadeau à 20 \$ offert pendant la période des Fêtes et le billet ULTIMATE à 100 \$.
- Bien que l'exercice 2022-2023 ait été le premier exercice complet du nouveau PROLINE dans les points de vente, les recettes tirées des jeux sports en magasin sont restées stables par rapport à l'exercice précédent, car l'offre complète de sports PROPS n'était pas disponible durant l'exercice.

Produits

En comparaison de l'exercice précédent, les produits ont diminué de 65 millions de dollars, ou 3 %, surtout à cause de la baisse des recettes décrite précédemment, compensée en partie par la réduction des lots connexes. En outre, à l'exercice 2021-2022, OLG a reçu un remboursement de la réserve des lots des jeux de loto nationaux de 22 millions de dollars de la Société de la loterie interprovinciale (SLI).

PNRP

Le PNRP s'est établi à 1,1 milliard de dollars, soit 107 millions de dollars, ou 9 %, de moins qu'à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par l'incidence de la diminution des recettes combinée aux bénéfices réalisés, à l'exercice précédent, de la remontée des lots des jeux de loterie et du marketing. À l'exercice 2021-2022, le PNRP a aussi profité de l'incidence favorable du remboursement de la réserve des lots dont il a été question précédemment.

A.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2022-2023 et les prévisions

Recettes

Les recettes ont été inférieures de 160 millions de dollars, ou 4 %, aux prévisions, principalement en raison des jeux INSTANT et sports; ce recul a été compensé par l'augmentation des recettes tirées des jeux de loto nationaux.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions en lançant un nouvel événement régional et de nouveaux jeux INSTANT, en relançant l'offre complète de sports PROPS et en implantant les technologies de loterie libre-service dans les points de vente afin de pouvoir s'adapter à l'évolution de la demande des clients.

<u>Produits</u>

Les produits ont été inférieurs de 16 millions de dollars aux prévisions en raison des mêmes facteurs décrits ci-dessus qui ont contribué à la diminution des recettes par rapport aux prévisions, ce qui a été compensé en partie par la réduction des lots en raison de la modification de la composition des ventes.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions de la même façon que celle qui est décrite ci-dessus relativement aux recettes.

PNRP

Le PNRP a été supérieur de 4 millions de dollars aux prévisions, essentiellement en raison de la diminution des coûts variables associés à la baisse des recettes, des coûts de projets liés au lancement du nouveau LOTTO 6/49 et des droits réglementaires et à la hausse des intérêts créditeurs sur les fonds détenus par la SLI.

A.3. Tendances et risques – Loterie

Le secteur de la loterie fait face à certains risques :

- une dépendance envers une clientèle principale qui diminue et vieillit;
- l'évolution des tendances relatives aux consommateurs et de leurs attentes, y compris le délaissement des canaux de détail traditionnels;
- la capacité de la plateforme de loterie vieillissante d'OLG à prendre en charge les besoins actuels de l'organisation et à tirer parti des nouvelles occasions.

Pour atténuer ces risques, OLG mettra en œuvre une stratégie triennale en matière de loterie visant à tirer profit des nouvelles tendances sur le marché et à cibler les segments des nouveaux joueurs et des joueurs moins actifs et créera des expériences clients uniques. Cette stratégie fait suite au plan « ON joue » et va de pair avec les piliers stratégiques qui y sont indiqués. Elle permettra à OLG :

- de comprendre et de diffuser les informations afin de définir les segments des joueurs moins actifs et d'accroître la participation des joueurs dans l'avenir;
- de désigner les préférences des clients cibles afin de concevoir des stratégies réalisables en matière de fidélisation et d'acquisition de clients;

- d'encourager l'essai de nouvelles idées et d'accélérer la mise en marché afin de stimuler l'innovation dans tous les leviers de croissance;
- de concevoir et de développer de nouveaux produits et de nouvelles expériences conçus pour attirer de nouveaux clients dans la catégorie et favoriser une croissance dans tous les canaux;
- d'améliorer les services de première ligne afin de stimuler une personnalisation accrue de la prestation de services;
- de tirer profit de ses nouveaux terminaux de loterie afin d'être en mesure d'offrir de nouveaux produits aux points de vente et de mieux gérer les comptes dans ce canal;
- de faire progresser les technologies liées à la loterie afin de mieux s'adapter aux besoins opérationnels, aux innovations, aux priorités en matière de produits et aux tendances émergentes et d'optimiser les plans de ressourcement afin de respecter les délais des projets.

B. Jeu en établissement

Le jeu en établissement représente le jeu dans les casinos, le jeu de bienfaisance et les courses de chevaux.

Le jeu dans les casinos comprend 29 casinos exploités par des fournisseurs de services conformément au modèle de modernisation d'OLG et un casino exploité par un exploitant selon l'ancien modèle d'exploitation. OLG assume la conduite et la gestion des 30 casinos.

Le jeu de bienfaisance est constitué de 37 centres de jeu de bienfaisance qui sont exploités par des fournisseurs de services. OLG assume la conduite et la gestion des centres de jeu de bienfaisance.

La Société continue d'appuyer le secteur des courses de chevaux de l'Ontario grâce à l'accord de financement signé le 1^{er} avril 2019, qui demeurera en vigueur pendant 19 ans. Cet accord garantit qu'OLG continuera de fournir une aide financière pour les bourses, l'exploitation, les programmes de sélection et les améliorations aux immobilisations des hippodromes.

Faits saillants

- Les recettes, les produits tirés du jeu et le PNRP du secteur du jeu en établissement ont connu une croissance marquée en glissement annuel à mesure que les incidences de la pandémie se sont atténuées. Notamment, il n'y a eu aucune fermeture d'établissement ni exigence en ce qui a trait au passeport vaccinal et au port d'un couvre-visage durant l'exercice, et les restrictions frontalières étaient aussi levées.
- Les recettes tirées du jeu dans les casinos ont presque atteint les niveaux prépandémie de COVID, à 3,8 milliards de dollars, ou 1,8 milliard de dollars de plus qu'à l'exercice précédent.
- Le secteur du jeu de bienfaisance a enregistré une année record, les recettes et le PNRP s'étant établis à 331 millions de dollars et à 21 millions de dollars, respectivement.
- Le Playtime Casino à Wasaga Beach a ouvert ses portes en novembre 2022 et de nouvelles installations non liées au jeu ont ouvert leurs portes au Pickering Casino Resort au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022-2023, y compris un centre de divertissement, un hôtel et des services alimentaires.
- La Scène OLG à Fallsview Casino a ouvert le 25 février 2023 avec une grande célébration mettant en vedette Billy Joel.
- OLG et ses fournisseurs de services de jeu dans les casinos ont lancé des répertoires de mises sportives dans 13 casinos de la province.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Jeu en établissement¹

Exercice (en millions de dollars)

	2022-2023	2021-2022 ²	Écart (\$)	Écart (%)
Recettes Moins : les redevances aux fournisseurs de	4 172 \$	2 163 \$	2 009	93
services	(2 082)	(1 124)	(958)	(85)
Produits nets tirés du jeu	2 090	1 039	1 051	101
Produits locatifs	117	92	25	27
Produits ne provenant pas du jeu	36	5	31	620
Produits Charges avant les paiements aux partenaires /	2 243	1 136	1 107	97
la cotisation sur les gains	286	376	90	24
Bénéfices net avant les éléments ci-dessous Moins : les paiements aux partenaires / la	1 957	760	1 197	158
cotisation sur les gains	(798)	(463)	335	72
Bénéfice net	1 159	297	862	290
Plus : la cotisation sur les gains	207	107	100	93
Profit net revenant à la Province	1 366 \$	404 \$	962	238

¹Le jeu en établissement comprend le jeu dans les casinos, le jeu de bienfaisance et les courses de chevaux.

B1. Jeu dans les casinos

Données sommaires provenant de l'état du résultat global - Jeu dans les casinos

Exercice (en millions de dollars)

,	2022-2023	2021-2022 ¹	Écart (\$)	Écart (%)
Recettes ² Moins : les redevances aux fournisseurs de	3 841 \$	2 018 \$	1 823	90
services	(1 882)	(1 026)	(856)	(83)
Produits nets tirés du jeu	1 959	992	967	97
Produits locatifs	117	92	25	27
Produits ne provenant pas du jeu	36	5	31	620
Produits Charges avant les paiements aux partenaires / la	2 112	1 089	1 023	94
cotisation sur les gains	280	367	87	24
Bénéfice net avant les éléments ci-dessous Moins : les paiements aux partenaires / la	1 832	722	1 110	154
cotisation sur les gains	(535)	(292)	243	83
Bénéfice net	1 297	430	867	202
Plus : la cotisation sur les gains	207	107	100	93
Profit net revenant à la Province	1 504 \$	537 \$	967	180

² Certains chiffres comparatifs liés aux paiements aux partenaires contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice. À l'exercice 2021-2022, les paiements aux partenaires en vertu de l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé et une partie des paiements aux partenaires en application de l'entente de partage des produits tirés du jeu sont passés des Services généraux au jeu en établissement.

B1.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2022-2023, les recettes totales tirées du jeu dans les casinos se sont chiffrées à 3,8 milliards de dollars, en hausse de 1,8 milliard de dollars par rapport à l'exercice 2021-2022, puisque les casinos ont été ouverts tout au long de l'exercice et étaient soumis à moins de contraintes qu'à l'exercice précédent. À l'exercice 2021-2022, les casinos ont été forcés de fermer pendant 130 jours au total et, lorsqu'ils étaient ouverts, ils étaient assujettis au port du masque obligatoire, aux exigences relatives au passeport vaccinal et aux restrictions aux frontières terrestres. En outre, l'exercice 2022-2023 a été marqué par l'exploitation pendant toute sa durée des casinos à Pickering et à North Bay, ainsi que par l'ouverture du Playtime Casino à Wasaga Beach en novembre 2022 et de nouvelles installations non liées au jeu au Pickering Casino Resort au quatrième trimestre.

Produits

Les produits tirés du jeu dans les casinos comprennent les produits nets tirés du jeu, les produits locatifs et les produits ne provenant pas du jeu. Les produits nets tirés du jeu représentent les recettes totales moins les redevances aux fournisseurs de services.

Les produits nets tirés du jeu des établissements exploités par des fournisseurs de services englobent le gain net généré à l'établissement, de même que le gain net produit par Caesars Windsor, qui est exploité par un exploitant en vertu de l'ancien modèle d'exploitation. OLG tient compte des produits nets tirés du jeu après déduction des redevances aux fournisseurs de services. Elle ne tient pas compte des produits ne provenant pas du jeu générés aux établissements exploités par des fournisseurs de services.

À l'exercice 2022-2023, les produits d'exploitation se sont établis à 2,1 milliards de dollars, en hausse de 1 milliard de dollars en regard de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par le fait que les casinos ont été ouverts tout au long de l'exercice et soumis à moins de restrictions qu'à l'exercice précédent, ce qui a déjà été décrit.

PNRP

À l'exercice 2022-2023, le PNRP s'est chiffré à 1,5 milliard de dollars, soit 967 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse a été stimulée par l'augmentation importante des recettes décrite ci-dessus.

Les charges ont totalisé 280 millions de dollars, en baisse de 87 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la comptabilisation en tant que charges, pendant la fermeture des établissements à l'exercice 2021-2022, des redevances aux fournisseurs de services de jeu dans les casinos s'élevant à 153 millions de dollars. À l'exclusion de ces redevances aux

¹ Certains chiffres comparatifs liés aux charges contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice.

² À l'exercice 2022-2023, les machines à sous et les jeux sur table en direct ont représenté respectivement 91,7 % et 78,6 % des paiements relatifs aux casinos à l'échelle de la province (contre 91,9 % et 78,7 %, respectivement, à l'exercice 2021-2022). Le paramètre de paiement des jeux sur table en direct est calculé au moyen de la retenue sur les jeux sur table, un indicateur toujours utilisé pour les jeux sur table en direct dans le secteur du jeu. Cet indicateur ne tient pas compte des mises placées pendant les jeux sur table en direct, mais il fournit le pourcentage de tous les jetons de jeu achetés par les clients qui est retenu par le casino.

fournisseurs de services de jeu dans les casinos, les charges relatives au jeu dans les casinos à l'exercice 2022-2023 ont augmenté de 65 millions de dollars en regard de l'exercice précédent, ce qui est surtout attribuable à l'augmentation des charges opérationnelles à Caesars Windsor étant donné que l'établissement a mené ses activités pendant l'ensemble de l'exercice 2022-2023.

B1.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2022-2023 et les prévisions

Recettes

À l'exercice 2022-2023, les recettes ont été inférieures de 39 millions de dollars, ou 1 %, aux prévisions, principalement en raison du report de l'ouverture du Great Canadian Casino Resort Toronto (à Woodbine) du quatrième trimestre de l'exercice 2022-2023 à l'exercice 2023-2024; le retard a essentiellement été causé par les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et à la main-d'œuvre auxquels a été confronté le fournisseur de services responsable de l'aménagement. Cette baisse a été compensée en partie par une reprise plus forte que prévu du secteur du jeu dans les casinos au premier trimestre de l'exercice en raison de la levée, en mars 2022, de la plupart des restrictions liées à la COVID-19, en comparaison des prévisions d'OLG qui indiquaient une remontée lente et progressive des recettes durant l'exercice.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions en maintenant une étroite harmonisation avec les fournisseurs de services de jeu dans les casinos, en comprenant les jalons importants des aménagements et les risques connexes et en communiquant ses attentes.

Produits

Les produits ont été supérieurs de 26 millions de dollars, ou 1 %, aux prévisions. Le manque à gagner relatif aux recettes a été compensé par une diminution des redevances versées aux fournisseurs de services au cours de l'exercice et une augmentation des produits ne provenant pas du jeu à Caesars Windsor, car les installations ont ouvert plus tôt que prévu et les ventes au comptant ont été plus élevées que prévu.

PNRP

Le PNRP pour l'exercice 2022-2023 s'est établi à 52 millions de dollars, ou 4 %, de plus que les prévisions. L'augmentation par rapport aux prévisions s'explique principalement par le PNRP plus élevé que prévu à Caesars Windsor et un recouvrement imprévu de la TVH.

B1.4. Autres indicateurs de rendement clés – Jeu dans les casinos

Voici d'autres indicateurs de rendement clés du jeu dans les casinos à l'exercice 2022-2023 en regard des exercices précédents :

Exercice	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre total de clients (en millions)	25,1	10,2	0,5	38,9
Gain net par client ¹	153 \$	198 \$	222 \$	100 \$
Nombre total de machines à sous ²	26 463	27 222	S.O.	25 150
Nombre total de tables ²	768	692	S.O.	800
Investissements en immobilisations des fournisseurs				
de services (en millions) ³	374 \$	333 \$	243 \$	532 \$

¹ Le gain net par client est calculé en divisant les recettes avant déduction des redevances aux fournisseurs de services (gain net) par le nombre de clients.

Le nombre de visites des clients a considérablement augmenté à l'exercice 2022-2023 en raison des fermetures des casinos à l'exercice précédent. Toutefois, le gain net par client a diminué par rapport à l'exercice précédent, puisque le nombre total de clients s'est accru plus rapidement que le gain net.

La modernisation du jeu dans les casinos a encouragé les investissements en immobilisations du secteur privé dans la province, y compris l'augmentation du nombre de machines à sous et de jeux sur table en direct, ce qui améliore l'expérience des clients et fait augmenter le nombre de visites. À l'exercice 2022-2023, les fournisseurs de services ont investi 374 millions de dollars dans les immobilisations.

B1.4. Tendances et risques – Jeu dans les casinos

Les risques importants pour le jeu dans les casinos sont notamment les suivants :

- les fermetures ou les activités limitées associées à une pandémie, à une interruption de travail, à des conditions météorologiques exceptionnelles et à d'autres événements externes;
- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu dans les casinos découlant d'une concurrence accrue quant aux dépenses de divertissement, de changements démographiques, de facteurs macroéconomiques et de répercussions persistantes de la pandémie;
- les retards et/ou les changements importants de portée en ce qui a trait aux projets de développement des fournisseurs de services, qui sont essentiels à la croissance des produits tirés du jeu dans les casinos;
- la dépendance à l'égard du secteur privé pour générer des produits supplémentaires, ce qui peut être influencé par de nombreux facteurs, dont certains sont indépendants de la volonté des fournisseurs de services:

² Le nombre de machines à sous et de tables n'étaient pas des paramètres significatifs à évaluer à l'exercice 2020-2021 en raison des contraintes de capacité importantes qui étaient en vigueur lorsque les casinos étaient ouverts durant l'exercice.

³ Cet indicateur représente les informations sur les dépenses en immobilisations approximatives indiquées dans les rapports des fournisseurs de services. Ces montants ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société.

 les difficultés qu'éprouvent actuellement les fournisseurs de services dans l'industrie du tourisme réceptif à recruter et à maintenir en poste une main-d'œuvre compétente et souple ayant de multiples qualifications.

Pour atténuer ces risques, OLG:

- poursuit sa stratégie « ON joue », qui accorde la priorité à la recherche de nouvelles possibilités de croissance et d'innovation au profit de l'Ontario;
- met l'accent sur l'habilitation des fournisseurs de services à offrir des options et des solutions de divertissement dans un écosystème de plus en plus concurrentiel;
- intègre ses secteurs du jeu en établissement et du jeu numérique dans une seule division de jeu afin de créer des synergies et d'établir des partenariats au sein des canaux;
- gère les ententes d'exploitation et de services des casinos (« Casino Operating and Services Agreement » ou « COSA ») pour tous les regroupements de zones de jeu modernisés afin de s'assurer que les fournisseurs de services peuvent concrétiser les possibilités de croissance; maintient une étroite harmonisation avec ses précieux partenaires et fournisseurs de services afin de les appuyer dans la gestion et la croissance de leurs activités;
- continue de mettre l'accent sur une gouvernance rigoureuse, à laquelle s'ajoutent de nouveaux tableaux de bord permettant de surveiller constamment le travail des partenaires du secteur privé;
- collabore avec les fournisseurs de services pour continuellement simplifier les processus et permettre l'exécution efficace et efficiente des responsabilités opérationnelles.

B2. Jeu de bienfaisance

Données sommaires provenant de l'état du résultat global - Jeu de bienfaisance

Exercice (en millions de dollars)

ao aonaro,			
2022-2023	2021-2022	Écart (\$)	Écart (%)
331 \$	145 \$	186	128
(200)	(98)	(102)	(104)
131	47	84	179
3	3	-	-
128	44	84	191
(107)	(48)	59	123
21	(4)	25	625
21 \$	(4) \$	25	625
	2022-2023 331 \$ (200) 131 3 128 (107) 21	2022-2023 2021-2022 331 \$ 145 \$ (200) (98) 131 47 3 3 128 44 (107) (48) 21 (4)	2022-2023 2021-2022 Écart (\$) 331 \$ 145 \$ 186 (200) (98) (102) 131 47 84 3 3 - 128 44 84 (107) (48) 59 21 (4) 25

B2.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

Le secteur du jeu de bienfaisance a enregistré des recettes record de 331 millions de dollars, soit 186 millions de dollars, ou 128 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par le fait que les centres de jeu de bienfaisance ont été ouverts pendant l'exercice complet comparativement aux fermetures temporaires et aux contraintes à l'exercice précédent (les établissements ont été fermés d'avril à la mi-juillet et en janvier de l'exercice 2021-2022).

Les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance ont continué de développer leurs activités, d'où l'augmentation du nombre de produits électroniques et l'actualisation des thèmes des jeux dans les catégories de jeux existantes. En outre, ils ont amélioré l'efficacité des produits des séances de bingo en optimisant les calendriers et les structures de prix des programmes de séances de bingo. Cela a permis une forte reprise du secteur du jeu de bienfaisance lorsque les établissements ont été autorisés à rouvrir.

Produits

Les produits tirés du jeu de bienfaisance comprennent les produits nets tirés du jeu dans les centres de jeu de bienfaisance exploités par les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, conformément aux ententes relatives aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance intitulées Charitable Gaming Centre Service Providers Agreements (« CGCSPA »). OLG tient compte des produits nets tirés du jeu après déduction des redevances aux fournisseurs de services qui correspondent principalement aux frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu) et à d'autres frais payés ou à payer aux fournisseurs de services ou en leur nom. Les produits tirés du jeu de bienfaisance se sont établis à 131 millions de dollars, en hausse de 179 % par rapport à l'exercice précédent, stimulés par une augmentation des recettes, pour les mêmes raisons que celles dont il est question ci-dessus, et des redevances des fournisseurs de services connexes.

PNRP

À l'exercice 2022-2023, le PNRP pour le jeu de bienfaisance a atteint un sommet inégalé de 21 millions de dollars, en hausse de 25 millions de dollars par rapport à la perte nette attribuable à la Province de

4 millions de dollars à l'exercice 2021-2022. Cette progression s'explique principalement par la montée des produits, compensée en partie par une hausse des paiements aux organismes de bienfaisance et des commissions versées aux municipalités et une augmentation des recettes, de même que de la TVH sur les redevances aux fournisseurs de services.

B2.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2022-2023 et les prévisions

Recettes

Les recettes tirées du jeu de bienfaisance ont été supérieures de 91 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison du retour plus important que prévu des joueurs aux séances, des résultats améliorés des produits des séances stimulés par l'harmonisation des calendriers et des structures de prix avec la demande des clients et de la croissance continue du nombre de clients des jeux électroniques.

Produits

Les produits tirés du jeu de bienfaisance ont été supérieurs de 46 millions de dollars aux prévisions, surtout en raison de la hausse des recettes et des redevances aux fournisseurs de services connexes.

PNRP

Le PNRP du secteur du jeu de bienfaisance s'est établi à 21 millions de dollars à l'exercice 2022-2023, soit 21 millions de dollars de plus que les prévisions. Cette amélioration s'explique principalement par une augmentation des recettes, qui a été compensée en partie par une hausse des paiements aux organismes de bienfaisance, des commissions versées aux municipalités et des redevances aux fournisseurs de services connexes. Elle est aussi attribuable aux charges liées aux systèmes de gestion des jeux inférieures aux prévisions, certains coûts étant reportés à l'exercice suivant en raison de retards dans les projets et d'une baisse des frais réglementaires.

B2.3. Paiements aux organismes de bienfaisance

OLG verse des paiements directs aux associations de bienfaisance liées aux centres de jeu de bienfaisance, ces paiements étant comptabilisés dans les paiements aux partenaires. Les organismes de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets provenant du jeu. À l'exercice 2022-2023, les paiements aux associations de bienfaisance ont totalisé 80 millions de dollars, en hausse de 45 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des recettes.

Depuis son lancement à l'exercice 2005-2006, le programme de jeu de bienfaisance a amassé 425 millions de dollars pour les organismes de bienfaisance locaux (au 31 mars 2023).

B2.4. Tendances et risques – Jeu de bienfaisance

Les 37 centres de jeu de bienfaisance menant leurs activités selon le modèle opérationnel revitalisé, les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance ont plus de souplesse pour prendre de l'expansion en améliorant leurs installations, en élargissant l'offre de produits électroniques, en améliorant le service à la clientèle et en accroissant le marketing qui a permis de sensibiliser les joueurs à l'égard des centres de jeu de bienfaisance sur le marché.

Les risques importants pour le jeu de bienfaisance sont notamment les suivants :

- les fermetures d'établissements ou les activités limitées associées à une pandémie, à des conditions météorologiques exceptionnelles et à d'autres événements externes;
- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu de bienfaisance découlant d'une concurrence accrue quant aux dépenses de divertissement, de changements démographiques, de facteurs macroéconomiques et de répercussions persistantes de la pandémie;
- les retards et/ou les changements importants de portée en ce qui a trait aux projets d'immobilisations des fournisseurs de services, qui sont essentiels à la croissance des produits tirés du jeu de bienfaisance;
- la cannibalisation importante ou imprévue du jeu de bienfaisance en raison du développement du jeu dans les casinos.

Pour atténuer ces risques, OLG:

- collabore avec les fournisseurs de services pour élargir le portefeuille de produits et améliorer l'expérience de jeu de bienfaisance des clients;
- appuie les fournisseurs de services en mettant en œuvre les nouveaux systèmes de gestion du bingo et de gestion du jeu afin d'améliorer l'efficacité et le service à la clientèle;
- continue d'assumer son rôle de gestion globale du marché afin de gérer proactivement les occasions et les risques futurs dans le secteur du jeu de bienfaisance à mesure que le marché évolue.

B3. Courses de chevaux et autres charges

Les courses de chevaux et autres charges comprennent les paiements aux partenaires du secteur des courses de chevaux liés à l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé qui est entré en vigueur à l'exercice 2019-2020, ainsi que les charges associées à la prestation de conseils et d'une aide au secteur. Les autres charges englobent aussi une partie des paiements aux partenaires des Premières Nations de l'Ontario conformément à l'entente de partage des produits tirés du jeu

Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Courses de chevaux et autres charges

(en	millions de dollars)	1		
	2022-2023	2021-2022 ¹	Écart (\$)	Écart (%)
Courses de chevaux et autres charges	159 \$	129 \$	30	23

B3.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Les courses de chevaux et autres charges ont totalisé 159 millions de dollars, en hausse de 30 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des paiements effectués en vertu de l'entente de partage des produits tirés du jeu à l'exercice 2022-2023, puisque les paiements versés durant le dernier exercice sont fondés sur les produits bruts de l'exercice précédent. Les paiements versés en application de l'entente de partage des produits tirés du jeu à l'exercice 2021-2022, selon les produits bruts de l'exercice précédent, ont été moindres en raison des fermetures et des restrictions de capacité des casinos et des centres de jeu de bienfaisance à cause de la COVID-19 à l'exercice 2020-2021.

B3.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2022-2023 et les prévisions

Les courses de chevaux et autres charges ont été inférieures de 5 millions de dollars aux prévisions, surtout parce que les prévisions relatives aux paiements à effectuer en vertu de l'entente de partage des produits tirés du jeu ne tenaient pas compte des fermetures des casinos et des centres de jeu de bienfaisance liées à la COVID-19 en janvier de l'exercice 2021-2022.

¹ Certains chiffres comparatifs liés aux paiements aux partenaires contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice. À l'exercice 2021-2022, les paiements aux partenaires en vertu de l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé et une partie des paiements aux partenaires en application de l'entente de partage des produits tirés du jeu sont passés des Services généraux aux courses de chevaux et autres charges.

C. Jeu numérique

Faits saillants

- À l'exercice 2022-2023, les recettes et le PNRP provenant du jeu numérique ont établi un record de 669 millions de dollars et de 302 millions de dollars, respectivement.
- Le nombre de joueurs moyens mensuels a augmenté de 22 % à l'exercice 2022-2023 par rapport à l'exercice précédent.
- Le secteur du casino en ligne a activé sept nouvelles bibliothèques de jeux et lancé la catégorie d'émissions de jeu en direct, plus d'une centaine de nouveaux jeux et le moteur de recommandation de jeux.
- Un programme d'affiliation numérique, qui intègre 17 sociétés affiliées numériques publiant sur 23 sites Web, a été lancé.
- Le paiement direct a été lancé en juillet 2022 pour la loterie en ligne, permettant ainsi aux clients de payer directement avec une carte de crédit, sans encourir de frais pour avance de fonds.
- Le nouveau LOTTO 6/49 comportant un tirage BOULE D'OR a été lancé en septembre 2022; il offre les nouveaux produits en même temps aux joueurs en ligne qu'aux joueurs en magasin.
- Une nouvelle application de mises sportives a été lancée en août 2022, les sports PROPS ont été lancé pour offrir une plus grande sélection aux joueurs et le jeu POOLS a été lancé en octobre 2022 sur PROLINE+.
- De nouveaux partenariats stratégiques ont été établis avec des ligues sportives majeures et le partenariat d'OLG avec Maple Leaf Sports & Entertainment (MLSE) a été élargi afin de promouvoir PROLINE+ et de faire connaître davantage la marque OLG.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global - Jeu numérique

Exercice

(en millions de dollars)

,	2022-2023	2021-20221	Écart (\$)	Écart (%)
Recettes ²	669 \$	511 \$	158	31
Moins : les lots des jeux de loterie	(108)	(84)	(24)	(29)
Produits	561	427	134	31
Charges avant les paiements aux partenaires	218	175	(43)	(25)
Bénéfice net avant les éléments ci-dessous	343	252	91	36
Moins : les paiements aux partenaires	(41)	(35)	6	17
Bénéfice net	302	217	85	39
Profit net revenant à la Province	302 \$	217 \$	85	39

¹ Certains chiffres comparatifs liés aux paiements aux partenaires contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice. À l'exercice 2021-2022, une partie des paiements aux partenaires en application de l'entente de partage des produits tirés du jeu sont passés des Services généraux au jeu numérique.

² À l'exercice 2022-2023, les machines à sous et les jeux sur table ont représenté respectivement 95,2 % et 97,6 % des paiements relatifs aux casinos en ligne à l'échelle de la province (contre 95,4 % et 97,5 %, respectivement, à l'exercice 2021-2022).

C1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Recettes

À l'exercice 2022-2023, les recettes tirées du jeu numérique se sont chiffrées à 669 millions de dollars, en hausse de 158 millions de dollars, ou 31 %, par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats sont stimulés par l'augmentation des dépenses par joueur découlant du lancement de plusieurs nouveaux produits de casino en ligne, d'une amélioration de l'expérience client, des excellents résultats liés à LOTTO MAX et du lancement du paiement direct pour la loterie en ligne.

Produits

À l'exercice 2022-2023, les produits tirés du jeu numérique se sont chiffrés à 561 millions de dollars, en hausse de 31 % en regard de l'exercice précédent, pour des raisons semblables à celles qui sont indiquées ci-dessus.

<u>PNRP</u>

À l'exercice 2022-2023, le PNRP s'est établi à 302 millions de dollars, soit 85 millions de dollars, ou 39 %, de plus qu'à l'exercice précédent. L'augmentation en glissement annuel est directement liée à la croissance des recettes et est partiellement neutralisée par la hausse des coûts de marketing liés aux nouveaux partenariats stratégiques, des coûts liés au personnel à l'appui des initiatives en matière de jeu numérique, des commissions et redevances versées aux fournisseurs de services de casino en ligne et de la TVH sur les charges imposables plus élevées.

C2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2022-2023 et les prévisions

Recettes

Au cours de l'exercice, les recettes tirées du jeu numérique ont dépassé de 56 millions de dollars les prévisions, principalement en raison des dépenses moyennes des joueurs plus élevées que prévu et de l'augmentation globale du nombre de joueurs au casino en ligne.

Produits

Les produits tirés du jeu numérique ont été supérieurs de 63 millions de dollars aux prévisions en regard de l'exercice précédent, pour les raisons données précédemment.

PNRP

Le PNRP a dépassé de 65 millions de dollars, ou 27 %, les prévisions, surtout en raison des recettes et des produits, ainsi que de la baisse des frais réglementaires, ce qui a été compensé en partie par une hausse des coûts de marketing liés aux nouveaux partenariats stratégiques visant à mieux faire connaître la marque dans le marché concurrentiel et par l'augmentation des commissions et redevances versées aux fournisseurs de services de casino en ligne associée aux recettes accrues.

C3. Tendances et risques – Jeu numérique

Les risques importants auxquels fait face le secteur du jeu numérique sont les suivants :

- la concurrence accrue pour les clients actuels et nouveaux dans le marché du jeu en ligne ouvert de l'Ontario, de nombreux concurrents menant leurs activités dans plusieurs territoires de compétence en Amérique du Nord et partout dans le monde;
- l'évolution continue des normes réglementaires, qui peuvent influer sur l'affectation des ressources et les initiatives axées sur les produits d'exploitation.

Pour atténuer ces risques, OLG continue la mise en œuvre de sa stratégie « ON joue » en vue d'accroître sa part de marché, notamment :

- en offrant un large éventail de jeux de casino en ligne, de produits de loterie en ligne et de produits de mises sportives en ligne, tout en collaborant étroitement avec les fournisseurs actuels et potentiels afin d'évaluer constamment le portefeuille de produits et d'évoluer sans cesse pour répondre aux attentes des clients;
- en gérant le portefeuille de produits en fonction de l'analyse continue des tendances liées aux clients, tout en ajoutant de nouveaux fournisseurs de jeu afin d'offrir une expérience concurrentielle aux clients, en se concentrant constamment sur les nouvelles catégories de jeux, comme les jeux de casino en direct, qui attirent un large public, et en s'assurant d'intégrer tous les grands fournisseurs de jeu en direct en Ontario;
- en mettant en œuvre des stratégies d'acquisition et de conservation de clients;
- en améliorant l'expérience des clients au moyen de programmes ciblés et segmentés à l'intention des joueurs, d'un site Web plus réactif qui s'adapte aux applications pour appareils mobiles, tablettes et ordinateurs de bureau et de nouveaux types de promotions;
- en différenciant OLG.ca de la concurrence en offrant une expérience de jeu dans plusieurs canaux grâce à la pleine intégration de son programme de JR de calibre mondial *Jouez sensé*, tout en s'appuyant sur la reconnaissance importante de la marque et la confiance dont bénéficie OLG auprès des Ontariens en étant le seul fournisseur de services qui réinvestit la totalité de ses profits en Ontario;
- en maintenant une communication régulière avec les organismes de réglementation afin de faire part de ses commentaires sur les projets de modifications réglementaires et d'être prête à mettre en œuvre les modifications avec le moins de perturbations possible.

D. Services généraux

Les charges des Services généraux sont les charges engagées par les fonctions qui soutiennent les activités et favorisent le rendement d'OLG par l'entremise des gens, du soutien stratégique et de la technologie. L'expertise et les services sont fournis dans l'ensemble de la Société à l'appui des trois secteurs d'activité.

Les charges des Services généraux sont liées aux services suivants : Marque, Communications et Durabilité, Bureaux de la haute direction, Finances et Risque et Analyse d'entreprise, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Personnes et culture, Audit interne, et Technologie d'entreprise. Ces fonctions de soutien fournissent à la Société l'expertise en matière de systèmes de technologie de l'information de base, de gestion financière, d'analyses et de renseignements liés aux produits d'exploitation des secteurs d'activité, d'administration et d'exploitation, de gestion des affaires commerciales et d'approvisionnement, de services de gestion de projets, d'affaires juridiques, de risque, d'audit et de conformité, de communications internes et externes, d'image de marque et de marketing, de responsabilité sociale, de jeu responsable et de relations avec les partenaires. Les employés des Services généraux protègent les intérêts publics et commerciaux de l'Ontario en veillant à ce qu'OLG fournisse à la province, directement ou par le biais de ses fournisseurs de services tiers, du divertissement par le jeu de manière responsable, tout en optimisant la valeur.

Les charges des Services généraux comprennent aussi des paiements au gouvernement du Canada.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

(en millions de dollars)					
	2022-2023	2021-2022 ¹	Écart (\$)	Écart (%)	
Charges des Services généraux	251	254	3	1	

¹ Certains chiffres comparatifs liés aux paiements aux partenaires contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice. À l'exercice 2021-2022, les paiements aux partenaires en vertu de l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé sont passés des Services généraux au jeu en établissement et les paiements aux partenaires en application de l'entente de partage des produits tirés du jeu sont passés des Services généraux à chaque secteur d'activité générant des produits applicable.

D1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Les charges des Services généraux se sont chiffrées à 251 millions de dollars, soit 3 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent, compte tenu principalement de la hausse des intérêts créditeurs, compensée en partie par une augmentation des redevances aux centres *Jouez sensé* (l'exercice précédent comprenait des fermetures d'établissements / restrictions), des coûts salariaux et des coûts de marketing et de promotion à l'appui du lancement de la Scène OLG à Fallsview Casino.

D2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2022-2023 et les prévisions

Les charges des Services généraux ont été inférieures de 26 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison de l'augmentation des intérêts créditeurs et de la diminution des coûts d'amortissement découlant du calendrier des projets d'immobilisations de la Société.

4. Situation financière

Situation de trésorerie et source de financement

Exercice (en millions de dollars)

Flux de trésorerie nets liés aux activités ci-dessous	2022-2023	2021-2022	Écart (\$)	Écart (%)
Activités d'exploitation	2 329 \$	1 617 \$	712	44
Activités d'investissement	(29)	(37)	8	22
Activités de financement	(2 409)	(1 689)	(720)	(43)
(Diminution) nette de la trésorerie	(109) \$	(109)\$	-	_

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation a augmenté, principalement en raison de la reprise du secteur du jeu en établissement après les fermetures et les restrictions de capacité imposées à l'exercice 2021-2022 et des résultats record du secteur du jeu numérique.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

À l'exercice 2022-2023, le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est principalement lié aux dépenses d'investissement technologique durant l'exercice. À l'exercice 2021-2022, le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement était essentiellement lié à l'achat de nouveaux terminaux de loterie et à d'autres dépenses d'investissement technologique.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

À l'exercice 2022-2023, le flux de trésorerie provenant des activités de financement a augmenté en regard de l'exercice précédent, principalement en raison de l'accroissement des paiements à la Province de l'Ontario, qui se sont chiffrés à 2,4 milliards de dollars, contre 1,7 milliard de dollars à l'exercice 2021-2022, en raison de la reprise du jeu en établissement et des résultats record du secteur du jeu numérique.

Gestion du risque lié au capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie, de liquidités soumises à des restrictions, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués et les surplus d'apport.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement (OOF). L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer la croissance future de ses activités et offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et des risques, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. La Société n'est soumise à aucune

exigence imposée de l'extérieur en matière de capital. Veuillez consulter la note 21 des Notes afférentes aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

5. Gestion des risques d'entreprise

Aperçu

OLG applique un programme officiel de Gestion des risques d'entreprise (« GRE ») qui permet une saine prise de risques dans l'exécution de son mandat et de sa stratégie. Notre cadre et notre processus de gestion des risques appuient l'élaboration et l'exécution de la stratégie. Les risques sont identifiés, évalués et surveillés. Pour assurer la réussite de notre stratégie, nous accordons la priorité aux risques clés qui nécessitent l'attention de la direction et nous les atténuons.

Demande de produits de jeu

Les prévisions à long terme d'OLG sont fondées sur des hypothèses éclairées concernant les tendances en ce qui a trait aux habitudes des clients. Ces hypothèses risquent de ne pas se concrétiser comme prévu en raison de l'évolution de l'environnement, y compris la concurrence croissante sur le marché du jeu numérique, de nouvelles loteries potentielles autres que celles d'OLG dans les points de vente, les pressions inflationnistes et d'autres facteurs économiques influant sur les dépenses discrétionnaires et les répercussions à long terme de la pandémie sur les préférences des clients.

Pour contrer ces risques, OLG:

- gère le portefeuille de produits en fonction d'une analyse permanente des tendances relatives aux clients et ajoute de nouveaux fournisseurs de jeu afin d'offrir une expérience concurrentielle;
- met en œuvre des stratégies d'acquisition et de conservation de clients;
- surveille et gère les résultats par rapport aux cibles.

Participation du secteur privé

OLG dépend de plus en plus de tiers pour exécuter ou appuyer des initiatives de croissance essentielles dans le cadre de sa stratégie « ON joue ». Les partenariats avec des tiers comportent le risque inhérent qu'ils ne satisfassent pas les attentes. Voilà pourquoi OLG continue de parfaire ses programmes de gestion de tiers afin de parer à ce risque et de veiller à la satisfaction des attentes quant aux résultats.

Plus particulièrement, les résultats des fournisseurs de services de jeu en établissement peuvent influer de façon appréciable sur OLG. Au cours de la période de reprise post-pandémie et de l'exercice 2023-2024, les casinos continuent de saisir les occasions et de relever les défis dans l'environnement d'exploitation afin d'atteindre les cibles liées aux produits d'exploitation et de respecter leurs obligations non financières. Cela comprend les défis que représentent l'économie, l'évolution des préférences des clients à l'égard des produits de jeu et les problèmes de dotation, des défis qui sont tous courants dans l'industrie du divertissement et du tourisme réceptif.

Notre stratégie « ON joue » accorde la priorité à la collaboration avec les partenaires du secteur privé en mettant l'accent sur ce qui suit :

- la relance post-pandémie des établissements de jeu et la progression des plans de développement des casinos à long terme, ce qui crée des emplois dans la province et accroît les avantages pour les collectivités d'accueil;
- l'offre d'expériences clients exceptionnelles et de nouveaux produits par le biais de nos fournisseurs de technologies qui appuient les secteurs du jeu numérique et de la loterie d'OLG.

Personnes et culture

Pour acquérir et conserver en poste les talents et les leaders qui favorisent la réalisation de ses priorités, OLG concentre sa stratégie « ON joue » sur la création d'un environnement dans lequel les employés s'investissent dans la santé de l'organisation, notamment :

- en continuant de créer un environnement plus inclusif et diversifié;
- en adoptant un modèle de travail hybride et en adaptant l'espace de travail pour que les employés aient plus d'options quant à la méthode et au lieu de travail;
- en mettant en œuvre des méthodes de travail souples afin d'accroître la flexibilité et d'accélérer la mise en marché.

Conformité et responsabilité sociale

OLG mène ses activités dans un environnement très réglementé. L'évolution de l'environnement de jeu fera aussi évoluer les lois, les règlements et les politiques gouvernementales. Les habitudes de jeu des clients peuvent aussi changer à mesure que nous accroissons notre portée et que nous leur offrons de nouveaux produits par le biais de la mise en œuvre de notre stratégie.

L'accent mis sur la conformité est essentiel alors qu'OLG met en œuvre sa stratégie. Au fil de cette évolution, il importe aussi de conserver la confiance de nos clients, de nos partenaires et de notre actionnaire. OLG a des programmes en place qui :

- assurent la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques, notamment en ce qui a trait à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la protection des renseignements personnels;
- continuent d'améliorer les mesures visant à déceler, faire cesser et prévenir le blanchiment d'argent;
- dédient des ressources à la recherche et à la surveillance des habitudes de jeu et offrent les politiques, les programmes et les outils en matière de JR les meilleurs de leur catégorie qui favorisent de saines habitudes de jeu;
- facilitent la conception de produits et de services ainsi que le maintien de contrôles opérationnels afin d'atteindre un niveau d'intégrité élevé, y compris dans le cadre du processus de réclamation de lots de loterie afin que le bon lot soit payé à la bonne personne.

Technologie

Tout ce que nous faisons dépend de la technologie. À mesure que nous accroissons notre offre, nous devons nous assurer que l'accès aux systèmes ou à l'information n'est pas compromis et que nos systèmes peuvent continuer d'appuyer et de permettre la croissance des secteurs d'activité essentiels. La gestion de ces domaines de risque fait partie des activités courantes d'OLG, y compris :

- la protection contre les cyberattaques en tenant à jour un programme de cybersécurité et un programme de gestion des incidents bien établis afin de prévenir et de relever les incidents de cybersécurité, d'y réagir et de s'en remettre;
- la définition de ses attentes et la surveillance des résultats de ses partenaires du secteur privé afin de s'assurer qu'ils conservent un niveau de sécurité adéquat;
- l'évaluation et l'actualisation des anciennes technologies.

6. Principales méthodes comptables, utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Produits
- Contrats de location
- Consolidation
- Provisions
- Éventualités

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitudes importantes, qui peuvent avoir une incidence considérable sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournis aux notes suivantes :

- Dépréciation, durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles
- Provisions
- Obligations locatives, actifs au titre de droits d'utilisation et créances liées aux contrats de location-financement
- Produits et passifs contractuels
- Évaluation des instruments financiers, y compris le risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues
- Avantages du personnel

Les principales méthodes comptables, l'utilisation d'estimations et le recours au jugement de la Société ont été examinés et discutés avec le Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration. Ces principales méthodes comptables sont décrites dans les Notes afférentes aux états financiers consolidés.

Adoption de nouvelles normes comptables

Les normes comptables, les interprétations et les modifications en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LE RAPPORT ANNUEL

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la totalité de l'information du présent rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration et leur responsabilité incombe à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il y a lieu, la direction a posé des jugements éclairés et a fait des estimations conformément aux Normes internationales d'information financière.

Le conseil d'administration supervise la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière grâce à son Comité d'audit et de gestion des risques, entièrement formé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de la Société et qui ne font pas partie de son personnel. Le Comité d'audit et de gestion des risques passe en revue les états financiers et recommande leur approbation au conseil d'administration. Ce Comité se réunit périodiquement avec la direction, l'audit interne et les auditeurs externes.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne appropriés conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés produits sont fiables et pertinents et que les actifs de la Société sont adéquatement protégés. La Société compte une équipe d'auditeurs internes qui a notamment pour fonction le suivi des mécanismes de contrôle interne et de leur application, de façon continue. Les rapports préparés par les auditeurs internes sont examinés par le Comité. La vice-présidente, Audit interne, qui est responsable de l'audit interne, relève du Comité d'audit et de gestion des risques sur le plan fonctionnel et du président et chef de la direction sur le plan administratif.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration suivant les recommandations du Comité d'audit et de gestion des risques, a passé en revue les états financiers consolidés. Dans son rapport, l'auditeur indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers consolidés. L'auditeur indépendant a un accès complet et sans réserve au Comité.

Duncan Hannay

Président et chef de la direction

Pinder Basi

P. Bon.

Dirigeant principal, Finances et Risque

Le 20 juin 2023



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. Vaughan Metropolitan Centre 100 New Park Place, bureau 1400 Vaughan (Ontario) L4K 0J3 Canada Téléphone (905) 265-5900 Télécopieur (905) 265-6390 www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et au ministre des Finances de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

KPMG s.r.l./sencrl, société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.

KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./sencrl



Page 2

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion;
- des informations, contenues dans le document « Rapport annuel 2022-2023 d'OLG », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et dans le Rapport annuel 2022-2023 d'OLG, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Page 3

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
 - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 4

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu:
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

LPMG A.H.l. S.E. N. C.R.L.

Vaughan (Canada)

Le 20 juin 2023

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

États consolidés de la situation financière

Aux 31 mars 2023 et 2022

(en millions de dollars canadiens)

·	Notes	2023	2022
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		225 \$	334 \$
Liquidités soumises à des restrictions	5	113	122
Clients et autres débiteurs	6	130	152
Somme à recevoir des fournisseurs de services	13	22	35
Charges payées d'avance		20	21
Stocks	7	35	35
Total des actifs courants		545	699
Actifs non courants			
Liquidités soumises à des restrictions	5	74	72
Immobilisations corporelles	8	776	793
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	221	228
Créances liées aux contrats de location-financement	9	148	154
Autres actifs	9	69	69
Total des actifs non courants		1 288	1 316
Total des actifs		1 833 \$	2 015 9
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants Fournisseurs et autres créditeurs	10	384 \$	376 \$
Provisions	10	304 \$ 31	51
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	13	92	139
Somme à payer au gouvernement du Canada	15	42	40
Partie courante des passifs contractuels	16	62	68
Partie courante des obligations locatives	9	21	19
Partie courante de la dette à long terme	17	11	15
Total des passifs courants		643	708
Passifs non courants			
Passifs contractuels	16	132	155
Obligations locatives	9	382	392
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	13	74	72
Dette à long terme	17	31	40
Avantages du personnel	22	9	10
Total des passifs non courants		628	669
Total des passifs		1 271	1 377
Capitaux propres			
Résultats non distribués		500	576
Surplus d'apport		62	62
otal des capitaux propres		562	638
Total des passifs et des capitaux propres		1 833 \$	2 015 9

Engagements (notes 13 et 23) Éventualités (note 24)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 13)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,

Jim Warren, président du conseil

Jennifer Roedding, administratrice

genife bodding

Société des loteries et des jeux de l'Ontario États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

	Notes	2023	2022 Chiffres présentés à nouveau (notes 3 c. et 16 i.)
Recettes tirées des loteries et des jeux		9 198 \$	7 143 \$
Moins : les lots des jeux de loterie		(2 608)	(2 631)
Produits tirés du jeu		6 590	4 512
Moins : les redevances aux fournisseurs de			
services		(2 082)	(1 124)
Produits tirés du jeu nets		4 508	3 388
Produits locatifs	9	117	92
Produits ne provenant pas du jeu		36	5
Produits	16	4 661	3 485
Charges (produits) Paiements aux partenaires	19	865	610
Commissions et redevances	18	467	592
Personnel		304	243
Cotisation sur les gains	14	207	107
Marketing et promotion		168	146
Amortissement	8, 9	77	76
Maintenance des systèmes Charges générales d'exploitation, charges		77	54
administratives et autres	20	68	70
Impression, distribution et tests des billets		63	58
Installations		50	49
Nourriture, boissons et autres achats		16	3
Charges financières		15	16
Droits de nature réglementaire		5	17
Produits financiers		(19)	(11)
		2 363	2 030
Bénéfice net et résultat global		2 298 \$	1 455 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

		Résultats non	Surplus		
	Notes	distribués	d'apport	Réserves	Total
Solde au 31 mars 2021		746 \$	62 \$	35 \$	843 \$
Bénéfice net et résultat global		1 455	_	-	1 455
Transferts (provenant des) réserves		35	_	(35)	_
Versements à la Province de l'Ontario	12	(1 660)	_	_	(1 660)
Solde au 31 mars 2022		576 \$	62 \$	- \$	638 \$
Bénéfice net et résultat global		2 298	_	-	2 298
Versements à la Province de l'Ontario	12	(2 374)	_	_	(2 374)
Solde au 31 mars 2023		500 \$	62 \$	- \$	562 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

	Notes	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net et résultat global		2 298 \$	1 455 \$
Ajustements en vue du rapprochement du bénéfice de la période et des entrées			
nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de			
droits d'utilisation	8, 9	77	76
Charges financières nettes (produits financiers nets)		(4)	5
Autres avantages des employés à long terme	22.iii	(1)	(2)
Autres	9		1
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments			
hors trésorerie du fonds de roulement et des liquidités soumises à des			
restrictions		2 370	1 535
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des liquidités			
soumises à des restrictions			
Diminution (augmentation) des liquidités soumises à des restrictions		7	(52)
Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs		22	(55)
(Augmentation) des autres actifs		_	(20)
Diminution de la somme à recevoir des fournisseurs de services		16	` 9 [′]
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance		1	(4)
(Augmentation) des stocks		_	(2)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs		11	46
(Diminution) augmentation des provisions		(20)	8
(Diminution) augmentation de la somme à payer à l'exploitant et aux			
fournisseurs de services		(47)	136
Augmentation de la somme à payer au gouvernement du Canada		2	22
(Diminution) des passifs contractuels		(33)	(6)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		2 329	1 617
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
		14	E
		14	5
Intérêts reçus Dépenses d'investissement	8	(43)	(42)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement	8		_
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	8	(43)	(42)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement	8	(43) (29)	(42)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés		(43) (29) (9)	(42) (37)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés Produit de la dette à long terme	17	(43) (29) (9) 2	(42) (37) (9) 4
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés Produit de la dette à long terme Versements sur la dette à long terme	17 17	(43) (29) (9) 2 (15)	(42) (37) (9) 4 (12)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés Produit de la dette à long terme Versements sur la dette à long terme Paiements d'obligations locatives	17	(43) (29) (9) 2 (15) (13)	(42) (37) (9) 4 (12) (12)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés Produit de la dette à long terme Versements sur la dette à long terme Paiements d'obligations locatives Versements à la Province de l'Ontario	17 17	(43) (29) (9) 2 (15) (13) (2 374)	(42) (37) (9) 4 (12) (12) (1 660)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés Produit de la dette à long terme Versements sur la dette à long terme Paiements d'obligations locatives Versements à la Province de l'Ontario	17 17	(43) (29) (9) 2 (15) (13)	(42) (37) (9) 4 (12) (12)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés Produit de la dette à long terme Versements sur la dette à long terme Paiements d'obligations locatives Versements à la Province de l'Ontario (Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	17 17	(43) (29) (9) 2 (15) (13) (2 374) (2 409)	(42) (37) (9) 4 (12) (12) (1 660) (1 689)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés Produit de la dette à long terme Versements sur la dette à long terme Paiements d'obligations locatives Versements à la Province de l'Ontario (Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement (Diminution) de la trésorerie	17 17	(43) (29) (9) 2 (15) (13) (2 374)	(42) (37) (9) 4 (12) (12) (1 660)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés Produit de la dette à long terme Versements sur la dette à long terme Paiements d'obligations locatives Versements à la Province de l'Ontario (Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement (Diminution) de la trésorerie Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	17 17	(43) (29) (9) 2 (15) (13) (2 374) (2 409) (109) 334	(42) (37) (9) 4 (12) (12) (1 660) (1 689) (109) 443
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés Produit de la dette à long terme Versements sur la dette à long terme Paiements d'obligations locatives	17 17	(43) (29) (9) 2 (15) (13) (2 374) (2 409) (109)	(42) (37) (9) 4 (12) (12) (1 660) (1 689)
Intérêts reçus Dépenses d'investissement (Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement Flux de trésorerie liés aux activités de financement Intérêts payés Produit de la dette à long terme Versements sur la dette à long terme Paiements d'obligations locatives Versements à la Province de l'Ontario (Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement (Diminution) de la trésorerie Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	17 17	(43) (29) (9) 2 (15) (13) (2 374) (2 409) (109) 334	(42) (37) (9) 4 (12) (12) (1 660) (1 689) (109) 443

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de l'exploitation et de la gestion de ce qui suit :

- les jeux de loterie (y compris les jeux de loto nationaux et régionaux, les jeux INSTANT et les mises sportives),
- le jeu numérique (sur OLG.ca et sur l'application d'OLG), et
- le jeu en établissement (qui comprend le jeu de casino et le jeu de bienfaisance).

La Société finance aussi directement et contribue à soutenir le secteur des courses de chevaux en Ontario (note 23 d.).

La Société est l'un des organismes régionaux de distribution des jeux de loterie nationaux, l'ensemble de ces organismes constituant collectivement la Société de la loterie interprovinciale.

La Société maintient une convention d'exploitation avec Caesars Entertainment Windsor Limited (« CEWL ») pour l'exploitation des installations de casino, d'hôtel, de divertissement et de restauration de Caesars Windsor. La Société consolide la situation financière et les résultats de ces activités dans les états financiers consolidés. La Société ne consolide ni la situation financière ni les résultats des activités de CEWL.

La Société a conclu des ententes d'exploitation et de services de casino (« Casino Operating and Services Agreements » ou « COSA ») avec des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement (note 13 b.) et des ententes relatives aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance intitulée Charitable Gaming Centre Service Provider Agreements (« CGCSPA ») avec certains fournisseurs de services de jeu de bienfaisance (individuellement, et collectivement, les « fournisseurs de services »). La Société n'exerce pas de contrôle sur ces fournisseurs de services et, de ce fait, elle ne consolide pas la situation financière et les résultats des activités de ces fournisseurs de services. OLG continue d'exploiter et de gérer les établissements de jeu traditionnel tandis que les fournisseurs de services assurent le contrôle des activités courantes.

Le siège social et le bureau principal de la Société sont respectivement situés aux adresses suivantes :

- 70, promenade Foster, bureau 800, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2;
- 4120, rue Yonge, bureau 402, Toronto (Ontario) M2P 2B8.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 20 juin 2023.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

2. Base d'établissement

a. Interruption temporaire des activités

Au cours de l'exercice 2022-2023, les établissements de jeu de casino et les centres de jeu de bienfaisance ont été ouverts pendant toute la période. Au cours de l'exercice 2021-2022, les établissements de jeu de casino et les centres de jeu de bienfaisance ont été fermés au public par moments au cours de l'exercice.

La pandémie de COVID-19 s'est répercutée de façon importante sur les activités des établissements de jeu traditionnel et, par conséquent, sur le rendement financier de la Société au cours de l'exercice 2021-2022.

Pendant les périodes de fermeture de l'exercice 2021-2022, la Société a géré son risque de liquidité par la gestion des coûts et des fournisseurs, par la redéfinition de la priorité de certaines initiatives, et par la prévision et l'évaluation continues des besoins de trésorerie.

b. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, y compris Caesars Windsor, et d'Ontario Gaming Assets Corporation (« OGAC »), sa filiale en propriété exclusive, et ils ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

c. Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de la réévaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont classés en tant que passifs financiers par le biais du résultat net (note 21 a. ii.).

d. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

e. Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Consolidation (note 3 a.)
- Contrats de location (note 9)
- Provisions (note 11)
- Produits (note 16)
- Éventualités (note 24)

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

2. Base d'établissement (suite)

e. Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitude importantes, qui peuvent avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournis aux notes suivantes :

- Dépréciation, durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles (note 8)
- Obligations locatives, actifs au titre de droits d'utilisation et créances liées aux contrats de locationfinancement (note 9)
- Provisions (note 11)
- Produits et passifs contractuels (note 16)
- Évaluation des instruments financiers, y compris le risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues (note 21)
- Avantages du personnel (note 22)

f. Adoption de nouvelles normes comptables

Les normes comptables, les interprétations et les modifications en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société aux fins de l'établissement des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2023 et 31 mars 2022.

a. Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, d'OGAC et de Caesars Windsor. La Société n'exerce aucun contrôle sur les fournisseurs de services de jeu de casino en établissement ou de jeu de bienfaisance et, de ce fait, ne consolide pas leur situation financière ni leurs résultats respectifs. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés lors de la consolidation.

b. Impôt sur le résultat

À titre de mandataire de l'État, la Société n'est assujettie ni à l'impôt sur le revenu des sociétés ni à l'impôt sur le capital des sociétés, et ce, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

c. Présentation des états consolidés du résultat global

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Société a modifié la présentation des états consolidés du résultat global pour la période considérée et les périodes comparatives afin de fournir des informations supplémentaires sur les composantes additionnelles constituant les produits tirés du jeu.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c. Présentation des états consolidés du résultat global (suite)

Les recettes tirées des loteries et des jeux représentent :

Loterie (détail):

• les ventes tirées de produits de loterie de détail (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les mises sportives), avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu de casino et jeu de bienfaisance) :

• les gains nets avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique :

- les gains nets des jeux de style casino et des produits de paris sportifs numériques (« mises sportives en ligne ») achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG, et
- les ventes tirées des produits de loterie achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG (« loterie en ligne ») avant déduction des lots.

Les lots des jeux de loterie, qui sont portés en réduction des recettes tirées des loteries et des jeux, représentent les lots des produits de loterie de détail et des produits de loterie (à l'exclusion des produits de mises sportives en ligne) achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG.

Les redevances aux fournisseurs de services, qui sont portées en réduction des produits tirés du jeu afin d'obtenir les produits tirés du jeu nets, représentent les redevances versées aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, ou au nom de ceux-ci, aux termes de la CGCSPA applicable, ou aux fournisseurs de services de jeu de casino, aux termes de la COSA applicable. Les redevances aux fournisseurs de services de jeu comprennent également d'autres ajustements, qui incluent essentiellement :

- le reclassement de montants aux produits locatifs pour refléter la juste valeur de la contrepartie de la composante locative de l'accord (note 16 a. iii.); et
- la comptabilisation de montants liés à la contrepartie reçue par anticipation relativement à certains regroupements (note 16 b. ii.).

d. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles modifications de normes entrent en vigueur pour les exercices à venir ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est autorisée; toutefois, la Société n'a pas adopté de manière anticipée les normes modifiées lors de la préparation des présents états financiers consolidés.

- Modification de l'IAS 1, Présentation des états financiers. Fait obligation aux entités de présenter les méthodes comptables significatives, plutôt que leurs principales méthodes comptables. Par ailleurs, la modification vise également à clarifier la présentation des passifs dans l'état de la situation financière. Le classement des passifs comme courants ou non courants s'appuie sur les droits contractuels qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et il n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit à différer le règlement ou par la question de savoir si la direction a l'intention ou prévoit de régler le passif dans les 12 mois.
- Modification de l'IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs Ajout d'une définition des estimations comptables et autres améliorations clarifiant la différence entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables.

La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

e. Autres principales méthodes comptables

Note	Sujet
7	Stocks
8	Immobilisations corporelles
9	Contrats de location
11	Provisions
16	Produits
21	Gestion du risque financier et instruments financiers
22	Avantages du personnel
24	Éventualités

4. Gestion du risque lié au capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués et les surplus d'apport.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement (« OOF »). L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer la croissance future de ses activités et d'offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et des risques, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Il y a lieu de se reporter à la note 21 pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

5. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions, qui comprennent les postes et montants respectifs suivants, sont détenues dans des comptes bancaires ou d'entiercement distincts.

	2023	2022
Partie courante		
Fonds déposés aux fins des lots a)	91 \$	102 \$
Autres b)	22	20
	113 \$	122 \$
Partie non courante		
Fonds entiercés c)	74	72
	74 \$	72 \$
Liquidités soumises à des restrictions	187 \$	194 \$

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

5. Liquidités soumises à des restrictions (suite)

- **a.** Les fonds déposés aux fins des lots sont des fonds affectés correspondant au montant estimé des lots bruts impayés de 132 millions de dollars (139 millions de dollars en 2022), déduction faite d'un montant estimé de 41 millions de dollars (37 millions de dollars en 2022) au titre de lots pour lesquels on ne prévoit pas qu'ils seront réclamés par les clients.
- **b.** Les autres liquidités soumises à des restrictions représentent des sommes détenues au nom des clients du jeu numérique et les fonds détenus en fiducie au nom du secteur des courses de chevaux en Ontario qui n'ont pas encore été distribués.
- **c.** Les fonds entiercés s'entendent des fonds détenus conformément à des conventions d'entiercement, et pour lesquels un passif correspondant est comptabilisé (note 13 b.). Les fonds ne peuvent être utilisés, et ils ne peuvent être libérés pour versement à la Société ou au fournisseur de services de jeu de casino en établissement que dans certaines circonstances conformément aux conventions.

6. Clients et autres débiteurs

	2023	2022
Créances clients	93 \$	117 \$
Autres débiteurs	37	35
Clients et autres débiteurs	130 \$	152 \$

Les méthodes comptables et l'exposition au risque de crédit de la Société, de même que les pertes de valeur sur les clients et autres débiteurs, sont présentés à la note 21.

7. Stocks

a. Méthode comptable

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode de l'identification spécifique ou du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

b. Informations explicatives

Le coût des stocks, pris en compte dans les charges, s'est établi à 79 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (60 millions de dollars au 31 mars 2022).

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles

a. Méthodes comptables

i. Comptabilisation et évaluation

Les acquisitions d'immobilisations d'envergure d'une durée d'utilité supérieure à un an sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

ii. Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée au moment du remplacement. Le coût d'entretien courant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global lorsqu'il est engagé.

iii. Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immobilisations	Taux
Bâtiments	De 10 à 50 ans
Mobilier, agencements et matériel	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée d'utilité ou du bail, selon le premier terme atteint
Matériel pour les jeux de loterie	De 5 à 7 ans
Matériel pour les établissements de jeu	De 5 à 10 ans

Le matériel pour les établissements de jeu est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur comptabilisées et il n'est pas amorti.

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à l'emploi. Les immobilisations en cours de construction et les actifs pas encore en service sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée. L'amortissement de ces immobilisations est calculé sur la même base que celui des autres immobilisations corporelles et il débute lorsque les immobilisations sont prêtes à l'emploi.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés au besoin.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

- 8. Immobilisations corporelles (suite)
- a. Méthodes comptables (suite)

iv. Dépréciation

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif ou de l'UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par l'utilisation continue des actifs, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les actifs communs de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif commun ait pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est affecté.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs de l'unité ou du groupe d'unités au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

(en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Coût

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1er avril 2021	130 \$	1 800 \$	345 \$	25 \$	167 \$	93 \$	33 \$	2 593 \$
Entrées et mises en service d'immobilisations	-	11	30	_	8	6	(18)	37
Sorties et mises hors service	_	_	(1)	_	(89)	(3)	_	(93)
Solde au 31 mars 2022	130 \$	1 811 \$	374 \$	25 \$	86 \$	96 \$	15 \$	2 537 \$
Solde au 1er avril 2022	130 \$	1 811 \$	374 \$	25 \$	86 \$	96 \$	15 \$	2 537 \$
Entrées et mises en service d'immobilisations	_	5	21	_	4	6	8	44
Sorties et mises hors service		_	(138)			(9)		(147)
Solde au 31 mars 2023	130 \$	1 816 \$	257 \$	25 \$	90 \$	93 \$	23 \$	2 434 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Cumul des amortissements et cumul des pertes de valeur

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1er avril 2021	41 \$	1 219 \$	306 \$	20 \$	110 \$	81 \$	- \$	1 777 \$
Amortissements pour l'exercice	_	27	16	1	10	6	_	60
Sorties et mises hors service	_	_	(1)	_	(89)	(3)	_	(93)
Solde au 31 mars 2022	41 \$	1 246 \$	321 \$	21 \$	31 \$	84 \$	- \$	1 744 \$
Solde au 1 ^{er} avril 2022	41 \$	1 246 \$	321 \$	21 \$	31 \$	84 \$	- \$	1 744 \$
Amortissements pour l'exercice	_	27	16	1	11	6	_	61
Sorties et mises hors service	_	_	(138)			(9)		(147)
Solde au 31 mars 2023	41 \$	1 273 \$	199 \$	22 \$	42 \$	81 \$	- \$	1 658 \$

Valeurs comptables

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 31 mars 2022	89 \$	565 \$	53 \$	4 5	55 \$	12 \$	15 \$	793 \$
Solde au 31 mars 2023	89 \$	543 \$	58 \$	3 \$	48 \$	12 \$	23 \$	776 \$

Les actifs liés à des contrats de location simple aux termes desquels OLG est le bailleur ou le sous-bailleur comprennent des terrains de 63 millions de dollars (63 millions de dollars au 31 mars 2022) et des bâtiments d'une valeur comptable nette de 355 millions de dollars (372 millions de dollars au 31 mars 2022).

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location

a. Méthode comptable

i. À titre de preneur

Au moment de la passation d'un contrat, la Société apprécie si le contrat est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Tous les contrats de location sont constatés en comptabilisant un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début sauf pour ce qui est :

- des contrats de location d'actifs dont le bien sous-jacent est de faible valeur (en fonction de la valeur du bien sous-jacent, à l'état neuf); et
- des contrats de location à court terme d'une durée de 12 mois ou moins.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués selon le montant de l'obligation locative, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, plus les paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date ou les coûts directs initiaux engagés.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, et s'il est impossible de déterminer ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux à la date de début, les paiements de loyers au cours des périodes de prolongation si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et les pénalités relatives à la résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si la Société est raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat de location de manière anticipée.

Dans le cas des contrats qui à la fois confèrent à la Société le droit d'utiliser un bien identifié et exigent que des services soient fournis à la Société par le bailleur, la Société a choisi de comptabiliser l'ensemble du contrat comme un contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ensuite évalués au coût amorti diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les obligations locatives sont ensuite évaluées au coût amorti et sont réévaluées lorsqu'il y a une modification des paiements de loyers futurs au titre de la location en raison d'un changement d'indice ou de taux ou s'il y a un changement quant à l'évaluation que fait la Société de l'exercice d'une option de prolongation ou de résiliation.

ii. À titre de bailleur

La Société détermine à la passation du contrat de location si ce dernier est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple en appréciant si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, le contrat de location est alors considéré comme étant un contrat de location-financement; autrement, il est considéré comme étant un contrat de location simple.

Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise de façon distincte sa participation dans le contrat de location principal et dans le contrat de sous-location. Elle évalue le classement d'un contrat de location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, et non par rapport au bien sous-jacent.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

9. Contrats de location (suite)

a. Méthode comptable (suite)

ii. À titre de bailleur (suite)

La Société comptabilise les paiements de loyers reçus aux termes des contrats de location simple à titre de produits, selon le mode linéaire, sur la durée du contrat de location, au poste Produits locatifs des états consolidés du résultat global.

La Société comptabilise les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement, lesquels sont présentés comme des créances liées aux contrats de location-financement, pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Les créances liées aux contrats de location-financement sont initialement évaluées à la valeur actualisée des loyers à recevoir par la Société. Les loyers reçus sont ventilés entre une réduction des créances liées aux contrats de location-financement et les produits financiers sur la durée du contrat de location.

b. Informations explicatives

i. À titre de preneur

La Société loue des terrains et des propriétés (locaux pour bureaux, espace commercial du Centre des prix, entrepôts et un complexe de casino) aux termes de contrats à long terme. Des options de prolongation font partie des modalités des contrats de location lorsque la Société peut raisonnablement s'attendre à exercer cette option. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes et variables pendant la durée du contrat de location.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Coût	2023	2022
Solde aux 1 ^{er} avril	293 \$	294 \$
Modifications	9	(1)
Solde aux 31 mars	302 \$	293 \$

Cumul des amortissements	2023	2022
Solde aux 1 ^{er} avril	65 \$	49 \$
Amortissement pour l'exercice	16	16
Solde aux 31 mars	81 \$	65 \$

Valeur comptable	2023	2022
Solde aux 31 mars	221 \$	228 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

- 9. Contrats de location (suite)
- b. Informations explicatives (suite)
- i. À titre de preneur (suite)

Obligations locatives

	2023	2022
Solde aux 1 ^{er} avril	411 \$	423 \$
Charge d'intérêts	12	12
Ajustement des paiements de loyers variables	12	6
Versements d'intérêts	(12)	(12)
Remboursements de principal	(20)	(18)
Solde aux 31 mars	403 \$	411 \$
Partie courante	21 \$	19 \$
Partie non courante	382	392
	403 \$	411 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être effectués par la Société après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2024	32 \$
2025	33
2026	31
2027	30
2028	30
Par la suite	356
Total des obligations locatives non actualisées	512 \$
Moins : les intérêts théoriques sur les contrats de location	(109)
Total des paiements de loyers actualisés	403 \$

Montants comptabilisés dans les états consolidés des flux de trésorerie

	2023	2022
Total des sorties de fonds aux fins de contrats de location	31 \$	34 \$

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

- 9. Contrats de location (suite)
- b. Informations explicatives (suite)

ii. À titre de bailleur

Les produits locatifs tirés des contrats de location pour lesquels la Société agit à titre de bailleur sont les suivants :

	2023	2022
Contrats de location-financement		
Produits financiers attribuables aux créances liées aux contrats		
de location-financement	4 \$	4 \$
Contrats de location simple		
Produits locatifs tirés des paiements de loyers fixes	42 \$	41 \$
Produits locatifs tirés des paiements de loyers variables	75	51
Total des produits tirés des contrats de location simple	117 \$	92 \$

Contrats de location simple

La Société loue ou sous-loue à des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement des propriétés et des terrains aux termes de contrats de location à long terme désignés comme des contrats de location simple. Les paiements de loyers comprennent généralement des paiements fixes et des paiements variables sur la durée du contrat de location.

Dans le cas de certains contrats de location visant des terrains et des bâtiments, un fournisseur de services de jeu de casino en établissement a payé d'avance 61 millions de dollars pour l'utilisation du terrain et du bâtiment. Le fournisseur de services de jeu de casino en établissement a la possibilité de résilier le contrat de location à tout moment et, au moment de la résiliation, la Société doit payer au fournisseur de services de jeu de casino en établissement la juste valeur du terrain et du bâtiment. Le paiement anticipé représente une partie des produits locatifs différés (note 16 b. ii) et une estimation de la juste valeur de l'obligation de la Société liée à l'option de vente détenue par le fournisseur de services de jeu de casino en établissement (note 13 b.).

Pour les paiements de loyers qui ont été reportés à des périodes ultérieures, la Société a comptabilisé les reports comme autres actifs de 69 millions de dollars (69 millions de dollars au 31 mars 2022) dans les états consolidés de la situation financière.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels à payer à la Société découlant de contrats de location simple, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être reçus après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2024	41 \$
2025 2026	41
2026	41
2027	41
2028 Par la suite	41
Par la suite	562
	767 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

- 9. Contrats de location (suite)
- b. Informations explicatives (suite)
- ii. À titre de bailleur (suite)

Contrats de location-financement

La Société sous-loue à des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement un terrain de stationnement et un centre de divertissement aux termes de contrats de location à long terme désignés comme des contrats de location-financement. Les paiements de loyers comportent des paiements fixes et des paiements variables sur la durée des contrats de location.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels découlant de contrats de location-financement, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être reçus après la date de clôture de l'exercice.

Aux 31 mars	
2024	10 \$
2025	11
2026	11
2027	11
2028	12
Par la suite	143
Total des paiements de loyers non actualisés à recevoir	198 \$
Produits financiers non acquis	(36)
Créances liées aux contrats de location-financement, montant brut	162 \$
Moins : les pertes de crédit attendues	(7)
Créances liées aux contrats de location-financement	155 \$
Partie courante des créances liées aux contrats de location-financement (présentée	
dans les autres débiteurs)	7
Partie non courante des créances liées aux contrats de location-financement	148

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de crédit et aux pertes de valeur sur les créances liées aux contrats de location-financement sont présentées à la note 21.

10. Fournisseurs et autres créditeurs

	2023	2022
Fournisseurs et charges à payer	108 \$	105 \$
Lots à payer au titre des lots des jeux de loterie non réclamés et		
estimés	91	102
Passif au titre des gros lots progressifs	66	61
Avantages des employés à court terme	33	34
Commissions à payer	37	27
Dépôts des clients	22	19
Autres créditeurs et charges à payer	27	28
Fournisseurs et autres créditeurs	384 \$	376 \$

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité relatif aux fournisseurs et autres créditeurs sont présentées à la note 21.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

11. Provisions

a. Méthode comptable

Les provisions correspondent à des passifs dont le montant est incertain, tout comme le moment auquel ils seront engagés. Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

b. Informations explicatives

Toutes les provisions sont prises en compte dans les passifs courants. Leur valeur comptable se résume ainsi :

	Actions en justice	Autres provisions	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2022	28 \$	23 \$	51 \$
Augmentations et provisions supplémentaires	8	_	8
Montants payés	(7)	_	(7)
Montants repris	(3)	(18)	(21)
Solde au 31 mars 2023	26 \$	5 \$	31 \$

Actions en justice

Le résultat final des actions en justice (y compris des règlements et des montants adjugés éventuels) dépend de plusieurs facteurs et pourrait s'écarter de manière importante des estimations initiales. Les poursuites pour lesquelles aucune provision n'a été comptabilisée (y compris celles pour lesquelles le résultat ne peut être évalué à l'heure actuelle), parce que leur résultat n'est pas probable ou que leur montant ne peut être estimé de manière fiable, sont représentées par un passif éventuel (note 24), à moins que la probabilité d'un résultat soit faible ou que la présentation d'information à leur sujet risque de porter gravement préjudice à un litige ou à un différend en cours.

Autres provisions

Les autres provisions comprennent essentiellement des provisions pour les obligations de démantèlement et la taxe de vente harmonisée (« TVH »).

La provision pour les obligations de démantèlement est associée à la mise hors service d'immobilisations corporelles à long terme qui découle de leur acquisition, construction, mise en valeur ou utilisation normale. Le solde au 31 mars 2023 s'élevait à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2022).

La provision pour TVH se rapportant à des remboursements reçus au cours des exercices précédents, d'un montant de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2022), a été renversée et imputée aux paiements aux partenaires dans les états consolidés du résultat global au cours de l'exercice 2022-2023 étant donné que les provisions ne faisaient plus l'objet d'un examen par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »).

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

12. Parties liées

La Société est liée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés de la Couronne. Les parties liées et les transactions connexes comprennent :

- Province de l'Ontario (versements à l'OOF) paiements à la Province de 2 374 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023 (1 660 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022) dans les états consolidés des variations des capitaux propres);
- Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier locaux pour bureaux comportant des paiements de loyers de 5 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023 comptabilisés au poste Installations des états consolidés du résultat global (5 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022);
- Province de l'Ontario (versements à l'OOF) cotisation sur les gains (note 14);
- OOF conventions d'emprunt (note 17);
- Commission du régime de retraite de l'Ontario régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (note 22 b. ii.);
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») autres avantages à long terme (note 22 b. iii.);
- Commission des alcools et des jeux de l'Ontario droits de 5 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023 comptabilisés au poste Droits de nature réglementaire (17 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022) et droits de 2 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023 (1 million de dollars pour l'exercice 2021-2022) comptabilisés au poste Redevances aux fournisseurs de services des états consolidés du résultat global;
- Autres parties liées total des transactions de 5 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023 (5 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022).

Toutes les transactions avec ces parties liées surviennent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société, soit les membres de son conseil d'administration et les membres de l'équipe de direction, sont habilités à surveiller, à planifier, à diriger et à contrôler les activités de la Société, et ils ont la responsabilité de le faire.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice 2022-2023 comprend des avantages à court terme, des avantages postérieurs à l'emploi et des jetons de présence totalisant 6 millions de dollars (4 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022).

13. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services

Somme à recevoir des fournisseurs de services

	2023	2022
Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino		
en établissement b)	20 \$	34 \$
Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de		
bienfaisance c)	4	4
Moins : les pertes de crédit attendues	(2)	(3)
Somme à recevoir des fournisseurs de services	22 \$	35 \$

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de crédit et aux pertes de valeur liés à la somme à recevoir des fournisseurs de services est présentée à la note 21.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

13. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services (suite)

Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services

	2023	2022
Partie courante		
Somme à payer à l'exploitant a)	18 \$	14 \$
Somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement b)	74	125
,	92	139
Partie non courante		
Somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino		
en établissement b)	74	72
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services	166 \$	211 \$

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services sont présentées à la note 21.

a. Somme à payer à l'exploitant

i. Caesars Windsor

En vertu de la convention d'exploitation relative à Caesars Windsor, l'exploitant a le droit de recevoir des redevances correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donne à ces expressions la convention d'exploitation en question.

La Société et CEWL ont une entente intitulée Additional Services and Extension Agreement (« ASEA ») qui prévoyait une prolongation de la durée de la convention d'exploitation relative à Caesars Windsor. La période de prolongation, selon la définition qui en est donnée, a commencé le 1^{er} août 2020 et prend fin le 1^{er} août 2025. Aux termes de l'ASEA, l'exploitant a droit essentiellement aux redevances d'exploitant courantes stipulées dans la convention d'exploitation, à un paiement de prolongation de 4 millions de dollars par année (calculé sur une base journalière) et à une redevance pour la dernière période d'exploitation, telle qu'elle est définie au lieu des redevances d'exploitant actuelles au cours des six derniers mois de l'ASEA.

Dans le cas de Caesars Windsor, la filiale de l'exploitant est l'employeur du personnel y travaillant. Tous les salaires et toutes les charges salariales sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans ses états consolidés du résultat global.

b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu de casino en établissement

Aux termes de la COSA conclue avec chacun des fournisseurs de services, un fournisseur de services a le droit de recevoir des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais fixes, de frais variables et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. La partie courante de la somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement représente les redevances à payer aux fournisseurs de services. Est également inclus, un montant estimatif à payer à un fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto si ce fournisseur met fin à un contrat de location de façon anticipée ou à l'échéance.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

- 13. Somme à payer aux (à recevoir des) exploitants et aux (des) fournisseurs de services (suite)
- b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu de casino en établissement (suite)

En raison de la méthode de calcul et du calendrier de règlement, certains regroupements de zones de jeu peuvent être en situation de créance à la fin de l'exercice. Certaines sommes à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement sont soumises à l'imputation d'intérêts. Lorsque les sommes à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement ne peuvent être réglées sur une base nette ou qu'OLG n'a pas l'intention de procéder à ce mode de règlement, ces sommes ont été présentées séparément de celles qui sont à payer aux fournisseurs de services.

La partie non courante de la somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement représente les fonds entiercés (note 5) conformément à des conventions d'entiercement, lesquels sont remboursables à l'échéance des conventions, sous réserve du respect de certaines conditions.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

- 13. Somme à payer aux (à recevoir des) exploitants et aux (des) fournisseurs de services (suite)
- b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu de casino en établissement (suite)

Le tableau ci-après présente les regroupements de zones de jeu de casino en établissement d'OLG:

Regroupement	Établissement	Fournisseur de services	Date d'entrée en vigueur de la COSA	Échéance de la COSA
Est	Thousand Islands Kawartha Downs Belleville Peterborough	Ontario Gaming East Limited Partnership (OGELP)	11 janvier 2016	31 mars 2040
Sud-Ouest	Point Edward London Clinton Chatham Hanover Woodstock Sarnia	Gateway Casinos & Entertainment Limited (Gateway)	9 mai 2017	31 mars 2037
Nord	Sault Ste. Marie Thunder Bay Sudbury North Bay Kenora (nouvel établissement*)	Gateway	30 mai 2017	31 mars 2037
Ottawa	Rideau	HR Ottawa L.P. (Hard Rock)	12 septembre 2017	31 mars 2037
Région du Grand Toronto	Woodbine Ajax Great Blue Heron Pickering	Ontario Gaming GTA Limited Partnership (OGGLP)	23 janvier 2018	22 janvier 2039
Ouest de la région du Grand Toronto	Brantford Flamboro Mohawk Grand River	Ontario Gaming West GTA Limited Partnership (OGWGLP)	1 ^{er} mai 2018	31 mars 2038
Centre	Innisfil Casino Rama Wasaga Beach	Gateway	18 juillet 2018	31 juillet 2041
Niagara	Casino Niagara Fallsview	MGE Niagara Entertainment Inc. (MGE)	11 juin 2019	31 mars 2040
Windsor**	Caesars Windsor	À déterminer	À déterminer	À déterminer

^{*} Pas encore construit au 31 mars 2023.

c. Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance

Au 31 mars 2023, 37 centres de jeu de bienfaisance en Ontario étaient exploités par des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance. Aux termes des CGCSPA, lesquelles doivent venir à échéance le 31 mars 2030, un fournisseur de services de jeu de bienfaisance a le droit de recevoir des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu). La somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance représente les montants à payer à la Société.

^{**} Événement postérieur à la date de clôture – La demande de préqualification visant Caesars Windsor, qui constitue la première étape du processus d'approvisionnement, a été émise le 5 avril 2023 et cette première étape s'est close le 25 mai 2023.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

14. Cotisation sur les gains

La Société remet à la Province de l'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits tirés du jeu générés par les établissements respectifs, selon la définition qui en est donnée, à Caesars Windsor, à Casino Rama, à Casino Niagara, à Fallsview Casino et à Great Blue Heron Casino en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, soit 207 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023 (107 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022). La Société conserve la responsabilité de remettre la cotisation une fois qu'un fournisseur de services de jeu de casino en établissement se charge des activités courantes d'un établissement.

15. Somme à payer au gouvernement du Canada

Au 31 mars 2023, la somme à payer au gouvernement du Canada totalisait 42 millions de dollars (40 millions de dollars au 31 mars 2022). Aux fins de la constatation de cette obligation, la direction doit faire certaines estimations quant à la nature, à l'échéance et aux montants du passif qui constitue la somme à payer au gouvernement du Canada. La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la somme à payer au gouvernement du Canada sont présentées à la note 21.

Les sommes versées au gouvernement du Canada comprennent :

a. Versements au nom de la Province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie. Le montant est comptabilisé au poste Paiements aux partenaires des états consolidés du résultat global (note 19).

b. Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH »)

À titre d'inscrit visé par le règlement, la Société effectue des versements de TPS et de TVH au gouvernement du Canada en vertu du Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH) adopté en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'une période de déclaration est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu.

La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS/TVH au Canada. La TPS/TVH non remboursable à payer aux fournisseurs et la surtaxe à payer au gouvernement du Canada relativement aux charges se rapportant aux activités liées au jeu étaient inscrites en tant que versements au gouvernement du Canada et figure au poste Paiements aux partenaires des états consolidés du résultat global (note 19).

La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 26 pour cent sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

16. Produits

a. Méthode comptable

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits représentent les principales transactions opérationnelles comptabilisées selon l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») et l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). L'IFRS 15 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société administre des jeux entre joueurs (« jeux administrés ») ainsi que d'autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini. L'IFRS 9 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société prend une position contre le client de sorte que le profit net ou la perte nette de la Société sur la transaction est déterminé par un événement futur incertain (les « transactions liées aux mises »). Dans le cas des jeux administrés, la Société peut déterminer son rendement sur une transaction de ventes avec plus de certitude, alors qu'aux termes de l'IFRS 9, l'incertitude est plus grande. L'exercice d'un jugement important est nécessaire pour déterminer si les transactions liées au jeu entrent dans le champ de l'IFRS 9 ou de celui de l'IFRS 15.

i. Produits tirés du jeu et produits tirés du jeu nets

Aux termes de l'IFRS 15

Les produits tirés des billets de loterie pour lesquels les résultats sont déterminés par tirage sont comptabilisés une fois que le tirage a lieu, déduction faite des lots attribués. Ces billets sont vendus aux clients soit par l'entremise de détaillants de loterie ou sur la plateforme de jeu numérique d'OLG.

Les produits tirés des jeux INSTANT sont constatés, déduction faite de la structure des lots préétablie, au moment où les détaillants mettent ces jeux en vente au public. Ce moment survient lorsque les détaillants activent les billets, un indicateur indirect de leur vente future à un client.

OLG comptabilise les produits tirés du jeu nets générés aux établissements de jeu de bienfaisance exploités par les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. Les produits tirés du jeu nets sont déterminés déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu).

OLG comptabilise les produits tirés du jeu nets générés aux établissements de jeu de casino exploités par les fournisseurs de services de jeu de casino en établissement, dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. Les produits tirés du jeu nets sont déterminés déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu) et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées, selon la définition qui en est donnée. Pour les périodes de l'exercice 2021-2022 au cours desquelles les établissements de jeu ont fait l'objet de fermetures temporaires, aucun produit tiré du jeu n'a été comptabilisé.

Aux termes de l'IFRS 9

Dans le cas des jeux de loterie, des mises sportives et des jeux de casino (Caesars Windsor et casinos numériques) qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9, les produits sont constatés dans la période au cours de laquelle le tirage a lieu, l'événement est réglé ou la partie est jouée. Les produits représentent l'écart entre les montants gagnés grâce à la vente de billets de loterie et de billets liés à des mises sportives, moins les montants au titre des lots, déduction faite de la variation des passifs au titre des gros lots accumulés, des réévaluations à la juste valeur des positions non réglées au titre des mises sportives et des passifs au titre des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

16. Produits (suite)

a. Méthode comptable (suite)

ii. Produits ne provenant pas du jeu

Aux termes de l'IFRS 15, les produits tirés de l'hébergement, de la nourriture et des boissons, du divertissement et d'autres services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont réalisés. OLG ne comptabilise pas les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements exploités par des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement et de services de jeu de bienfaisance.

iii. Produits locatifs

Aux termes de l'IFRS 15, la Société loue certaines propriétés en contrepartie de paiements de loyers fixes et de paiements de location variables, selon le cas, aux termes de contrats de location, y compris des remboursements d'impôts fonciers et de charges d'exploitation, en vertu de certains contrats de location. Les paiements de loyers fixes et les paiements de loyers variables sont comptabilisés dans les produits locatifs à mesure qu'ils sont gagnés. En plus de ces paiements, un ajustement est effectué dans le cas de certains contrats de location conclus avec des fournisseurs de services, aux termes de l'IFRS 15, lequel vise à réaffecter les produits tirés du jeu nets aux produits locatifs afin de comptabiliser la juste valeur marchande des paiements de loyers. Aucun ajustement au titre d'une réaffectation n'a été comptabilisé pendant les périodes de fermeture temporaire survenues au cours de l'exercice 2021-2022, étant donné qu'aucun produit tiré du jeu net n'a été généré par les propriétés louées respectives.

iv. Autres éléments des produits

Programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle

Dans le cas des programmes qui permettent aux clients d'obtenir des points en fonction du volume de jeu au cours d'une opération de jeu ou de l'achat de commodités non liées au jeu, ces points sont comptabilisés en tant qu'éléments distincts de la transaction génératrice de produits.

Dans le cas des programmes qui donnent aux clients le droit d'obtenir de l'argent, un passif financier est comptabilisé lorsque les points sont accordés et un montant correspondant égal à la valeur en trésorerie est constaté en réduction des produits. Lorsque les points sont échangés, qu'ils viennent à échéance ou qu'ils soient perdus, le passif financier est décomptabilisé.

Dans le cas des programmes qui donnent aux clients le droit de recevoir des biens et services gratuits ou des parties gratuites, un passif financier est inscrit lorsque les points sont attribués, et un montant correspondant égal à leur juste valeur en trésorerie est porté en réduction des produits. Les produits sont différés jusqu'à ce que les points soient échangés, qu'ils viennent à échéance ou qu'ils soient perdus, après quoi le passif financier est décomptabilisé.

Éléments fournis gratuitement et incitatifs en argent

Lorsque des biens ou des services ou encore des parties ou des billets sont fournis gratuitement aux clients hors du cadre d'une transaction liée au jeu, la Société ne comptabilise pas les produits tirés de ces biens et services gratuits ou de ces billets gratuits.

Lorsqu'un joueur reçoit un incitatif en argent, un passif financier est comptabilisé au moment où l'incitatif est accordé et un montant correspondant égal à la valeur en trésorerie est porté en réduction des produits. Lorsque l'incitatif en argent est échangé, qu'il vient à échéance ou qu'il est perdu, le passif financier est décomptabilisé.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

16. Produits (suite)

a. Méthode comptable (suite)

iv. Autres éléments des produits (suite)

Passifs contractuels

Les fonds perçus relativement à des positions non réglées liées à des mises sportives et à des jeux de loterie dont les résultats sont déterminés à l'issue d'un événement ou par tirage et pour lesquels des billets sont vendus avant ledit événement ou tirage sont constatés comme passif contractuel représentant la tranche des produits tirés du jeu devant être comptabilisés lorsque le tirage connexe a lieu ou qu'un événement est réglé, et une tranche distincte pour les lots que la Société prévoit remettre aux joueurs.

Les passifs contractuels comprennent également les produits locatifs payés d'avance et la contrepartie reçue des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement qui est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de la COSA applicable.

b. Informations explicatives

i. Ventilation des produits

Les produits de la Société par domaine d'activité se ventilent comme suit :

2023	Loterie Jeu en établissement		Jeu i	Total			
		Jeu de casino	Jeu de bienfaisance	Loterie en ligne	Casino et mises sportives en ligne		
Recettes tirées des loteries							
et des jeux	4 357 \$	3 841 \$	331	\$ 218 \$	451	\$ 9	198 \$
Moins : les lots des jeux							
de loterie	(2 500)	_	-	(108)	_	(2	608)
Produits tirés du jeu	1 857 \$	3 841 \$	331	\$ 110 \$	451	\$ 6	590 \$
Moins : les redevances							
aux fournisseurs de							
services	_	(1 882)	(200)	_	_	(2	082)
Produits tirés du jeu nets	1 857 \$	1 959 \$	131	\$ 110 \$	451	\$ 4	508 \$
Produits locatifs	_	117	_	_	_		117
Produits ne provenant pas							
du jeu	_	36	_	_	_		36
Produits	1 857 \$	2 112 \$	131	\$ 110 \$	451	\$ 4	661 \$
Produits tirés des jeux admin	istrés / autres	transactions	effectuées en é	change d'un bi	en ou		
d'un service défini				ū		3	811
Produits tirés des jeux avec r	nises						850
Produits						4	661 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

16. Produits (suite)

b. Informations explicatives (suite)

i. Ventilation des produits (suite)

2022 (chiffres présentés à nouveau)	Loterie	Jeu en établissement		Jeu	Jeu numérique		
		Jeu de casino	Jeu de bienfaisance	Loterie en ligne	Casino et mises sportives en ligne		
Recettes tirées des loteries							
et des jeux	4 469 \$	2 018 \$	145 9	171	\$ 340	\$ 7 143 \$	
Moins : les lots des jeux							
de loterie	(2 547)	_	_	(84)	_	(2 631)	
Produits tirés du jeu	1 922 \$	2 018 \$	145 9	87	\$ 340	\$ 4512\$	
Moins : les redevances							
aux fournisseurs de							
services	_	(1 026)	(98)	_	_	(1 124)	
Produits tirés du jeu nets	1 922 \$	992 \$	47 9	87	\$ 340	\$ 3388\$	
Produits locatifs	_	92	_	_	_	92	
Produits ne provenant pas							
du jeu	_	5	_	_	_	5	
Produits	1 922 \$	1 089 \$	47 9	87	\$ 340	\$ 3 485 \$	
Produits tirés des jeux admin	istrés / autres	transactions	s effectuées en é	change d'un b	oien ou		
d'un service défini				-		2 868	
Produits tirés des jeux avec r	nises					617	
Produits		_		_		3 485 \$	

ii. Passifs contractuels

	2023	2022
Passifs contractuels liés aux regroupements de zones de jeu a)	155 \$	179 \$
Produits locatifs différés b)	19	19
Produits différés liés à la loterie et aux mises sportives	8	11
Montant prévu au titre des lots	8	11
Cartes-cadeaux	4	3
	194	223
Moins : la partie courante	(62)	(68)
Passifs contractuels	132 \$	155 \$

Le montant de 36 millions de dollars pris en compte dans les passifs contractuels au 31 mars 2022 a été comptabilisé en tant que produits au cours de l'exercice 2022-2023 (21 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022).

a. Passifs contractuels liés aux regroupements de zones de jeu de Niagara et de la région du Grand Toronto

Ces passifs représentent la contrepartie reçue par anticipation des fournisseurs de services des regroupements de zones de jeu de Niagara et de la région du Grand Toronto. Aucun produit découlant de ces passifs contractuels n'a été comptabilisé pendant les périodes de fermeture temporaire survenues au cours de l'exercice 2021-2022.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

16. Produits (suite)

b. Informations explicatives (suite)

ii. Passifs contractuels (suite)

b. Produits locatifs différés

Les produits locatifs différés représentent la somme payée d'avance par le fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto pour l'utilisation du terrain et du bâtiment abritant le casino à Brantford.

17. Dette à long terme

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la dette à long terme sont présentées à la note 21.

	2023	2022
Emprunt relatif au système de gestion des jeux a)	- \$	4 \$
Emprunt relatif aux terminaux de loterie b)	40	51
Emprunt relatif aux terminaux de loterie libre-service d)	2	_
	42	55
Moins : la partie courante	(11)	(15)
Dette à long terme	31 \$	40 \$

Le 1er juin 2012, la Province de l'Ontario a modifié la Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario afin que la Société soit tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

La charge d'intérêts découlant de la dette à long terme comprise dans les charges financières s'est élevée à 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (1 million de dollars au 31 mars 2022).

a. Emprunt relatif au système de gestion des jeux

L'emprunt relatif au système de gestion des jeux, contracté au cours de l'exercice 2017-2018, a été remboursé au cours de l'exercice 2022-2023.

b. Emprunt relatif aux terminaux de loterie

En février 2018, la Société a conclu avec l'OOF une convention d'emprunt, comportant deux facilités, afin de financer le remplacement et l'accroissement du réseau de terminaux de loterie et la mise en œuvre d'un réseau de communication amélioré. Au cours de l'exercice 2021-2022, la Société a prélevé un montant de 4 millions de dollars, ce qui a porté le solde cumulatif de l'emprunt sur la première facilité à 56 millions de dollars, intérêts compris. La première facilité a été remboursée au moyen de la deuxième facilité le 30 avril 2021. L'emprunt sur la deuxième facilité est remboursable sur cinq ans selon des versements semestriels moyens de 6 millions de dollars. L'emprunt porte intérêt (y compris les frais) à 1,641 pour cent par année et est non garanti.

c. Convention d'emprunt avec l'OOF

Le 6 mai 2020, la Société a conclu avec l'OOF une convention d'emprunt aux termes de laquelle elle peut emprunter un montant pouvant atteindre 300 millions de dollars destiné au financement à court terme des charges d'exploitation et du fonds de roulement. Au 31 mars 2022, le solde de l'emprunt était nul et la convention d'emprunt avec l'OOF est venue à échéance le 6 mai 2022.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

17. Dette à long terme (suite)

d. Emprunt relatif aux terminaux de loterie libre-service

Le 3 mai 2022, la Société a conclu avec l'OOF une convention d'emprunt, comportant deux facilités, afin d'emprunter un montant pouvant atteindre 56 millions de dollars destiné au financement de l'achat et de l'installation de terminaux de loterie libre-service. Au cours de l'exercice 2022-2023, la Société a prélevé un montant de 2 millions de dollars sur la première facilité, ce qui a porté le solde cumulatif de l'emprunt à 2 millions de dollars, intérêts compris. La première facilité est remboursable, y compris les intérêts courus, à l'achèvement du projet ou le 31 décembre 2025, selon la première des deux éventualités à survenir. La première facilité porte intérêt au taux des bons du Trésor de l'Ontario à trois mois majoré de 0,533 pour cent par année, composé trimestriellement.

e. Versements au cours des cinq prochains exercices

Les remboursements de principal relatifs à la dette à long terme qui devraient être effectués au cours des cinq prochains exercices ont été établis approximativement, comme suit :

Aux 31 mars	Remboursements de principal
2024	11 \$
2025	11
2026	12
2027	6
2028	1
Par la suite	1
	42 \$

18. Commissions et redevances

	2023	2022
Commissions aux détaillants de loterie a)	330 \$	333 \$
Redevances aux fournisseurs de services b)	_	153
Redevances à l'exploitant c)	129	99
Autres d)	8	7
Commissions et redevances	467 \$	592 \$

a. Commissions aux détaillants de loterie

Les commissions versées aux détaillants de loterie sont fondées sur les produits acquis par OLG, sur les réclamations de billets ou sur la vente de billets gagnants d'un lot important.

b. Redevances aux fournisseurs de services

Les redevances aux fournisseurs de services sont constituées des redevances payées aux fournisseurs des services de jeu de casino en établissement et de jeu de bienfaisance au cours de la période pendant laquelle les établissements de jeu de casino et les centres de jeu de bienfaisance ont été fermés temporairement durant l'exercice 2021-2022. Les redevances aux fournisseurs de services payées durant les fermetures temporaires représentaient les frais en contrepartie des services reçus et elles n'étaient pas liées aux produits tirés du jeu.

c. Redevances à l'exploitant

Les redevances à l'exploitant sont constituées des redevances versées à l'exploitant de Caesars Windsor ainsi qu'aux fournisseurs de services de jeu de loterie et de jeu numérique.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

18. Commissions et redevances (suite)

d. Autres

Cette catégorie comprend principalement les redevances versées à des tiers à l'égard des centres Jouez sensé.

19. Paiements aux partenaires

	Notes	2023	2022
Paiements au gouvernement du Canada	15	390 \$	284 \$
Paiement à l'OFNLP au titre de l'entente de partage des	3		
produits tirés du jeu	23 c.	123	81
Commissions aux administrations municipales a)		152	87
Financement lié aux courses de chevaux	23 d.	116	119
Autres b)		84	39
Paiements aux partenaires		865 \$	610 \$

a. Commissions aux administrations municipales

Les municipalités qui accueillent un établissement de jeu de casino reçoivent une commission fondée sur un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques, des produits tirés des jeux sur table en direct et de produits tirés des mises sportives, selon la définition qui en est donnée dans les conventions de redevance aux municipalités. La Première Nation des Mississaugas de l'île Scugog (Mississaugas of Scugog Island First Nation, ou « MSIFN »), à titre de collectivité d'accueil de Great Blue Heron Casino, touche un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques et des produits tirés des jeux sur table en direct, selon la définition qui en est donnée dans la convention de redevance.

Les municipalités qui accueillent des centres de jeu de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets ajustés tirés du jeu, selon la définition qui en est donnée dans les conventions visant les centres de jeu de bienfaisance conclues avec les municipalités.

b. Autres

Les autres paiements aux partenaires comprennent les paiements effectués aux organismes de bienfaisance et à d'autres groupes sans but lucratif ainsi que le paiement au titre de l'entente de partage des produits à MSIFN, selon la définition qui en est donnée dans l'entente de partage des produits.

20. Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres

	2023	2022
Charges générales et administratives a)	76 \$	83 \$
Frais liés aux guichets automatiques bancaires	(4)	(1)
Produits divers	(4)	(12)
Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres	68 \$	70 \$
autres	00 ф	7U ֆ

a. Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives visent principalement les fournitures de bureau et les biens non durables, les honoraires juridiques et les honoraires de consultation, les règlements, la recherche et le développement, les déplacements, les télécommunications, la technologie de l'information et d'autres charges diverses.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers

a. Méthode comptable

i. Actifs financiers

La Société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables ou du prix de transaction. Par la suite, leur évaluation dépend de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ultérieurement évalué à l'une de ces valeurs, selon le modèle économique utilisé pour la gestion des actifs financiers et les conditions contractuelles des flux de trésorerie.

Les actifs financiers de la Société, classés comme étant et ultérieurement évalués au coût amorti, se composent de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

La Société n'a pas d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie tirés de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

ii. Passifs financiers

La Société comptabilise initialement les passifs financiers à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net et ultérieurement évalué à l'une de ces valeurs.

Les passifs financiers non dérivés de la Société évalués au coût amorti se composent des fournisseurs et autres créditeurs, de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services, de la somme à payer au gouvernement du Canada, de la dette à long terme et des obligations locatives. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée en résultat net.

Les passifs financiers dérivés de la Société évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent tous les passifs découlant des transactions liées aux mises ainsi que le passif lié au contrat de location visant Brantford (note 16 b. ii.). Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les profits ou pertes nets, y compris les intérêts débiteurs, sont comptabilisés en résultat net.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles sont arrivées à expiration. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie versée est comptabilisé en résultat net.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

a. Méthode comptable (suite)

iii. Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv. Dépréciation des actifs financiers

Chaque date de clôture, la Société évalue les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit, fondée sur la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à la Société aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

La Société évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui sont les pertes découlant d'un cas de défaillance éventuel sur la durée de vie attendue de l'actif financier. Dans le cas de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement, la Société utilise les pertes de crédit réelles historiques, après ajustement visant à tenir compte de la conjoncture économique courante et des prévisions quant aux circonstances futures. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres des états consolidés du résultat global.

La correction de valeur pour pertes des actifs financiers évaluée au coût amorti est déduite de la valeur comptable brute de l'actif et la perte de valeur correspondante est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan lorsque la Société n'a aucune attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif.

b. Informations explicatives

i. Vue d'ensemble

Du fait de son recours à des instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La présente note résume l'exposition de la Société à chacun de ces risques, ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la Société mis en place pour évaluer et gérer ces risques.

ii. Cadre de gestion des risques

La Société est dotée d'un programme officiel de gestion des risques d'entreprise qui est conforme aux exigences et aux lignes directrices en matière de gestion des risques du Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario. Ce programme permet à la Société de définir, d'évaluer, de gérer et de superviser les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs financiers et non financiers.

Le conseil d'administration tient compte des risques d'entreprise et de l'appétit pour le risque lors de ses délibérations, notamment lors de la planification stratégique, de l'examen du budget et de l'approbation des transactions importantes. Le conseil d'administration, par l'entremise de son Comité d'audit et de gestion des risques (« CAGR »), assure la surveillance, l'orientation et le soutien du programme de gestion des risques d'entreprise. La fonction d'audit interne seconde le CAGR dans son rôle de surveillance. Elle effectue des vérifications régulières et ponctuelles afin d'évaluer les mesures de contrôle et procédures de gestion des risques, dont les résultats sont soumis au CAGR.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

- b. Informations explicatives (suite)
- ii. Cadre de gestion des risques (suite)

Les politiques de gestion du risque financier de la Société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels elle doit faire face, l'établissement de limites et contrôles appropriés des risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la Société.

La Société, au moyen de ses politiques, de ses normes et de ses méthodes de formation et de gestion, vise à permettre aux membres du personnel, à tous les niveaux de l'entreprise, de comprendre les risques, d'exercer une prise de risque appropriée et de créer un environnement de contrôle rigoureux permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

iii. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que court la Société de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'un tiers de respecter ses obligations financières ou contractuelles envers la Société. La Société détient des instruments financiers qui pourraient l'exposer à une concentration du risque de crédit. Ces instruments s'entendent des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement. Le montant brut des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, lequel est cependant atténué par les lettres de crédit et les fonds entiercés détenus par les fournisseurs de services, comme il en est fait mention ci-dessous.

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs comprennent principalement le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et ils doivent être réglés dans les 40 jours suivant leur comptabilisation. La Société effectue des évaluations initiales du crédit ou d'autres évaluations semblables et maintient des réserves pour d'éventuelles pertes de crédit à l'égard des soldes des créances clients. Les débiteurs liés aux détaillants de loterie sont, par leur nature, à court terme et sont perçus par balayage des comptes bancaires, ce qui rend la probabilité de perte de crédit très faible. Historiquement, la Société n'a subi aucune perte importante liée aux clients et autres débiteurs.

Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière au titre des clients et autres débiteurs sont présentés déduction faite des pertes de crédit attendues. Aux 31 mars 2023 et 31 mars 2022, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société était négligeable. Cette dernière est d'avis que sa provision pour pertes de crédit attendues devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

- 21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)
- b. Informations explicatives (suite)
- iii. Risque de crédit (suite)

Somme à recevoir des fournisseurs de services

La somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement se rapporte principalement au calcul et à la date de règlement des redevances aux fournisseurs de services et elle devrait être réglée dans les 120 jours suivant la clôture de l'exercice. Historiquement, la Société n'a subi aucune perte liée à la somme à recevoir des fournisseurs de services. En vertu des COSA, chaque fournisseur de services de jeu de casino en établissement a remis à la Société une lettre de crédit ou des fonds entiercés. Le montant de chaque lettre de crédit ou des fonds entiercés dépassait la somme à payer à la Société au 31 mars 2023.

Au 31 mars 2023, le montant brut à recevoir des fournisseurs de services s'élevait à 24 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 mars 2022) et il se rapportait principalement à un fournisseur de services de jeu de casino en établissement (deux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement au 31 mars 2022) ce qui représente 84 pour cent (89 pour cent au 31 mars 2022) du montant brut à recevoir des fournisseurs de services.

Au 31 mars 2023, la Société disposait d'une provision pour pertes de crédit attendues de 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 mars 2022), liée à la somme à recevoir des fournisseurs de services. La Société est d'avis que la provision pour pertes de crédit attendues est suffisante pour refléter le risque de crédit connexe.

Créances liées aux contrats de location-financement

Les créances liées aux contrats de location-financement représentent les paiements devant être reçus sur la durée des contrats de location.

Au 31 mars 2023, le montant brut des créances liées aux contrats de location-financement s'établissait à 162 millions de dollars (165 millions de dollars au 31 mars 2022) et était à recevoir de deux fournisseurs de services de jeu en établissement. La Société n'a jamais subi de perte au titre de paiements exigibles découlant de créances liées aux contrats de location-financement.

Au 31 mars 2023, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société s'élevait à 7 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 mars 2022) et elle se rapportait aux créances liées aux contrats de location-financement. La Société est d'avis que sa provision pour pertes de crédit attendues devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

iv. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. En matière de gestion des liquidités, la Société s'assure, dans la mesure du possible, de disposer de suffisamment de liquidités au moment où ses obligations viennent à échéance, que ce soit dans des conditions de marché normales ou de contrainte.

La Société gère son exposition au risque de liquidité en examinant périodiquement son bénéfice net et ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en surveillant constamment ses prévisions en matière de besoins de liquidités futurs.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

iv. Risque de liquidité (suite)

Les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers se résument ainsi :

2023	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations locatives (note 9)	403 \$	512 \$	32 \$	33 \$	91 \$	356 \$
Fournisseurs et autres						
créditeurs (note 10)	384	384	384	_	_	_
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services						
(note 13)	166	166	92	_	_	74
Somme à payer au gouvernement du Canada						
(note 15)	42	42	42	_	_	_
Dette à long terme (note 17)	42	44	12	12	19	1
<u> </u>	1 037 \$	1 148 \$	562 \$	45 \$	110 \$	431 \$

2022	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations locatives (note 9)	411 \$	530 \$	31 \$	31 \$	91 \$	377 \$
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	376	376	376	_	_	_
Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services (note 13)	211	211	139	_	_	72
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 15)	40	40	40	_	_	_
Dette à long terme (note 17)	55	57	15	12	30	_
	1 093 \$	1 214 \$	601 \$	43 \$	121 \$	449 \$

v. Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La Société détient des actifs financiers et des passifs financiers qui l'exposent au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa dette à long terme.

Au 31 mars 2023, la dette à long terme se composait de deux conventions d'emprunt conclues avec l'OOF. Chaque emprunt est assujetti à un taux d'intérêt établi au moment où l'emprunt est consenti; il est assorti d'un taux fixe pour la durée de l'emprunt. Les conventions d'emprunt sont assorties d'un taux d'intérêt fixe pour toute leur durée.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

v. Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2023, les liquidités non soumises à des restrictions de la Société totalisaient 225 millions de dollars (334 millions de dollars au 31 mars 2022), la partie courante des liquidités soumises à des restrictions se chiffrait à 113 millions de dollars (122 millions de dollars au 31 mars 2022) et la partie non courante des liquidités soumises à des restrictions s'élevait à 74 millions de dollars (72 millions de dollars au 31 mars 2022). L'incidence de la variation des taux d'intérêt n'est pas notable et, par conséquent, aucune analyse de la sensibilité de la Société à l'incidence de la variation des taux d'intérêt sur son résultat net n'a été menée.

vi. Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions ainsi que des clients et autres débiteurs avoisine la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers ou du fait que les montants sont détenus dans des comptes d'entiercement. La valeur comptable de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location avoisine également leur juste valeur compte tenu de la comptabilisation d'une provision pour pertes de crédit attendues. La valeur comptable des fournisseurs et autres créditeurs, de la partie courante de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services, de la somme à payer au gouvernement du Canada et de la partie courante de certains passifs dérivés contractuels avoisine leur juste valeur soit en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers soit parce qu'ils sont payables à vue.

Les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui se rapproche de la juste valeur. La partie non courante de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services avoisine la juste valeur étant donné que les montants dus sont détenus dans des comptes d'entiercement. La juste valeur de la dette à long terme de la Société ne peut être calculée, puisqu'elle a été contractée auprès d'une partie liée et qu'il n'existe pas de marché observable pour la dette à long terme de la Société.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont regroupés sous les niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur, selon le degré d'observabilité des données servant au calcul de cette dernière. La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 1** reflètent les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 2** utilisent des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (par exemple des prix) ou indirectement (par exemple des données dérivées de prix).

Les évaluations à la juste valeur de **niveau 3** reposent sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (par exemple des données non observables).

Le contrat de location relatif à la propriété de Brantford (note 9 b.) oblige la Société à racheter, à l'échéance ou à la résiliation du contrat de location, la propriété à la juste valeur de marché à la date du rachat. L'évaluation de cette option fait intervenir des données de niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables).

Les passifs financiers dérivés de la Société représentant les transactions liées aux mises pour certains jeux de loterie à tirage qui devraient avoir lieu dans l'avenir ainsi que les positions non réglées liées à des mises sportives font intervenir des données de niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables).

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

b. Informations explicatives (suite)

vi. Évaluation de la juste valeur (suite)

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir d'informations de marché pertinentes et d'informations sur les instruments financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important. Par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

22. Avantages du personnel

a. Méthode comptable

i. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en tant que charge au titre des avantages du personnel dans les états consolidés du résultat global sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel.

ii. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour lequel les entités sont tenues de comptabiliser leur obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et qui n'est pas un régime à cotisations définies. La Société offre des régimes de retraite à prestations définies, classés en tant que régimes généraux et obligatoires, étant donné qu'il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée visant la facturation du coût net des prestations définies des régimes à la Société. Par conséquent, celle-ci comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi à titre de régime à cotisations définies et ne constate aucun passif additionnel au titre du déficit du régime. Les cotisations annuelles de la Société sont comptabilisées en charges dans les états consolidés du résultat global.

iii. Autres avantages à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation.

iv. Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : la date où la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnité ou la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, ces indemnités sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

v. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif et une charge sont comptabilisés pour rendre compte du montant du règlement intégral que la Société s'attend à payer dans les douze mois qui suivent la date de clôture si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

22. Avantages du personnel (suite)

b. Informations explicatives

i. Régimes à cotisations définies

L'exploitant de Caesars Windsor a établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des membres de son personnel. La charge de retraite des régimes à cotisations définies de Caesars Windsor pour l'exercice 2022-2023 s'est chiffrée à 7 millions de dollars (4 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022).

ii. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (« CRF »), lesquels sont administrés par la Commission du régime de retraite de l'Ontario. La Société n'a aucune obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies, puisque les régimes qu'elle offre sont des régimes de retraite à prestations définies établis par la Province de l'Ontario pour le compte de cet employeur. La Province de l'Ontario contrôle toutes les entités comprises dans les régimes de retraite.

Le taux des cotisations pour la CRF est fixé par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, selon laquelle les cotisations de la Société doivent être égales aux cotisations normales des membres du personnel. La cotisation de la Société et sa charge de retraite pour l'exercice 2022-2023 ont totalisé 11 millions de dollars (10 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022).

iii. Autres avantages à long terme

Puisqu'elle est un employeur mentionné à l'annexe 2 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la « Loi »), la Société est personnellement responsable du coût intégral des demandes d'indemnisation pour accident de travail déposées par ses travailleurs. La CSPAAT est entièrement responsable du processus d'admissibilité aux indemnisations, et elle administre et traite les paiements d'indemnisation au nom de la Société. Les passifs de la CSPAAT relatifs aux employeurs autoassurés figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 mars 2023, les charges à payer relativement à la CSPAAT s'élevaient à 10 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 mars 2022), dont une tranche de 9 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 mars 2022) était comprise dans le passif non courant lié aux avantages du personnel et une autre, de 1 million de dollars (2 millions de dollars au 31 mars 2022), était comprise dans les fournisseurs et autres créditeurs (note 10). Les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées se fondent sur des hypothèses actuarielles.

L'exploitant de Caesars Windsor est un employeur mentionné à l'annexe 1 de la Loi, et il n'est pas assujetti aux exigences de présentation de l'information financière auxquelles sont assujettis les employeurs autoassurés.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

23. Engagements

	TVH sur les engagements locatifs a)	Fournisseurs b)	Total
2024	14 \$	101 \$	115 \$
2025	10	17	27
2026	9	8	17
2027	8	4	12
2028	6	4	10
	47	134	181
Par la suite	76	37	113
	123 \$	171 \$	294 \$

a. TVH sur les engagements de location

La Société et Caesars Windsor ont conclu plusieurs ententes portant sur la location d'immobilisations corporelles auprès de la filiale de la Société. La TVH non remboursable et la surtaxe imputée aux actifs liés au jeu à payer au gouvernement du Canada, comme cela est décrit à la note 15 b., relativement aux paiements futurs au titre de la location s'établissent approximativement, comme il est indiqué ci-dessus.

b. Fournisseurs

Au 31 mars 2023, la Société s'était engagée, aux termes de contrats visant l'entretien de matériel informatique et de logiciels, les services publics, le marketing, les services de jeu de loterie et de jeu numérique et le processus d'impression des billets, à effectuer des paiements futurs. Ces paiements futurs s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

c. Ontario First Nations (2008) Limited Partnership

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société, l'Ontario First Nations Limited Partnership et l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership ont conclu l'entente de partage des produits tirés du jeu (l'Entente de partage des recettes des jeux). Aux termes de l'Entente de partage des recettes des jeux et d'un décret, il a été ordonné à la Société de verser à l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership (« OFNLP »), à compter de l'exercice 2011-2012, pour ce qui est des produits générés pour l'exercice 2010-2011, et pour chacun des exercices compris dans la période restante du contrat initial de 20 ans, douze paiements mensuels s'élevant au total à un montant égal à 1,7 pour cent des produits bruts de l'exercice précédent de la Société, tels qu'ils sont définis conformément à l'Entente de partage des recettes des jeux (le « paiement à l'OFNLP au titre de l'Entente de partage des recettes des jeux »). Au cours de l'exercice 2022-2023, la somme de 123 millions de dollars a été passée en charges (81 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022) en tant que paiements mensuels à l'OFNLP au titre du partage des produits, dans le cadre de cette entente.

d. Entente de financement relative aux courses de chevaux

Le 1^{er} avril 2019, la Société a commencé à financer directement le secteur des courses de chevaux en Ontario conformément aux dispositions d'un nouvel accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé, ce qui fournit au secteur jusqu'à 117 millions de dollars par année pendant 19 ans. Par ailleurs, la Société s'est engagée à verser 3 millions de dollars par année dans le cadre du soutien financier transitoire triennal visant les bourses et les charges d'exploitation des hippodromes offrant des courses de niveau Grassroots et Signature.

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens)

23. Engagements (suite)

d. Entente de financement relative aux courses de chevaux (suite)

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé a été modifié en raison de la pandémie de COVID-19, laquelle a entraîné la suspension des courses de chevaux en direct en Ontario. La modification prévoit la réaffectation du financement prévu pendant les fermetures temporaires afin de couvrir certains coûts liés aux soins et à l'entraînement des chevaux de course. De plus, le financement transitoire d'une durée de trois ans, qui devait prendre fin le 31 mars 2021, a été modifié pour se poursuivre jusqu'à la fin de la première période de l'accord, soit le 31 mars 2026.

La Société fournit également au secteur des courses de chevaux en Ontario des conseils et du soutien dans des domaines comme le jeu responsable, le marketing et la gestion du rendement.

24. Éventualités

À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités, notamment en ce qui a trait à l'interprétation de ses contrats. La Société exerce un jugement important dans la détermination de la probabilité de perte lors de l'évaluation des passifs éventuels. La Société estime que la probabilité d'une sortie de ressources éventuelle ne peut être déterminée ou qu'il n'est pas probable que le résultat final de ces procédures et réclamations, individuellement ou collectivement, aura un effet négatif important sur les activités, les résultats financiers ou la situation financière de la Société. La Société comptabilise une provision pour litiges (y compris les règlements et les montants adjugés éventuels) au cours de la période où le résultat final devient probable et lorsque ce montant peut être estimé (note 11). La Société réévalue, à la clôture de chaque période, si les probabilités ou les estimations propres à chaque situation ont changé. Toute modification, le cas échéant, de ces éventualités sera passée en charges dans les états consolidés du résultat global.



olg.ca

SAULT STE. MARIE

70, promenade Foster, bureau 800 Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2 705-946-6464

TORONTO

4120, rue Yonge, bureau 500 Toronto (Ontario) M2P 2B8 416-224-1772



Une entreprise opérationnelle de la Province de l'Ontario

Centre de soutien OLG – Questions des clients

1-800-387-0098

La ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique

1-888-230-3505

ISSN 1499 4887

This Report is also published in English as Ontario Lottery and Gaming Corporation 2022-2023 Annual Report and is available by calling 1-800-387-0098.